

# AC

*Les mouvements  
dans l'emploi  
et l'assurance-chômage*

**par L. N. Christofides  
et C. J. McKenna**



Développement des  
ressources humaines Canada

Human Resources  
Development Canada

**Incidence de  
l'assurance-chômage  
sur le comportement  
des travailleurs**

**Canada**

AC

*Les mouvements  
dans l'emploi  
et l'assurance-chômage*

**par Louis Christofides  
et Chris McKenna**

Université de Guelph

Incidence de  
l'assurance-chômage  
sur le comportement  
des travailleurs

Mai 1995

Also available in English.

IN-AH-205F-05-95

### **Remerciements**

Le présent document est le sixième d'une série de publications parrainée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Nous remercions Michael Baker, Charles Beach, Dwayne Benjamin, David Card, Miles Corak, Chris Ferrall, Steve Jones, Peter Kuhn, Tony Lancaster, Kevin Lang, Tom Lemieux, Scott Murray, Alice Nakamura, Steve Nickell et Ging Wong, qui nous ont fait de précieux commentaires sur divers aspects du travail présenté dans ce document. Nous remercions également Sean Reynolds pour sa contribution exceptionnelle à la recherche. Le contenu de ce document demeure toutefois la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de DRHC.

**\*\*La mise en page de ce document a été refaite pour faciliter la diffusion électronique. Veuillez cependant noter que, pour fin de référence, la pagination de la version originale a été conservé.**

## **Série d'évaluations de l'assurance-chômage**

Dans le cadre de sa politique et de ses programmes, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) s'engage à aider tous les Canadiens et les Canadiennes à vivre une vie productive et enrichissante et à promouvoir un milieu de travail juste et sécuritaire, un marché du travail compétitif avec équité en matière d'emploi et une solide tradition d'acquisition du savoir.

Afin de s'assurer qu'il utilise à bon escient les fonds publics pendant qu'il remplit cet engagement, DRHC évalue de façon rigoureuse dans quelle mesure les objectifs de ses programmes sont atteints. Pour ce faire, le Ministère recueille systématiquement des renseignements qui lui permettent d'évaluer le programme, son incidence nette et des solutions de rechange aux activités subventionnées par l'État. Les renseignements obtenus servent de point de départ pour mesurer le rendement et évaluer les leçons tirées en matière de politique stratégique et de planification.

Dans le cadre de ce programme de recherche évaluative, le Ministère a préparé une importante série d'études en vue de l'évaluation globale du programme de prestations ordinaires d'assurance-chômage. Les études ont été réalisées par les meilleurs experts en la matière de sept universités canadiennes, du secteur privé et de la Direction générale de l'évaluation. Même si chacune des études constitue une analyse distincte portant sur un point particulier de l'assurance-chômage, elles reposent toutes sur le même cadre analytique. L'ensemble de ces études représente la plus importante recherche évaluative en matière d'assurance-chômage jamais faite au Canada et s'avère par le fait même un ouvrage de référence capital.

La série d'évaluations de l'assurance-chômage permet d'éclairer le débat public sur une composante principale du système de sécurité sociale canadien.

I.H. Midgley  
*Directeur général,  
Évaluation*

Ging Wong  
*Directeur,  
Programmes d'assurance*



## Table des matières

Résumé .....	7
Introduction .....	9
1. Construction de l'échantillon .....	14
Source des données .....	14
Caractéristiques des échantillons.....	15
2. Tendances de la durée d'emploi .....	17
Durée d'emploi.....	17
3. Durée et norme variable d'admissibilité .....	20
Assurance-chômage et NVA .....	20
Données provisoires sur la durée d'emploi et la NVA .....	20
Analyse économétrique .....	23
Nouvelles preuves du lien entre la NVA et la durée de l'emploi .....	27
Employeurs, employés et assurance-chômage.....	30
4. Emploi non standard.....	34
L'emploi non standard dans les EA.....	34
5. Conclusion.....	39
Annexe A - Construction des variables NVA .....	40
Annexe B - Construction de l'échantillon.....	46
Annexe C - Durée d'emploi .....	49
Annexe D - Durée et norme variable d'admissibilité .....	54
Annexe E - Emploi non standard .....	105
Bibliographie .....	113
Liste des rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage .....	114

## *Liste des figures*

Figure 1	Genres de périodes d'emploi (échantillon de 1986-1987).....	16
Figure 2	Genres de périodes d'emploi (échantillon de 1988-1990).....	16
Figure 3	Durée et NVA des provinces (1986-1987) .....	21
Figure 4	Durée et NVA des provinces (1988-1990) .....	21
Figure 5	Personnes occupant des emplois simultanés (1986-1987).....	37
Figure 6	Personnes occupant des emplois simultanés (1988-1990).....	37
Figure 7	Personnes occupant des emplois simultanés, par sexe (1986-1987) ..	37
Figure 8	Personnes occupant des emplois simultanés, par sexe (1988-1990) ..	37
Figure 9	Personnes occupant des emplois simultanés, par statut d'employé (1986-1987).....	38
Figure 10	Personnes occupant des emplois simultanés, par statut d'employé (1988-1990).....	38



## Résumé

Il existe à l'heure actuelle une vaste documentation sur la question du chômage, qui demeure la question capitale de la macro-économie. En effet, le niveau élevé du chômage en Europe et au Canada non seulement donne à cette question un caractère d'urgence plus grand sur le plan des politiques, mais il a incité des chercheurs à tenter d'expliquer l'écart de taux entre ces régions et les États-Unis, où le chômage est beaucoup plus faible.

En même temps, de nombreux économistes spécialistes de la macro-économie et de l'économie du travail jugent utile de considérer le chômage comme un état d'activité possible, au même titre que l'emploi et l'inactivité. Les études sur ces divers états et sur les flux bruts entre eux ont fourni beaucoup d'informations. Il faut toutefois reconnaître qu'on a accordé moins d'attention à l'emploi qu'au chômage, malgré leur complémentarité naturelle.

Au Canada, comme ailleurs, on a fait relativement peu d'études sur les emplois et la durée d'emploi<sup>1</sup>. Grâce aux données récentes de l'Enquête sur l'activité pour les années 1986-1987 et 1988-1990, nous pouvons désormais mieux connaître la dynamique du marché du travail en étudiant l'état d'emploi pour un très grand nombre de personnes au cours de deux périodes contiguës. Tout en facilitant l'examen de l'actuel régime d'assurance-chômage du Canada par l'étude indirecte d'un état complémentaire du chômage, ces résultats ont des retombées plus directes car ils nous permettent d'analyser les effets de l'assurance-chômage sur la durée d'emploi et par conséquent sur le roulement de la main-d'oeuvre.

---

1. Pour un aperçu général, voir Christofides et McKenna (1993a).



## Introduction

Dans la présente étude, nous examinons les profils de la durée des périodes d'emploi d'une province à l'autre et sur deux périodes de référence de l'Enquête sur l'activité. Nous examinons le genre de périodes d'emploi observées dans l'enquête ainsi que la durée des nouveaux emplois, le stock d'emplois résultant et la relation entre la durée d'emploi et diverses caractéristiques des emplois et des personnes qui les occupent. Nous analysons aussi les liens possibles entre la durée d'emploi et les diverses situations vis-à-vis du marché du travail auxquelles il est possible d'aboutir, d'une part, et, d'autre part, le cadre de réglementation en vigueur. Un point particulièrement intéressant de l'étude est la possibilité que la norme variable d'admissibilité (NVA) prévue dans le Régime d'assurance-chômage conditionne la durée des périodes d'emploi. Enfin, nous considérons la nature des emplois non standard et la façon dont ils pourraient évoluer dans le temps.

D'après les résultats de l'Enquête sur l'activité, 70 % des titulaires d'emploi du premier échantillon et 57 % de ceux du deuxième échantillon avaient un seul emploi. Les périodes d'emploi achevées sont beaucoup plus concentrées dans les emplois de courte durée, dans la deuxième enquête, et leur durée moyenne en 1988 s'établissait à 95 semaines, comparativement à 100 semaines en 1986. Le stock d'emplois existant à la fin de 1990 a une espérance de durée de 727 semaines, contre 753 semaines pour le stock à la fin de 1987. Bien que la plupart des nouveaux emplois générés soient de courte durée, l'espérance de durée est grande et, sur l'ensemble des années, le gros de l'emploi est représenté par des personnes ayant des emplois de longue durée.

La caractéristique personnelle la plus visiblement associée à la durée est l'âge. Le fait qu'une proportion plus grande des périodes d'emploi observées chez les jeunes soient achevées et non pas tronquées laisse supposer qu'en moyenne les périodes d'emploi sont plus courtes chez les jeunes que chez les plus vieux. Les jeunes sont donc susceptibles de former un groupe à taux de roulement élevé. Cela cadre avec les théories du marché du travail selon lesquelles le jumelage des travailleurs et des emplois est meilleur après un certain nombre d'essais et d'erreurs. Les autres caractéristiques personnelles importantes sont le niveau d'instruction et le sexe.

En ce qui concerne les caractéristiques des emplois, la taille de l'entreprise, la syndicalisation et la protection offerte par une convention collective semblent coïncider avec une durée d'emploi plus longue.

Un point particulièrement intéressant dans la présente étude est l'interaction possible entre les paramètres du régime d'assurance-chômage et la durée d'emploi. On peut imaginer que des gens occupent un emploi juste assez longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, la cessation d'emploi étant décidée par l'employeur (mise à pied) ou par l'employé (démission). Autrement dit, le problème du risque moral peut se poser. Jusqu'à récemment, il n'y avait pas d'étude statistique pour confirmer l'opinion souvent entendue selon laquelle un assez grand nombre d'emplois sont occupés juste assez longtemps pour que le

*Un point particulièrement intéressant dans la présente étude est l'interaction possible entre les paramètres du Régime d'assurance-chômage et la durée d'emploi.*

travailleur ait droit aux prestations d'assurance-chômage. Les techniques économétriques que nous avons choisies pour examiner cette question et pour en savoir plus sur le grand nombre d'emplois interrompus avant la fin de la dernière enquête sont celles de l'analyse de survie.

Dans la version la plus complète du modèle de temps de défaillance accéléré qui utilise l'échantillon au complet des 58 268 observations extraites de l'Enquête sur l'activité de 1986-1987 et de nombreuses covariables, les résultats indiquent que les périodes d'emploi ayant duré au moins l'équivalent de la NVA sont de près de 80 % plus courtes qu'elles ne l'auraient été autrement. Par exemple, les cessations d'emploi à 10 semaines d'emploi passées la NVA se seraient produites, toutes choses étant égales par ailleurs, 8 semaines plus tard. Dans l'échantillon de 65 580 observations de l'Enquête sur l'activité de 1988-1990, cet effet est réduit d'à peu près 30 %. Cet effet réduit peut être dû au fait que, pendant la majeure partie de 1990, une NVA plus élevée a été appliquée dans beaucoup de régions à chômage élevé. Green et Riddell (1993) pensent que les périodes de travail, qui devaient évaluer ou excéder la nouvelle NVA pour que les travailleurs aient droit aux prestations d'assurance-chômage, n'étaient peut-être pas assez exactement ajustées à la NVA et que, dans bien des cas, elles ont duré plus longtemps que la nouvelle NVA de 14 semaines. Comme notre définition de la satisfaction de la NVA est très restrictive et qu'elle vaut uniquement quand la NVA est tout juste satisfaite, nous sous-estimons peut-être les effets du risque moral, en particulier pour les années 1988 à 1990. Une approche légèrement différente (le modèle des risques proportionnels de Cox) qui, pour des raisons qui ont trait aux logiciels, utilise des échantillons plus petits et des covariables moins nombreuses, estime l'incidence du fait de satisfaire à la NVA sur le risque de quitter l'emploi occupé. Pour 1986-1987, la probabilité conditionnelle de quitter l'emploi double presque quand la NVA est satisfaite. Ce résultat concorde avec les résultats obtenus par Christofides et McKenna (1992, 1993a). Pour les années 1988 à 1990, l'effet se situe entre 50 et 60 %. Ces réactions produisent des pics dans la distribution des durées des périodes d'emploi qui atteignent ou dépassent légèrement la NVA. On peut imaginer que les écarts observés avant la nouvelle NVA entre les durées des périodes d'emploi d'une province à l'autre puissent être modifiés par ces réactions. Il se peut aussi qu'une NVA relativement courte puisse stimuler une certaine offre de travail de courte durée, ce qui favoriserait l'emploi et accroîtrait le roulement de la main-d'oeuvre. Les effets constatés dans cette étude cadrent avec divers modèles théoriques, mais ce n'est pas ici notre propos de déterminer la validité de chacun de ces modèles. Nous nous contenterons de dire que les effets quantitatifs de la NVA signalés ici cadrent en général avec ceux observés par Green et Riddell (1993), qui concluent que le fait qu'en 1990 la NVA soit accidentellement passée de 10 à 14 semaines dans les régions à chômage élevé a eu pour effet que beaucoup de périodes d'emploi ont dépassé 14 semaines et peut-être même atteint 20 semaines.

L'effet estimatif de la NVA sur la durée des périodes d'emploi est important, mais on peut soutenir qu'il se limite à un nombre négligeable de personnes; en effet, les périodes d'emploi correspondant à la NVA peuvent avoir été interrompues à ce moment-là et n'être pas des périodes achevées, comme le veut l'argument du

risque moral présenté au paragraphe précédent, et/ou il peut s'agir d'emplois occupés par des étudiants qui ne sont pas admissibles aux prestations. Toutefois, les données montrent que 90 % des durées d'emploi situées dans les limites de la NVA correspondent à des périodes d'emploi achevées et vérifient donc l'hypothèse du risque moral. Un certain nombre d'emplois situés dans les limites de la NVA sont effectivement occupés par des personnes qui étudient, mais ces emplois ne représentent que 25 % ou à peu près de l'échantillon. Les personnes de l'échantillon ayant occupé un emploi pendant un nombre de semaines situé dans les limites de la NVA sont beaucoup plus susceptibles d'avoir touché des prestations que celles de l'échantillon global.

L'étude utilise aussi les données recueillies à l'aide de l'Enquête sur l'activité pour voir si les cessations d'emploi observées au moment où la NVA est satisfaite sont des cessations décidées par l'employeur (mises à pied) ou par l'employé (démissions). On peut en fait grouper les raisons données pour les cessations définitives en mises à pied et en démissions, et ces deux catégories sont d'importance à peu près égale. Toutefois, si on élargit la définition des mises à pied de manière à inclure les cessations saisonnières, les mises à pied deviennent alors la catégorie dominante. Ces données laissent donc supposer que les deux côtés du marché réagissent à la NVA. Une fois la NVA satisfaite, un certain nombre de personnes quittent leur emploi en prévoyant qu'ils seront, peut-être avec une petite pénalité, quand même admissibles aux prestations; de même, un certain nombre d'employeurs gèrent leurs effectifs de telle sorte que des mises à pied peuvent se produire à la NVA ou après.

On peut aussi se demander si les employeurs qui procèdent à des mises à pied choisissent un moment qui avantage leur main-d'oeuvre (et eux-mêmes, pourrait-on supposer, puisqu'ils versent moins de salaires) ou s'ils mettent effectivement leurs employés au chômage pendant une période qui ne dépasse pas la période d'admissibilité pour les réembaucher plus tard. Pour en savoir plus sur cette question, nous avons examiné la situation vis-à-vis du marché du travail des personnes ayant occupé un emploi qui a pris fin dans les limites de la NVA. Pour les deux périodes relativement auxquelles l'enquête a été menée, près d'un tiers des personnes formant l'échantillon étaient toujours sans emploi à la fin de la période d'enquête. Celles qui retournaient travailler le faisaient souvent beaucoup plus tard et, dans certains cas, à des moments qui coïncidaient avec l'épuisement des prestations d'assurance-chômage. La très grande majorité des personnes qui étaient retournées au travail à l'intérieur des périodes visées par l'Enquête sur l'activité avaient un nouvel employeur. Ce résultat cadre avec les résultats reproduits dans Green et Riddell (1993). Aussi, les cessations d'emploi finales ne donnent aucune raison de croire que les employeurs mettent des gens à pied pour les réembaucher une fois les prestations épuisées. Les données sur la relation entre le nombre d'emplois et le nombre d'employeurs indiquent que les durées d'emploi correspondant aux limites de la NVA n'entraînent pas nécessairement qu'il y ait proportionnellement moins d'employeurs; cette constatation laisse elle aussi supposer qu'il n'est pas probable que les employeurs mettent à pied leurs employés de façon permanente pour leur faire toucher des prestations entre temps et les réembauchent plus tard.

Pour résumer, bien des choses donnent à penser que les agents réagissent à la NVA fixée. Les employés donnent leur démission et les employeurs décident un nombre de mises à pied encore plus grand au moment où la NVA est satisfaite. Toutefois, les rappels au travail semblent être limités aux périodes intra-emploi. Le nombre de cessations d'emploi attribuables au risque moral pourrait n'être pas aussi grand que le nombre total de périodes d'emploi situées dans les limites de la NVA (5 à 6 % de l'échantillon). D'un autre côté, la définition du risque moral utilisé dans la présente étude est assez restrictive, en ce sens que le risque moral vaut aussi pour les périodes d'emploi qui se terminent juste quelques semaines après que la NVA a été satisfaite; cela produit des semaines de prestations additionnelles. Il convient de noter que, pour la période étudiée, démissionner n'entraîne pas nécessairement une perte de prestations.

Du point de vue de la politique à mettre en oeuvre, il semble clair qu'en prolongeant la durée des périodes d'emploi, l'allongement de la NVA peut décourager les gens de travailler de façon intermittente et aussi réduire le roulement de la main-d'oeuvre. De même, le resserrement récent des règles régissant les démissions réduira le problème du risque moral du côté des employés. Toutefois, la majorité des emplois qui ont pris fin au nombre de semaines correspondant à la NVA sont des mises à pied ou des cessations saisonnières, non des démissions. Cela donne à penser qu'il vaudrait la peine d'étudier les primes offertes par les employeurs selon l'expérience.

Dans la dernière partie de l'étude, nous examinons la fréquence de l'emploi non standard et son évolution dans le temps. Les données de l'Enquête sur l'activité permettent de dégager plusieurs caractéristiques des emplois ayant trait à l'emploi standard, à savoir, notamment, si l'emploi est occupé à plein temps ou à temps partiel, si les employés à temps partiel auraient préféré travailler à plein temps, si les employés sont rationnés par rapport au nombre d'heures qu'ils veulent travailler, si l'emploi offre un régime de pension et s'il était syndiqué ou couvert par une convention collective. De façon générale, rien n'indique de façon probante que l'emploi non standard défini de la sorte ait été plus important durant les cinq années visées par l'Enquête sur l'activité. Ce serait plutôt l'inverse. La répartition de ces données par province cadre avec l'idée qu'on se fait en général de l'état des marchés du travail provinciaux, tandis que la répartition par secteur d'activité laisse supposer que les emplois dans les secteurs des mines, des transports, des communications et des services publics sont plus susceptibles d'avoir les caractéristiques souhaitables et que ceux des secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des pêches le seraient moins. Il convient toutefois de noter que la présente étude fait abstraction du travail indépendant.

On peut aussi examiner la fréquence des cas de cumul d'emplois, défini comme un chevauchement de deux emplois pendant au moins une semaine, dans les deux échantillons de l'Enquête sur l'activité. En 1986 et 1987, 12,4 % des personnes de l'échantillon cumulaient plus d'un emploi et ce chiffre est passé à 18 % dans la période 1988-1990. Toutefois, le cumul d'emplois caractérise les provinces qui se portent relativement mieux et est plus fréquent en Ontario que dans les provinces maritimes, par exemple. Il est beaucoup plus probable que les emplois cumulés soient des emplois à temps partiel que des emplois à plein temps. La

répartition selon le sexe et la répartition selon le statut d'employé à plein temps donnent à penser que les femmes, proportionnellement plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, sont aussi plus nombreuses que les hommes à cumuler des emplois.

Les données font ressortir un profil saisonnier très clair de la fréquence des emplois cumulés. Ces emplois sont généralement plus fréquents l'été. Dans le cas des femmes, on observe que ce sommet saisonnier a tendance à se maintenir jusqu'à la fin de la période des fêtes.

### **Structure du rapport**

Dans la section 1 de ce rapport, nous décrivons comment nous avons utilisé les données de l'Enquête sur l'activité pour constituer nos échantillons de travail et nous présentons des statistiques descriptives sur les variables de ces échantillons. La section 2 porte sur la durée d'emploi. Nous tentons de décrire le processus de création d'emplois en examinant les caractéristiques de la distribution des périodes d'emploi terminées. Nous considérons également les attributs de la durée du stock implicite d'emplois et la pertinence des caractéristiques des personnes et des emplois.

Dans la section 3, nous examinons la possibilité que la durée d'emploi, selon le sens donné à «emploi» dans notre étude, soit liée aux paramètres du régime d'assurance-chômage, en particulier la norme variable d'admissibilité (NVA). Cette section :

- examine les constatations provisoires de ce lien;
- renferme une étude économétrique portant sur les déterminants de la durée d'emploi, y compris le rôle possible de la NVA;
- examine les caractéristiques des emplois dont les durées se situent dans l'intervalle de la NVA dans chaque province et les compare avec celles de l'échantillon dans son ensemble;
- étudie le lien entre les emplois et les employeurs.

La section 4 étudie la fréquence et les fluctuations de l'emploi non standard pendant les périodes de l'Enquête sur l'activité. La section 5 expose brièvement les principales conclusions de notre étude. L'annexe A décrit la construction des variables de la NVA, alors que les annexes B à E renferment les tableaux d'accompagnement.



# 1. Construction de l'échantillon

*L'étude repose principalement sur les résultats de deux enquêtes indépendantes et longitudinales sur l'activité. La première enquête visait les années 1986 et 1987 et la deuxième, les années 1988, 1989 et 1990.*

## Source des données

L'étude repose principalement sur les résultats de deux enquêtes indépendantes et longitudinales sur l'activité. La première enquête visait les années 1986 et 1987 et la deuxième, les années 1988, 1989 et 1990. Les deux enquêtes ont fait appel à des échantillons stratifiés de personnes ne vivant pas dans des établissements et ne faisant pas partie à temps plein des Forces armées canadiennes.

Les deux fichiers longitudinaux fournissent un historique continu de l'emploi et du non-emploi au cours des périodes concernées. Le premier fichier renferme 89 947 enregistrements recueillis au moyen de deux enquêtes reliées et portant sur l'activité de 63 432 personnes en 1986 et 1987. Le deuxième fichier contient 97 081 enregistrements recueillis au moyen de trois enquêtes reliées et portant sur l'activité de 55 434 personnes en 1988, 1989 et 1990.

Comme on a recueilli des données sur des périodes d'emploi qui avaient commencé avant le début des deux enquêtes, aucun troncage ne devrait être fait en amont; autrement dit, on n'a pas artificiellement coupé des périodes d'emploi au commencement des enquêtes. Il y a toutefois un troncage en aval pour la durée d'emploi lorsque les périodes d'emploi se sont poursuivies après la fin des enquêtes, soit quelques semaines après la fin de 1987 et de 1990. Les deux enquêtes ont fait le suivi d'un maximum de 5 emplois par année pour chaque personne faisant partie de l'échantillon, ou un maximum de 10 emplois pendant la première enquête et de 15 pendant la deuxième. Les enquêtes recueillaient des données sur plusieurs caractéristiques des emplois et des personnes et sur les interruptions temporaires de travail, les périodes de chômage entre deux emplois et la participation à divers programmes gouvernementaux. Les résultats ont été complétés par des renseignements sur les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et sur les taux de chômage dans les régions, que nous ont fournis Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada<sup>2</sup>.

Dans les résultats de l'Enquête sur l'activité, nous avons surtout mis l'accent sur les résultats relatifs aux emplois. Par conséquent, nous avons mis en place plusieurs contraintes et des contrôles de cohérence. Dans un premier temps, nous avons vérifié les fichiers des enquêtes pour ne conserver que les enregistrements des travailleurs rémunérés. Les enregistrements des travailleurs indépendants<sup>3</sup>, des personnes exploitant une entreprise et des personnes sans emploi ont été supprimés. Les enregistrements ne contenant pas de données cohérentes pour les diverses années d'enquête ont été éliminés. En outre, nous avons exclu les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et les personnes dont le domicile n'était pas connu. Enfin, nous avons supprimé les enregistrements rejetés lors des contrôles de cohérence<sup>4</sup>.

2. Nous en remercions Ging Wong et Anne Ruthier, de Développement des ressources humaines Canada, et Stephan Roller, de Statistique Canada.

3. Sur ce point, voir Lin (1993).

4. Les contrôles de cohérence utilisés pour la première enquête ont été décrits en détail dans Christofides et McKenna (1993b).

Les résultats de la deuxième enquête ont fait l'objet de restrictions semblables<sup>5</sup>. Essentiellement, les périodes d'emploi devaient correspondre à la période impliquée par le type de variable des enquêtes<sup>6</sup>, comporter une série uniforme de dates de début au cours des différentes années de l'enquête<sup>7</sup> et être d'une durée positive, correspondant à la semaine de cessation moins la semaine de début.

Les périodes d'emploi terminées sont associées à un motif de cessation d'emploi. Selon nos restrictions, l'absence de motif correspond au troncage en aval, à l'exception d'un enregistrement, qui a également été éliminé. Même si nous avons fait appel à des données non pondérées, nos résultats semblent avoir été insensibles à l'utilisation des poids utilisés dans l'Enquête sur l'activité.

### **Caractéristiques des échantillons**

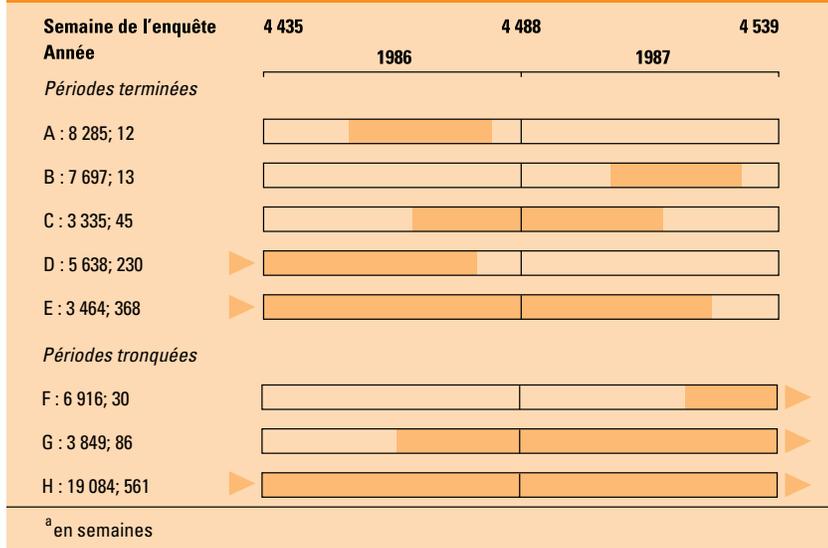
Comme on peut le voir dans les tableaux B.1 et B.2 l'échantillon de la première enquête comprenait 39 796 personnes qui ont occupé un total de 58 268 emplois, tandis que le deuxième échantillon contenait 35 979 personnes qui ont occupé un total de 65 580 emplois. Le nombre maximum d'emplois occupés par une seule personne a été de 9 pour la première enquête et de 13 pour la deuxième, qui était plus longue. La proportion de personnes qui n'ont occupé qu'un seul emploi a été plus faible dans la deuxième enquête que dans la première, soit 56,5 % contre 69,8 %.

Les tableaux B.3 et B.4 présentent la ventilation provinciale des données des deux échantillons. Il convient de souligner que les échantillons englobent des personnes qui ont changé de province et ont donc été comptées dans plus d'une province. Dans les deux échantillons, la proportion de personnes n'ayant occupé qu'un seul emploi a été la plus faible à Terre-Neuve et la plus élevée en Saskatchewan; cependant, l'écart entre les deux provinces a été moins grand dans le deuxième échantillon.

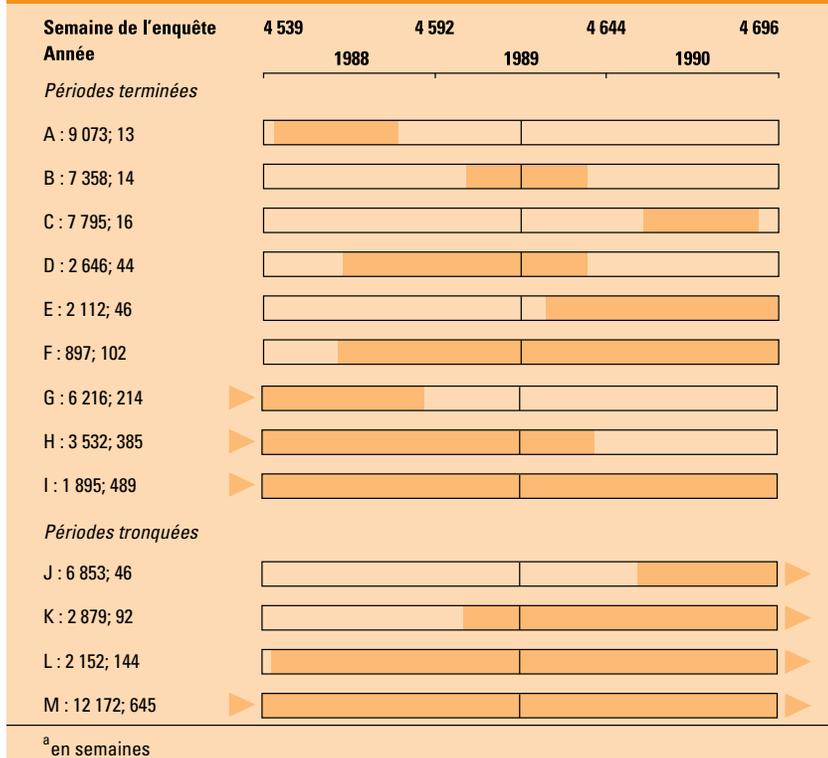
Les figures 2 et 3 ci-après décrivent les divers genres d'emplois compris dans les deux échantillons. Dans le premier, le nombre de périodes d'emploi terminées et le nombre de périodes d'emploi tronquées ont été très proches, s'établissant respectivement à 28 419 et à 29 849. Quant au deuxième échantillon, provenant d'une enquête plus longue, le nombre de périodes d'emploi terminées était naturellement plus élevé que le nombre de périodes d'emploi tronquées, soit 41 524 contre 24 056. Et la diversité des genres d'emplois était plus grande. Nous avons constaté une faible diminution de la durée moyenne d'emplois qui étaient semblables d'un échantillon à l'autre. Par exemple, les emplois qui existaient au début de chaque enquête et qui ont pris fin au cours de la première année des enquêtes avaient une durée moyenne de 230 semaines pour la première enquête et de 214 semaines pour la deuxième enquête<sup>8</sup>. Ces emplois appartiennent au type D dans la figure B.1 et au type G dans la figure B.2. Nous reviendrons sur ce point dans la section suivante.

5. Il faut noter que cette procédure a permis d'éviter un important problème posé par la deuxième enquête. Un grand nombre de périodes d'emploi ont, semble-t-il, été enregistrées comme ayant commencé la première semaine de 1990, alors qu'elles avaient commencé avant, ce qui a donné une pointe artificielle de la durée à 66 semaines.
6. Par exemple, les emplois de type 5 doivent être en 1989. Voir la figure 2.
7. Cette condition a pour effet de supprimer les emplois de type 2 dans la deuxième enquête.
8. Dans certaines circonstances, ces chiffres correspondent à la durée moyenne des nouveaux emplois; voir la section suivante et Christofides et McKenna (1993b).

**Figure 1**  
**Genres de périodes d'emploi : fréquence; durée moyenne<sup>a</sup>**  
 (échantillon de 1986-1987)



**Figure 2**  
**Genres de périodes d'emploi : fréquence; durée moyenne<sup>a</sup>**  
 (échantillon de 1988-1990)



## 2. Tendances de la durée d'emploi



Dans cette étude, nous avons fait appel aux attributs de durée des périodes d'emploi prises en compte afin d'analyser la répartition selon la durée des nouveaux emplois et la durée prévue des emplois sur le marché du travail au Canada. Nous avons également exploré le rapport entre la durée de l'emploi et les caractéristiques des personnes et des emplois.

### Durée d'emploi

Dans une situation stable, le processus de création d'emplois est caractérisé par la distribution des périodes d'emploi terminées. Cette distribution, qui décrit la fréquence avec laquelle des emplois de durées différentes sont créés et les périodes d'emploi, terminées, est très asymétrique parce que la plupart des emplois sont de courte durée. Des graphiques montrant cette distribution sont présentés dans la prochaine section.

Il convient de souligner que le deuxième échantillon (1988-1990) renferme une plus forte proportion d'emplois à court terme que le premier échantillon (1986-1987). Dans le deuxième, plus de 85 % des périodes d'emploi terminées ont duré de 0 à 52 semaines, contre environ 43 % dans le premier échantillon<sup>9</sup>. Cette forte différence dans la concentration des durées d'emploi n'apparaît pas aussi nettement dans les moyennes. Comme on peut le voir dans les tableaux C.1 et C.2, la durée moyenne des périodes d'emploi terminées était de 103 semaines dans les deux échantillons. Quant aux périodes d'emploi qui ont pris fin pendant la première année de chaque enquête, la durée moyenne a été de 100 semaines dans le premier échantillon et de 95 dans le deuxième. Il faut tenir compte de la distribution des périodes terminées et tronquées quand on analyse les données de chaque échantillon dans son ensemble à la première ligne de chacun des deux tableaux. La durée moyenne pour l'échantillon dans son ensemble a été plus faible dans la deuxième enquête à cause du plus fort pourcentage de périodes terminées que renferme l'échantillon. Les périodes terminées étaient caractérisées par une durée moyenne plus courte que celle des périodes tronquées.

Le processus de création d'emplois dans une situation stable suppose une structure des durées pour le stock d'emplois. Dans la distribution du stock, les emplois de longue durée sont plus fréquents parce qu'une fois créés ils durent plus longtemps que les emplois de courte durée. Diverses mesures ont été proposées pour définir les caractéristiques de la durée du stock d'emplois. Les tableaux C.1 et C.2 illustrent également cet aspect. Comme on peut le constater à la dernière ligne de chacun des deux tableaux, les emplois qui existaient toujours à la fin de

*Quant aux périodes d'emploi qui ont pris fin pendant la première année de chaque enquête, la durée moyenne a été de 100 semaines dans le premier échantillon et de 95 dans le deuxième.*

9. Cet écart très marqué, qu'on observe même si l'échantillon de la troisième année de la deuxième enquête est plus âgé, est probablement dû au fait que les données des deux échantillons n'ont pas été recueillies aux mêmes stades du cycle économique. Cette question actuellement fait l'objet d'études plus poussées.

*Parmi les caractéristiques personnelles, c'est l'âge qui avait l'influence la plus nette sur la durée d'emploi.*

la première enquête avaient une durée prévue de 753 semaines, comparativement à 727 semaines pour les emplois qui existaient toujours à la fin de la deuxième enquête<sup>10</sup>. Cette mesure montre que le processus de création d'emplois, pendant la période de la deuxième enquête, engendrait plutôt un stock d'emplois de plus courte durée, même si la population de l'échantillon était un peu plus âgée en 1990 et que la durée moyenne de l'emploi tend à *augmenter* à mesure que vieillit le titulaire de l'emploi, comme on peut le voir ci-après.

Une autre mesure conservait les renseignements sur les période d'emploi tronquées, en plus des renseignements sur les périodes d'emploi ayant pris fin au cours d'une période donnée. Cette mesure était sensible à la période précise utilisée, comme on peut le voir clairement à l'avant-dernière ligne des tableaux C.1 et C.2. Selon cette mesure, la durée estimative de l'emploi a été de 436 semaines dans le premier échantillon (correspondant à une période plus courte); dans le deuxième échantillon, qui contenait une plus forte proportion de périodes d'emploi terminées, la durée estimative de l'emploi était de 332 semaines. Cette deuxième méthode a donné des durées d'emploi prévues plus courtes que la première méthode. Ces mesures font ressortir le fait que, malgré le roulement de la main-d'oeuvre et la courte durée de la plupart des nouveaux emplois, la durée d'emploi prévue était élevée et que la plupart des personnes occupées avaient un emploi de longue durée.

Les tableaux C.3 et C.4 explorent la relation entre les caractéristiques des personnes et la durée d'emploi. Du même coup, ils expliquent la longue durée des emplois dont il a été question au paragraphe précédent.

Parmi les caractéristiques personnelles, c'est l'âge qui avait l'influence la plus nette sur la durée d'emploi. Les tableaux C.3 et C.4 montrent l'un et l'autre une augmentation marquée de la durée d'emploi moyenne à mesure qu'augmente l'âge du titulaire de l'emploi. L'âge a eu une incidence sur les périodes d'emploi tronquées, parce que le troncage devenait moins contraignant à mesure que l'on avançait dans les groupes d'âge. En outre, la distribution des périodes d'emploi terminées a été plus concentrée chez les personnes plus âgées.

Si la distribution sous-jacente de la durée potentielle ou ultime de l'emploi était la même pour tous les groupes d'âge, il faudrait logiquement s'attendre à un plus grand nombre de périodes d'emploi tronquées chez les jeunes. Mais c'est le contraire qui s'est produit, comme le montrent les tableaux C.3 et C.4. Le processus de création d'emplois semble donc avoir produit des emplois de plus courte durée pour les jeunes. L'étude approfondie de cette question n'entre pas dans le cadre de notre rapport, mais elle revêt un intérêt considérable du point de vue des politiques.

---

10. En moyenne, la durée d'une période d'emploi tronquée correspondra à la moitié de la durée prévue lorsqu'elle sera terminée. Par conséquent, pour obtenir la durée d'emploi prévue, soit le chiffre figurant à la dernière ligne de chacun des tableaux C.1 et C.2, la durée des périodes d'emploi tronquées est multipliée par 2. La ligne précédente correspond à la moyenne de la durée des périodes d'emploi qui ont pris fin pendant la période de l'échantillon et de la durée prévue des périodes d'emploi tronquées. La procédure est décrite en détail dans Christofides et McKenna (1993b).

Le lien entre les études et la durée moyenne se présentait sous la forme d'une distribution en U. Les emplois des hommes ont duré en moyenne un peu plus longtemps que ceux des femmes.

Les tableaux C.5 et C.6 montrent le rapport entre certaines caractéristiques des personnes et la durée de l'emploi. Ils font ressortir que la durée d'emploi moyenne était plus longue dans les grandes entreprises dont le personnel était syndiqué ou qui avait conclu une convention collective. Il est toutefois difficile de dire dans quel sens agit le rapport de cause à effet, s'il y en a un.

*Le lien entre les études et la durée moyenne se présentait sous la forme d'une distribution en U. Les emplois des hommes ont duré en moyenne un peu plus longtemps que ceux des femmes.*



### 3. *Durée et norme variable d'admissibilité*

*Il a été beaucoup question de la possibilité d'un lien entre la NVA et le risque moral, c'est-à-dire le risque que les personnes assurées ne travaillent que le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.*

Il a été beaucoup question de la possibilité d'un lien entre la NVA et le risque moral, c'est-à-dire le risque que les personnes assurées ne travaillent que le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Mais ce n'est que récemment qu'on a fait des études statistiques sur cette question.

Christofides et McKenna (1992 et 1993a) ont mené deux études sur cette possibilité à l'aide de moyens économétriques. Ils ont fait appel à l'Enquête sur l'activité de 1986-1987 pour examiner le lien possible entre la NVA et la durée d'emploi. Les travaux de Baker et Rae (1993) et de Green et Riddell (1993) ont porté sur «l'expérience naturelle» de 1990, au cours de laquelle la NVA a été fixée accidentellement à un niveau uniforme de 14 semaines durant presque toute l'année.

#### **Assurance-chômage et NVA**

Pendant presque toute la période étudiée, la NVA d'une personne dépendait du taux de chômage de la région où elle habitait aux fins de l'assurance-chômage<sup>11</sup>. Les enquêtes n'ayant pas précisé la région de résidence, nous avons regroupé les NVA régionales au niveau provincial pour expliquer la durée d'emploi pour certaines de nos spécifications. Quant aux autres spécifications, comme il est expliqué dans l'annexe, nous avons ajouté aux renseignements provenant de l'enquête les valeurs des NVA régionales calculées à l'aide des données fournies par Statistique Canada.

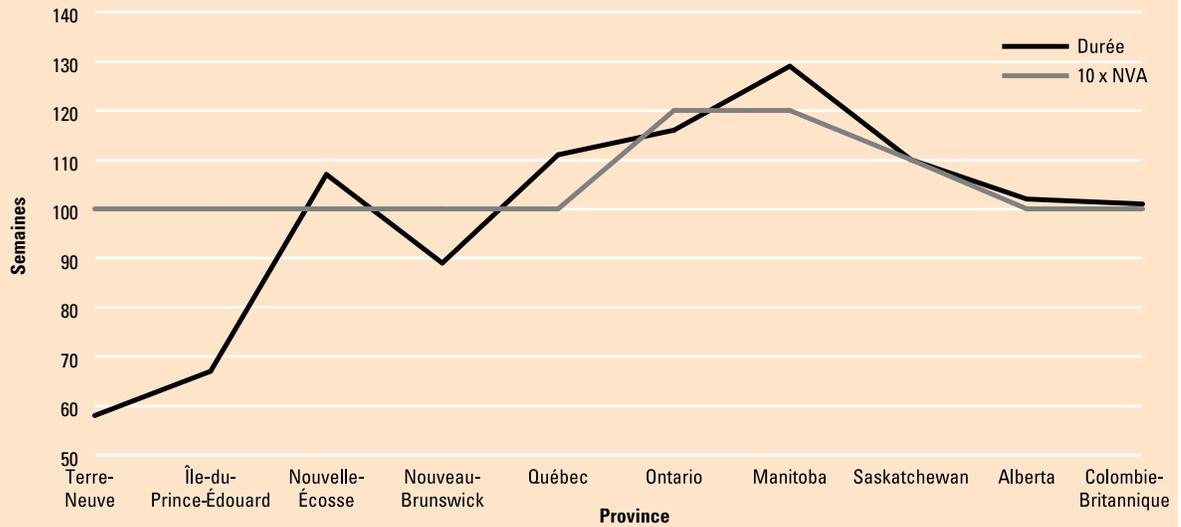
#### **Données provisoires sur la durée d'emploi et la NVA**

Les figures 3 et 4 donnent les moyennes provinciales générales pour la durée d'emploi et le rapport pouvant exister avec les valeurs des NVA provinciales. Les durées moyennes par province sont données aux tableaux D.1 et D.2. Nous avons élaboré les variables des NVA provinciales à partir des renseignements fournis dans l'annexe : la moyenne de 1988-1990 a attribué une pondération des deux tiers à la moyenne provinciale de la période 1988-1989 et une pondération du tiers à la NVA fixe de 14 semaines qui a été retenue durant une bonne partie de 1990<sup>12</sup>. Les rapports illustrés dans les figures 3 et 4 sont compatibles avec un rapport transversal entre la durée d'emploi et la NVA.

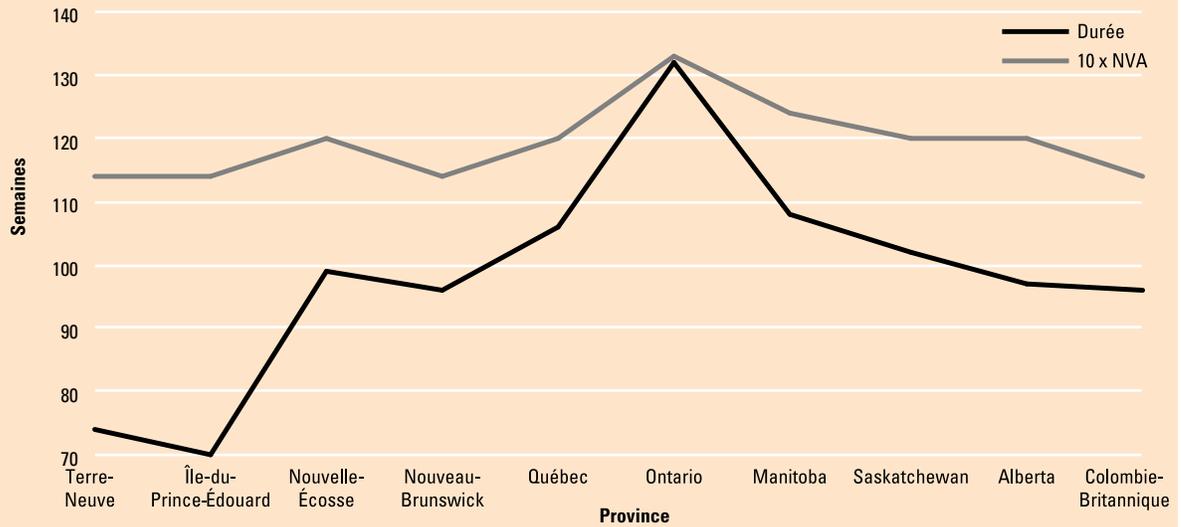
11. Pendant la plus grande partie de la période étudiée, la NVA était :  
14 semaines dans les régions où le taux de chômage était :  
13 semaines inférieur ou égal à 6 %  
12 semaines supérieur à 6 %, mais inférieur ou égal à 7 %  
11 semaines supérieur à 7 %, mais inférieur ou égal à 8 %  
10 semaines supérieur à 8 %, mais inférieur ou égal à 9 %  
supérieur à 9 %

12. Par souci de clarté, la NVA moyenne des provinces a été multipliée par 10.

**Figure 3**  
Durée et NVA des provinces (1986-1987)



**Figure 4**  
Durée et NVA des provinces (1988-1990)



*La durée d'emploi a été la plus longue dans les provinces comportant les NVA moyennes les plus élevées, à savoir l'Ontario et le Manitoba, et la plus courte à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les NVA étaient les plus faibles.*

La durée d'emploi a été la plus longue dans les provinces comportant les NVA moyennes les plus élevées, à savoir l'Ontario et le Manitoba, et la plus courte à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les NVA étaient les plus faibles. Cependant, les écarts de quelques semaines entre les NVA des provinces ne peuvent pas expliquer les différences considérables observées dans les durées provinciales moyennes apparaissant dans les tableaux D.1 et D.2. L'état général du marché du travail des provinces a influé à la fois sur les valeurs administratives de la NVA et sur la durée de l'ensemble des emplois. À l'aide des méthodes économétriques décrites ci-après, nous avons tenté de démêler ces interactions en incorporant la NVA dans les équations des durées qui dépendaient de la province de résidence de la personne.

D'autres renseignements provisoires sur le lien entre la durée et la NVA sont renfermés dans plusieurs fonctions de densité qui font ressortir les proportions des diverses durées d'emploi. Ces densités comportent des pointes significatives à divers points, par exemple à la NVA et à la fin d'un mois d'emploi. Nous allons revenir sur cette question plus loin.

#### **Premier échantillon : 1986-1987**

La figure D.1 présente la fonction de densité observée pour les périodes d'emploi achevées en 1986-1987. Cette distribution était très asymétrique, rappelons-le, parce que la plupart des périodes d'emploi étaient de courte durée. La valeur modale de la distribution était de 10 semaines. Étant donné qu'il s'agissait de la NVA dominante, la pointe observée alors est compatible avec la possibilité du risque moral, ce qui laisse supposer que les personnes assurées n'ont travaillé que le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Les densités calculées pour Terre-Neuve et l'Ontario (figures D.2 et D.3) s'avèrent également intéressantes. La valeur modale pour Terre-Neuve était de 10 semaines, soit la NVA provinciale. Quant à l'Ontario, la valeur modale était de 14 semaines; on a observé des pointes importantes à 12 et à 10 semaines, lesquelles se trouvent à l'intérieur de la fourchette de 10 à 14 semaines pour la NVA provinciale. Les densités calculées pour les autres provinces concordaient avec cette constatation générale.

#### **Deuxième échantillon : 1988-1990**

Les densités du deuxième échantillon ont concordé avec celles du premier échantillon; cependant, le fait d'avoir fixé accidentellement la NVA à 14 semaines durant la plus grande partie de 1990 suscite un intérêt particulier. On peut donc s'attendre à ce que la densité de 1990 comporte une valeur modale de 14 semaines au lieu de celle de 10 semaines observée dans le premier échantillon. Les figures D.4, D.5 et D.6 présentent les densités des périodes d'emploi se terminant respectivement en 1988, en 1989 et en 1990. Pendant les deux premières années, la valeur modale est nettement de 10 semaines. En 1990, par contre, elle est de 14 semaines.

## Analyse économétrique

Nous avons jusqu'ici soulevé la possibilité de liens entre la durée d'emploi et diverses variables, notamment les caractéristiques des personnes et des emplois et les paramètres du régime d'assurance-chômage. Nous allons maintenant présenter les résultats d'une analyse économétrique plus approfondie du rapport entre ces variables et la durée d'emploi.

Étant donné que des parties importantes des deux échantillons ont été tronquées, nous avons fait appel à des techniques d'analyse de survie. Dans Christofides et McKenna (1992 et 1993a), nous avons mentionné que la fonction de risque, c'est-à-dire la fonction indiquant la probabilité qu'une période d'emploi prenne fin lorsqu'elle a survécu jusqu'à un point donné, est assez complexe pour justifier le recours à une spécification très flexible. Une spécification paramétrique utilisée dans le cadre du modèle AFT (modèle de probabilité de défaillance en temps accéléré) a été la loi de distribution gamma généralisée, décrite dans le premier encadré ci-après.

### Encadré 1 :

#### **Modèle de la probabilité de défaillance en temps accéléré (AFT), loi de distribution gamma généralisée**

Si  $T$  indique la durée d'une période d'emploi au moment où elle se termine, qu'elle soit achevée ou tronquée, le modèle AFT suppose que les covariables influent sur  $T$  en multipliant, et donc en avançant ou en reculant (selon les valeurs des paramètres), un moment  $T_o$ , qui est tiré d'une distribution connue. Ainsi,

$$T = \exp(X' \beta) T_o^\sigma \quad (1)$$

où  $X'$  est un vecteur-ligne de variables explicatives associées à  $T$ ,  $\beta$  est le vecteur-colonne inconnu des paramètres de la population, et la variable aléatoire  $T_o$  a pour exposant la constante  $\sigma$ . Si l'on exprime l'équation ci-dessus en logarithmes naturels, on obtient

$$\ln T = X' \beta + \sigma \ln T_o \quad (2)$$

où  $T_o$  est une variable gamma avec paramètre  $m$ , ce qui suppose que  $T$  répond à la loi de distribution gamma généralisée. Ce choix permet de prendre en compte la fonction de risque en U dont nous avons parlé dans nos travaux antérieurs. En outre, cette loi intègre plusieurs autres hypothèses concernant la distribution de  $T$ . Dans cette spécification, le coefficient  $\beta_i$  mesure l'effet proportionnel sur la durée avant défaillance  $T$  d'un changement dans une variable explicative  $X_i$ .

Les tableaux D.3 et D.4 ci-après présentent les résultats que nous avons obtenus pour les deux échantillons avec la spécification décrite dans le premier encadré. Les équations des deux tableaux renferment de nombreuses caractéristiques

*... la durée d'emploi était plus longue dans le cas des chefs de ménage masculins, âgés d'au moins 45 ans, mariés, ayant plus d'enfants et ayant fait des études secondaires.*

propres aux emplois et aux personnes, y compris la province de résidence. Cette dernière variable a permis de vérifier les différences dans les attributs provinciaux, y compris l'état du marché du travail, qui ont influé sur la durée d'emploi et qui auraient pu brouiller l'interprétation des variables NVA comprises dans nos équations. Le taux de chômage régional aurait pu constituer une autre variable utile, mais Statistique Canada n'a pas révélé les régions où habitaient les personnes aux fins de l'assurance-chômage.

### **Effet de la NVA**

Comme nous l'expliquons en détail dans l'annexe A, nous avons étudié plusieurs spécifications de la NVA. Nous considérons deux de ces spécifications. La première, présentée dans les deux premières colonnes des tableaux D.3 et D.4, fait appel à une variable auxiliaire AREGNVA, qui prend la valeur 1, lorsque la durée d'emploi *correspondait* à la NVA de la région où habitait la personne aux fins de l'assurance-chômage, et la valeur 0 autrement. La deuxième spécification, présentée dans les deux dernières colonnes des tableaux, a recours à une variable auxiliaire AANVA, qui prend la valeur 1, lorsque la durée d'emploi se trouvait *dans l'intervalle* de la NVA établie pour la province où habite la personne, et la valeur 0 dans les autres cas. Ces variables auxiliaires ont permis de tester rigoureusement l'hypothèse du risque moral parce qu'elles ont tenu compte de la possibilité que des personnes travaillent au-delà de la NVA en vue de prolonger le versement de prestations éventuelles.

Les résultats des deux tableaux sont très semblables: la durée d'emploi était plus longue dans le cas des chefs de ménage masculins, âgés d'au moins 45 ans, mariés, ayant plus d'enfants et ayant fait des études secondaires. À l'opposé, la durée était plus courte pour les personnes fréquentant l'école ou participant à un programme de formation gouvernemental et pour celles qui recevaient des prestations d'assurance-accident, de bien-être social, de retraite<sup>13</sup> ou d'assurance-chômage.

Notre analyse a également révélé que la durée d'emploi était plus longue chez les cols blancs, les agriculteurs, les personnes travaillant à plein temps et les travailleurs syndiqués, de même que chez ceux qui travaillaient dans le secteur manufacturier, pour de grandes entreprises ou dans un emploi bénéficiant d'une caisse de retraite. Le coefficient positif et important de la variable Nombre de périodes d'emploi, c'est-à-dire le nombre d'emplois occupés par une personne au cours d'une période donnée, signifie que la durée d'emploi totale était généralement plus longue pour ceux qui ont occupé plus d'un emploi pendant la période. Il s'agit probablement d'un effet conditionné par l'échantillon.

La variable Rationnement des heures comporte un coefficient négatif important, ce qui signifie que l'insatisfaction à l'égard du volume de travail disponible a réduit la durée d'emploi. Par ailleurs, plus la rémunération est élevée, plus la durée d'emploi est longue<sup>14</sup>. Les variables auxiliaires provinciales, qui prennent

13. Il convient toutefois de signaler que le coefficient de la variable des pensions dans le deuxième échantillon n'est pas significativement différent de 0.

14. Les variables Début 1986 à 1990 dans les tableaux D.3 et D.4 prennent la valeur 1, dans le cas des emplois qui débutent au cours des années en question, et 0 autrement. Le signe négatif reflète ce que les figures 1 et 2 montrent clairement, à savoir qu'il s'agit d'emplois de plus courte durée à cause du plan de sondage.

en compte le chômage et d'autres caractéristiques du marché du travail, ont fait ressortir des différences marquées entre certaines provinces et l'Ontario.

Les variables qui nous intéressent particulièrement comportent les signes négatifs prévus et sont significatives au niveau de 1 %. On peut conclure que le fait de respecter la NVA a réduit de façon appréciable la durée avant défaillance. Les durées correspondant à la NVA régionale ( $A_{REGNVA} = 1$ ) ou se situant dans l'intervalle pour la province ( $A_{ANVA} = 1$ ) ont été plus courtes qu'elles ne l'auraient été par ailleurs, respectivement de 75 et 82 % en 1986-1987. Au cours de la période visée par le deuxième échantillon, les effets ont été moins prononcés, la diminution se chiffrant respectivement à 32 % et à 26 %, mais ils étaient toujours statistiquement significatifs au niveau de 1 %.

Les tableaux D.5 à D.8 présentent les résultats d'une analyse de sensibilité complète; d'autres aspects de la NVA ont également été étudiés. Les variables  $A_{REGNVA}$  et  $A_{ANVA}$  prennent la valeur 1 lorsque la durée d'emploi des réitérants correspond à la valeur correcte (mentionnée dans l'annexe A). La principale conclusion tirée de cette analyse de sensibilité est que les variables  $A_{REGNVA}$  et  $A_{ANVA}$  ont été relativement peu touchées par les changements apportés à la spécification. En effet, les coefficients estimatifs ont été essentiellement les mêmes que ceux mentionnés dans le paragraphe précédent.

Trois autres points méritent toutefois qu'on s'y attarde. D'abord, les coefficients des variables des réitérants ont été négatifs et significatifs lorsque les variables étaient incorporées séparément, mais ils sont devenus positifs et parfois significatifs lorsque ces variables étaient incorporées en même temps que les variables  $A_{REGNVA}$  et  $A_{ANVA}$ . Ce résultat est probablement attribuable à la forte colinéarité des variables des personnes qui travaillent régulièrement et des variables des réitérants.

Deuxièmement, la variable  $DN$ , qui concerne les nouveaux venus sur le marché du travail, avait un coefficient positif qui était souvent significatif. Bien que ce résultat soit un peu surprenant, il s'explique probablement par le lien entre l'âge et les études que comporte la définition de  $DN$ , plutôt que par la durée de 20 semaines. Lorsque nous avons intégré également une variable auxiliaire de 20 semaines dans nos équations, cette variable n'a pas été significative; cependant, la variable  $DN$  est demeurée significative chaque fois qu'elle l'était initialement.

Enfin, il semble bien que la variable  $DM$ , relative aux prestations de maternité, ait eu un coefficient négatif significatif pour la deuxième période. L'effet proportionnel implicite se situait à environ 0,17.

Il est possible de vérifier la robustesse de ces résultats, c'est-à-dire leur capacité de résister aux changements apportés aux spécifications, et de leur donner une interprétation différente s'ils étaient étudiés en fonction du risque que la personne quitte son emploi, au moyen du modèle des risques proportionnels de Cox décrit dans le deuxième encadré ci-après.

*Par ailleurs, plus la rémunération est élevée, plus la durée d'emploi est longue.*

... les chefs de ménage plus âgés, mariés et avec enfants, les cols blancs et les personnes travaillant à plein temps dans un poste syndiqué et bénéficiant d'une caisse de retraite étaient relativement moins nombreux à quitter leur emploi, tandis que les personnes qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche et des industries contractuelles étaient plus nombreuses à quitter leur emploi et par conséquent à occuper des emplois de courte durée que les personnes du groupe de référence.

### Encadré 2 : Modèle des risques proportionnels de Cox (RP)

Le risque  $\theta(X,t)$  est spécifié comme suit :

$$\theta(X,t) = \exp(X' \gamma) \theta(0) \quad (3)$$

où  $X$ , est un vecteur-ligne de covariables,  $\gamma$  est un vecteur conforme de coefficients et  $\theta(0)$  est le risque de référence.

La méthode de vraisemblance partielle de Cox (1972, 1975) sert à maximiser la fonction de vraisemblance logarithmique et, à cause de la structure de l'équation 3, le risque de référence est exclu du problème d'estimation. Le coefficient  $\gamma_i$  mesure l'effet proportionnel d'un changement dans la  $i^{\text{e}}$  covariable de  $X$  sur le risque. En ce qui concerne les variables  $AREGNVA$  et  $AANVA$ , il mesure l'accroissement du risque que la personne quitte son emploi une fois que la NVA a été atteinte ( $AREGNVA = 1$ ) et lorsque la durée se situe dans l'intervalle pour la province concernée ( $AANVA = 1$ ).

Pour appliquer ce modèle, les limites du logiciel nous ont obligés à utiliser des sous-échantillons prélevés au hasard dans les deux périodes, ainsi que des listes abrégées de covariables. Les nouveaux échantillons renferment 3 000 observations, représentant environ 5 % de chacun des ensembles d'origine. Des statistiques décrivant les covariables des échantillons complets et réduits sont présentées dans le tableau D.9, pour la période 1986-1987, et dans le tableau D.10, pour la période 1988-1990. Ces statistiques révèlent qu'au moins les premiers moments de ces variables sont très semblables.

Les tableaux D.11 à D.16 comportent la même structure que les tableaux semblables établis au moyen du modèle AFT. Les résultats obtenus pour cette spécification sont à peu près identiques à ceux du modèle AFT, une fois le signe corrigé<sup>15</sup>. Plus précisément, les tableaux D.11 et D.12 montrent que les chefs de ménage plus âgés, mariés et avec enfants, les cols blancs et les personnes travaillant à plein temps dans un poste syndiqué et bénéficiant d'une caisse de retraite étaient relativement moins nombreux à quitter leur emploi, tandis que les personnes qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche et des industries contractuelles étaient plus nombreuses à quitter leur emploi et par conséquent à occuper des emplois de courte durée que les personnes du groupe de référence. Les variables Période d'emploi et Rationnement des heures comportaient les signes prévus et étaient statistiquement significatives.

Comme dans le cas du modèle AFT, les résultats de la méthode RP indiquent que le risque qu'une personne quitte son emploi était nettement plus élevé lorsque la durée d'emploi correspondait à la NVA ( $AREGNVA = 1$ ) ou se trouvait dans l'intervalle de la NVA pour la province ( $AANVA = 1$ ). En 1986-1987, le risque de

15. Rappelons que la spécification AFT tient compte de la durée avant défaillance, tandis que la spécification RP concerne la probabilité de cessation pour un emploi ayant survécu jusqu'à un point donné. Une covariable qui augmente le risque réduit également la durée avant défaillance.

départ a été presque deux fois plus important ces durées d'emploi. Moins prononcé pendant la période 1988-1990, le risque était toujours plus élevé dans une proportion de 50 à 63 %. Les changements apportés à la spécification et apparaissant dans les tableaux D.13 à D.16 ont eu une incidence relativement faible.

Selon la méthode RP, la variable des réitérants a toujours eu le signe prévu et était parfois significative au niveau de 10 %. La variable des prestations de maternité, DM, est demeurée significative pendant la deuxième période et son coefficient était très élevé. Les équations distinctes pour les provinces ont produit les mêmes résultats; elles étaient basées sur l'échantillon complet de chaque province et tenaient compte de l'état du marché du travail de la province. Nous n'avons pas indiqué les effets proportionnels de ces variables sur les risques provinciaux, étant donné leur très grande ressemblance avec ceux de l'échantillon global.

Ces résultats, qui traduisent clairement l'incidence d'un risque moral, se comparent avec ceux obtenus par Baker et Rae (1993) et par Green et Riddell (1993) et viennent les compléter. Par exemple, cette deuxième étude, dans laquelle Green et Riddell ont soumis un plus petit échantillon, élaboré avec soin, de personnes identiques par ailleurs à une NVA de 10 semaines en 1989 et à une NVA de 14 semaines en 1990, a révélé une pointe de la fonction du risque à 10 semaines en 1989. Cette fonction s'est déplacée vers la droite au cours de 1990, pour enregistrer une pointe à 14 semaines, et le risque s'est accru dans l'intervalle de 14 à 20 semaines<sup>16</sup>.

### **Nouvelles preuves du lien entre la NVA et la durée d'emploi**

Nous allons maintenant considérer toute une série d'hypothèses relatives au problème du risque moral qu'il a été difficile d'analyser au moyen des modèles économétriques décrits plus haut. Les durées d'emploi se trouvant dans l'intervalle de la NVA pour la province (AANVA = 1) ont été retenues, car elles donnaient une perspective un peu plus large sur le risque moral qui nous intéresse. Nous avons abouti à des conclusions semblables, cependant, lorsque nous avons fait appel à d'autres définitions du risque moral, par exemple à celles décrites dans l'annexe A. Par souci de concision, l'échantillon défini par la variable AANVA = 1 est appelé l'échantillon ANVA.

Il s'est avéré utile d'effectuer au préalable certains contrôles de base sur les genres d'emploi compris dans l'échantillon ANVA. Pour la première période, cet échantillon comprenait 2 696 observations, représentant 4,6 % de l'échantillon total de la période 1986-1987. Pour la deuxième période, l'échantillon ANVA englobait 4 053 observations, représentant 6,2 % de l'échantillon total de la période 1988-1990. Les tableaux D.17 et D.18 présentent la répartition de l'échantillon global et de l'échantillon ANVA selon les genres d'emploi déclarés dans l'Enquête sur l'activité. Comme on pouvait s'y attendre, les emplois de l'échantillon ANVA n'étaient en général pas des emplois continus; ils étaient plutôt concentrés dans les genres d'emploi 1 et 3, dans le premier échantillon, et dans les genres d'emploi 1, 5 et 7, dans le deuxième.

16. Voir la note 15.

Les tableaux D.19 et D.20 résument certaines caractéristiques des échantillons ANVA. Comme l'exigeait l'hypothèse du risque moral, la très grande majorité de ces périodes d'emploi étaient des périodes achevées plutôt que tronquées. Comme on peut le voir dans la dernière colonne des tableaux, les périodes achevées représentaient environ 90 % des échantillons ANVA.

La répartition hommes-femmes était sensiblement la même dans l'échantillon global et l'échantillon ANVA. Nous avons toutefois relevé des différences intéressantes selon les secteurs d'activité. L'écart le plus important entre l'échantillon global et l'échantillon ANVA a été enregistré pour les entrepreneurs; ils représentaient 11,9 % de l'échantillon ANVA de 1986-1987 et 11,5 % de celui de 1988-1990, contre seulement 7,1 et 8,2 % de l'échantillon global des périodes en question. On a constaté le même phénomène dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et du piégeage, mais à un degré moindre. Les personnes travaillant dans ces secteurs étaient plus portées à occuper des emplois d'une durée proche de la NVA pertinente. Pour les autres secteurs, la tendance allait dans l'autre sens.

Les comparaisons provinciales ont fait ressortir des différences plus inattendues. Les provinces de l'Atlantique étaient sous-représentées dans les échantillons ANVA pour les deux périodes; le Québec était surreprésenté dans l'échantillon ANVA de la deuxième enquête et l'Ontario, surreprésenté dans les échantillons ANVA des deux enquêtes<sup>17</sup>. Ce phénomène s'est produit même si la durée moyenne était beaucoup plus élevée au Québec et en Ontario que dans les provinces de l'Atlantique; il est peut-être attribuable au fait qu'en général les prestations d'assurance-chômage sont versées plus longtemps dans les provinces de l'Atlantique, de sorte que certaines personnes ne seraient pas revenues dans l'échantillon ANVA. La proportion d'emplois à plein temps était presque identique dans les deux échantillons.

Poussant plus loin notre analyse de l'hypothèse du risque moral, nous avons cherché à savoir si les personnes faisant partie de l'échantillon ANVA étaient relativement plus nombreuses que celles de l'échantillon global à toucher des prestations d'assurance-chômage. La comparaison des colonnes 3 et 9 des tableaux D.21 et D.22 révèle que tel a été effectivement le cas dans toutes les provinces, en particulier à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, au Québec, au Manitoba et en Alberta. Les écarts ne sont toutefois pas aussi nets dans le tableau D.22.

Les deux tableaux font ressortir une autre constatation intéressante : on a eu davantage recours à l'assurance-chômage dans un troisième sous-échantillon composé d'emplois d'une durée variant entre 10 et 14 semaines. À Terre-Neuve par exemple, les personnes ayant touché des prestations d'assurance-chômage représentaient 52,6 % de l'échantillon global des durées d'emploi. Toutefois, elles représentaient 65,3 % de l'échantillon ANVA et 73,5 % de l'échantillon des périodes d'emploi ayant duré de 10 à 14 semaines. Cela laisse supposer que même la variable *AANVA*, dont le champ est plus grand que celui de la variable *AREGNVA*, n'avait pas une portée assez large. Plusieurs personnes qui ont occupé des

---

17. Ces comparaisons se rapportent aux pourcentages de l'échantillon global.

emplois plus longtemps que le maximum de l'intervalle de la NVA pour la province ont également reçu des prestations d'assurance-chômage<sup>18</sup>; elles avaient probablement travaillé un plus grand nombre de semaines, ce qui leur a permis de toucher des prestations plus longtemps. Par conséquent, les variables *AANVA* et surtout *AREGNVA* testent des formes particulièrement rigoureuses de l'hypothèse du risque moral.

Les tableaux D.23 et D.24 présentent la répartition des personnes et des emplois de l'échantillon global et de l'échantillon ANVA des deux périodes. Les deux premières colonnes, qui reprennent des renseignements présentés dans les tableaux B.1 et B.2 (Annexe B), révèlent qu'une forte majorité de personnes n'ont occupé qu'un seul emploi dans l'échantillon global. En revanche, les personnes n'ayant occupé qu'un seul emploi ne représentaient que 17,9 % du premier échantillon ANVA et 11 % du deuxième échantillon ANVA. De toute évidence, les personnes des échantillons ANVA ont occupé beaucoup plus d'emplois que celles de l'échantillon global. Il est par ailleurs difficile de voir à partir de ces tableaux si les personnes de l'échantillon ANVA ont reçu des prestations d'assurance-chômage à plusieurs reprises ou faisaient tout simplement partie d'un groupe où l'on était porté à occuper plus d'emplois. Cette difficulté s'explique en partie du fait que la durée de la période de versement des prestations de chômage, alliée à la courte durée des périodes des échantillons, ne nous a pas permis d'observer un nombre appréciable d'emplois occupés consécutivement par les personnes de l'échantillon ANVA<sup>19</sup>.

Il convient aussi de se demander si les résultats des analyses économétriques décrits dans la section précédente étaient le reflet du comportement des étudiants qui n'étaient pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage ou la manifestation du risque moral. Les tableaux D.25 et D.26 indiquent le pourcentage d'emplois ayant duré 14 semaines ou moins que des étudiants ont occupés chacune des années des deux périodes étudiées. La définition de l'étudiant utilisée pour l'enquête et décrite dans la note c des deux tableaux n'était pas suffisamment discriminatoire. Nous lui avons préféré une autre définition, selon laquelle il fallait avoir été étudiant au moins huit mois. Les résultats basés sur cette définition sont présentés dans les deux premières lignes des tableaux. Le pourcentage d'emplois occupés par des étudiants est digne de mention, mais il n'a jamais dépassé le tiers<sup>20</sup>.

Les tableaux D.27 et D.28 abordent la même question sous un angle plus direct, à l'aide de l'échantillon ANVA. Ici encore, le pourcentage de périodes d'emploi achevées des étudiants est digne de mention, mais il n'a pas dépassé 37,7 % en 1986 et est descendu jusqu'à 20,9 % en 1990.

---

18. Il convient de se rappeler qu'à Terre-Neuve, par exemple, la NVA est de 10 semaines. Par conséquent, les emplois d'une durée de 12 semaines ne seraient pas compris dans l'échantillon ANVA, mais ils le seraient dans celui des emplois d'une durée variant entre 10 et 14 semaines.

19. Voir la partie de droite des tableaux D.23 et D.24.

20. Cette proportion s'établit de fait à environ 17 % en 1990. Il convient de souligner que dans la deuxième enquête, toutes les périodes d'emploi de cette durée étaient des périodes achevées : la période de l'enquête a pris fin 14 semaines après la fin de 1990 et, comme en 1986-1987, aucun emploi ne commence après la fin de l'année.

... le nombre de démissions et de licenciements augmente à 10 et à 14 semaines.

Les tableaux D.29 et D.30 présentent une répartition détaillée des emplois selon le nombre de semaines et le groupe d'âge. La question fondamentale est de savoir si la fréquence accrue près de la NVA était surtout le fait des jeunes. Or, les tableaux réfutent cet argument. En effet, l'accroissement enregistré à 10 et à 14 semaines se produit dans tous les groupes d'âge. Par conséquent, nous pensons qu'il ne faut pas écarter les résultats des études économétriques présentés dans la section précédente sous prétexte qu'il s'agissait de personnes jeunes, peut-être d'étudiants, et qui de toute manière ne touchaient pas de prestations d'assurance-chômage.

### **Employeurs, employés et assurance-chômage**

On suppose fréquemment que c'est plutôt l'employé que l'employeur qui entreprend de mettre fin à l'emploi dans le but de recevoir des prestations d'assurance-chômage<sup>21</sup>. L'Enquête sur l'activité a recueilli des renseignements détaillés sur les raisons de la cessation d'emploi dans le cas des périodes d'emploi achevées. Il est possible de regrouper ces motifs à l'intérieur de grandes catégories économiques. Jugeant utile de faire une distinction entre les démissions et les licenciements, nous pouvons utiliser les données de l'enquête pour jeter un peu de lumière sur cette question.

Les tableaux D.31 et D.32 présentent les raisons des cessations d'emploi selon des catégories détaillées et générales. Étant donné les différences entre les listes de motifs proposés par les deux enquêtes<sup>22</sup>, il a été difficile de faire des comparaisons dans le temps. Si l'on examine chaque enquête séparément, les licenciements sont de toute évidence très importants; en effet, si nous considérons les cessations d'emploi dans la catégorie «Emploi saisonnier» comme des licenciements, ceux-ci dépassent les «démissions».

Comme on peut le voir dans les tableaux D.33 et D.34, le nombre de démissions et de licenciements augmente à 10 et à 14 semaines. Or, les cessations d'emploi saisonnier augmentent également de façon marquée exactement aux mêmes points. Cela laisse supposer que le climat n'est pas le seul facteur. À ce niveau, il semble donc que tant les employeurs que les employés sont intervenus dans la cessation d'emploi. Les résultats passés montrent que ces cessations d'emploi ont très probablement donné lieu à des prestations d'assurance-chômage.

Les tableaux D.35 et D.36 présentent les motifs généraux et particuliers des cessations d'emploi pour divers sous-échantillons. Une première conclusion s'impose immédiatement et elle concorde avec notre analyse précédente : la majorité des emplois de l'échantillon ANVA n'étaient pas occupés par des étudiants. En effet, moins de 25 % des cessations d'emploi de l'échantillon ANVA de l'une ou de l'autre enquête étaient dues à la reprise des études<sup>23</sup>.

21. On trouvera un compte rendu de certains travaux de recherche dans Christofides et McKenna (1993b).

22. Dans la première enquête, la catégorie résiduelle «Autre» était beaucoup plus importante que dans la deuxième.

23. Il convient toutefois de souligner que la «Fréquentation scolaire» est un motif de cessation d'emploi beaucoup plus important dans l'échantillon ANVA que partout ailleurs.

L'importance relative des démissions et des licenciements n'était pas nettement tributaire du rapport entre la durée d'emploi et l'intervalle de la NVA. Dans l'échantillon de 1986-1987, les démissions ont diminué et les licenciements ont augmenté tandis que la durée pouvait être en deçà, à l'intérieur ou au-delà de l'intervalle de la NVA. Dans l'échantillon de 1988-1990, les démissions ont augmenté dans l'ensemble, tandis que les licenciements ont nettement diminué. S'agissant de l'échantillon ANVA, les licenciements ont été plus nombreux que les démissions en 1986-1987, alors que c'est le contraire qui s'est produit en 1988-1990. Cependant, si la cessation d'un emploi saisonnier est considérée comme un licenciement, les licenciements ont été plus nombreux dans les deux périodes<sup>24</sup>.

Les tableaux D.37 et D.38 répartissent les cessations d'emploi selon le sexe. Au cours des deux périodes, on a observé un plus grand nombre de démissions chez les femmes que chez les hommes, tandis qu'il y a eu plus de licenciements chez les hommes que chez les femmes. Les cessations d'emploi saisonniers ont été plus nombreuses chez les hommes que chez les femmes. À cet égard, nous pensons qu'il s'agissait plus de licenciements que de démissions.

Les tableaux D.39 et D.40 montrent la situation des personnes de l'échantillon ANVA après la cessation d'emploi. Nous avons voulu savoir si les cessations d'emploi ont été suivies d'une période de chômage et de la réception possible de prestations d'assurance-chômage. Lorsque des personnes ont trouvé un nouvel emploi, nous avons cherché à savoir si c'était chez le même employeur ou non. Le fait d'être réembauché par le même employeur pourrait laisser supposer une certaine forme de collusion. Or, si tel est le cas, la collusion était très forte. Des employeurs peuvent accepter de congédier une personne une fois que la NVA a été satisfaite même s'ils n'ont pas l'intention de la réembaucher.

Pour effectuer notre analyse, nous avons observé en détail les vecteurs des employeurs de chaque personne et noté la situation de la personne après qu'elle a cessé d'occuper un emploi dont la durée se situait dans l'intervalle de la NVA pour la province. Il a parfois fallu trancher, mais les résultats se sont avérés très utiles. Les tableaux D.39 et D.40 présentent une ventilation par province du nombre de personnes comprises dans les quatre catégories de situations :

- celles qui occupaient en parallèle un autre emploi au moment de la cessation d'emploi,
- celles qui n'avaient pas trouvé d'emploi à la dernière date de l'enquête,
- celles qui ont trouvé un emploi chez le même employeur après une période de chômage,
- celles qui ont trouvé un nouvel emploi chez un employeur différent après une période de chômage.

*... on a observé un plus grand nombre de démissions chez les femmes que chez les hommes, tandis qu'il y a eu plus de licenciements chez les hommes que chez les femmes. Les cessations d'emploi saisonniers ont été plus nombreuses chez les hommes que chez les femmes. À cet égard, nous pensons qu'il s'agissait plus de licenciements que de démissions.*

24. La dernière colonne de droite du tableau D.36 montre un pourcentage appréciable de démissions et de licenciements pour occuper un «nouvel emploi». Étant donné le caractère procyclique des démissions, ce phénomène peut être dû au fait que la période en cause se trouve à un moment plus favorable dans le cycle économique.

*Très peu de personnes ayant cessé de travailler sont retournées chez le même employeur.*

À l'échelle du Canada, les cessations d'emploi ont été suivies d'un emploi dans une proportion beaucoup plus grande pendant la deuxième période d'enquête que pendant la première. Cette conclusion est compatible avec les résultats présentés plus haut. Pendant la deuxième période, 25 % des cessations d'emploi n'avaient pas été suivies d'un emploi à la fin de la période, contre 37 % pour la première période<sup>25</sup>. Pour chaque période, c'est dans les provinces de l'Atlantique qu'était le plus faible la probabilité d'emploi après cessation correspondant à la NVA.

Très peu de personnes ayant cessé de travailler sont retournées chez le même employeur. Pendant la première période d'enquête, seulement 2,4 % des cessations d'emploi de l'échantillon ont été suivies d'un nouvel emploi chez le même employeur; la proportion a été encore plus faible (2,1 %) au cours de la deuxième période.

À partir des tableaux D.41 et D.42, nous examinons la durée probable du chômage dans le cas des personnes qui ont trouvé un emploi chez un nouvel employeur. Ces tableaux, qui portent sur l'ensemble du Canada, révèlent qu'un pourcentage considérable d'entre elles ont trouvé du travail assez rapidement. La moitié de celles qui n'ont pas été embauchées sur-le-champ<sup>26</sup> avaient un emploi après 13 semaines dans la première période et après 20 semaines dans la deuxième<sup>27</sup>. Cependant, beaucoup ont attendu longtemps. Ainsi, un nombre appréciable de personnes ont trouvé un emploi peu avant le moment où leurs prestations d'assurance-chômage auraient pris fin, comme en témoignent les pointes à 42 semaines dans les deux échantillons<sup>28</sup>.

Les conclusions tirées pour l'ensemble du Canada sont compatibles avec les données provinciales publiées dans les tableaux D.43 et D.44. On a observé des pointes très nettes à 42 semaines à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les tableaux D.45 et D.46 examinent plus à fond le délai de réemploi, y compris l'emploi immédiat et le retour au travail chez le même employeur.

Jusqu'à maintenant, nous avons considéré les motifs qui ont conduit aux cessations d'emploi définitives. Les enquêtes sur l'activité ont également fait état des interruptions de travail dans un emploi donné et des motifs de ces interruptions. Les tableaux D.47 et D.48 présentent le nombre global d'interruptions selon les genres d'emplois définis pour l'Enquête sur l'activité. Lorsque les emplois ont duré plus d'un an, ces tableaux donnent également le nombre d'interruptions survenues chaque année. En règle générale, très peu d'emplois ont fait l'objet d'une interruption quelconque, et rares sont ceux comportant plus d'une interruption.

Les tableaux D.49 et D.50 précisent les motifs de l'ensemble des interruptions survenues dans un même emploi pendant chaque année des deux périodes observées. En règle générale, le nombre d'interruptions dues à des démissions a

25. Ces chiffres laissent supposer une assez longue période d'inactivité.

26. Voir la note a des tableaux D.39 et D.40.

27. S'il a fallu attendre plus longtemps pour atteindre le seuil de 50 % dans la deuxième période, généralement plus prospère, c'est probablement parce que la période a été plus longue.

28. Dans les zones à fort taux de chômage, les travailleurs ont droit à 10 semaines de prestations et à 32 semaines de «prestations complémentaires régionales» une fois atteinte la NVA de 10 semaines.

été négligeable<sup>29</sup>. Dans bien des cas, les personnes ont été licenciées puis réembauchées. Selon des études antérieures, un petit nombre de départs définitifs ont donné lieu à un réemploi. Nous pouvons supposer que des employeurs et des employés ayant recours à l'assurance-chômage ont pu figurer dans les données sous la rubrique des interruptions dans un même emploi, mais nous n'en avons pas la certitude.

Pour mieux mesurer cette possibilité, nous avons examiné le rapport entre les emplois et les employeurs. Si les emplois de l'échantillon ANVA concernaient généralement un plus petit nombre d'employeurs, comparativement à l'échantillon global, on pourrait en déduire que les employeurs ont eu recours à l'assurance-chômage. À cette fin, nous avons utilisé les échantillons d'origine des enquêtes parce que nous avons besoin des vecteurs des employeurs, qui contiennent les caractéristiques globales de l'employeur pour chaque personne. Par conséquent, les données présentées dans les tableaux D.51 à D.58 sont tirées des bandes à grande diffusion des résultats non traités de l'Enquête sur l'activité<sup>30</sup>.

Si l'on compare les tableaux D.51 à D.54, on constate un pourcentage plus élevé d'employeurs dans les échantillons ANVA pour les deux enquêtes. La raison en est que les emplois de cet échantillon sont de durée plus courte que ceux de l'échantillon global, de sorte que le nombre d'emplois et d'employeurs est relativement plus élevé. Ayant harmonisé le nombre d'emplois occupés, nous ne pouvons guère conclure que les employeurs ont eu recours à l'assurance-chômage à cette fin. Les valeurs figurant sur la diagonale principale ont été en général plus élevées, tandis que les valeurs au-dessus de la diagonale étaient plus faibles dans les échantillons ANVA que dans les échantillons globaux.

Les tableaux D.55 à D.58 portent sur le sexe et le statut professionnel des personnes de l'échantillon. Nous avons corrigé les totaux pour tenir compte du plus petit nombre de femmes occupant un emploi. Le sexe n'a, semble-t-il, eu aucune incidence. Les hommes et les femmes ont eu relativement le même nombre d'employeurs<sup>31</sup>. Comme on pouvait s'y attendre, les tableaux D.57 et D.58 montrent qu'il y a eu beaucoup moins d'employeurs pour les emplois à plein temps que pour les emplois à temps partiel.

En résumé, même si les cessations d'emploi résultent beaucoup plus de licenciements que de démissions, nous n'avons trouvé que très peu d'autres preuves que les employeurs aient eu recours à l'assurance-chômage, sauf quand il s'agissait de mises en disponibilité temporaires.

---

29. L'année 1987 fait peut-être exception à cette règle; les démissions représentaient 10,3 % des premières interruptions.

30. Il convient de souligner les valeurs irrégulières figurant sous la diagonale principale des tableaux D.52 et D.54 et dans la note a de ces tableaux. Ce sont les seuls tableaux qui aient été établis à partir de l'échantillon non traité des enquêtes sur l'activité, désigné dans le titre de chaque tableau par l'expression «Ensemble de l'Enquête sur l'activité». Les valeurs irrégulières sont attribuables aux méthodes de codage employées pour les tableaux des enquêtes.

31. Ainsi, en 1986-1987, 69,3 % des hommes, contre 69,5 % des femmes, ont un employeur, 19,7 % des hommes, contre 20,3 % des femmes, ont deux employeurs et 6,8 % des hommes et des femmes ont trois employeurs. Pour la période 1988-1990, les pourcentages s'établissent respectivement à 55,9, 22,3 et 11,1 % dans le cas des hommes et à 55,3, 23,8 et 11,7 % dans celui des femmes.



## 4. *Emploi non standard*

*Un certain nombre d'études ont été faites sur ce qu'on appelle maintenant l'emploi non standard – c'est-à-dire les emplois à temps partiel qui ne rendent pas admissibles à des prestations d'assurance-chômage, les emplois qui peuvent être occupés en même temps que d'autres emplois et(ou) les emplois mal rémunérés et non syndiqués auxquels aucune prestation n'est rattachée.*

Un certain nombre d'études<sup>32</sup> ont été faites sur ce qu'on appelle maintenant l'emploi non standard – c'est-à-dire les emplois à temps partiel qui ne rendent pas admissibles à des prestations d'assurance-chômage<sup>33</sup>, les emplois qui peuvent être occupés en même temps que d'autres emplois et(ou) les emplois mal rémunérés et non syndiqués auxquels aucune prestation n'est rattachée. On a l'impression que de plus en plus de gens occupent de tels emplois, et notre enquête sur la durée d'emploi serait incomplète si nous n'en tenions pas compte.

Même si les enquêtes sur l'activité (EA) ne portaient pas directement sur l'emploi non standard, nous avons pu extraire des données pertinentes sur le sujet. Nous avons constitué les tableaux suivants à partir des échantillons utilisés dans toutes les sections, sauf la dernière. En conséquence, ces tableaux renferment tous les contrôles de cohérence dont nous avons parlé dans la section 2 et excluent le travail indépendant.

### **L'emploi non standard dans les EA**

Dans les tableaux E.1 et E.2, nous considérons certaines caractéristiques liées à l'emploi non standard. Les données pertinentes sont présentées par type d'emploi. Nous avons commencé par examiner les variations séculaires. Nous avons pour cela considéré les périodes d'emploi qui ont pris fin durant chacune des cinq années de la période 1986-1990. Les variations figurent dans les colonnes 4 et 5 du tableau E.1 et 7 à 9 du tableau E.2. Nous avons également examiné les caractéristiques des emplois qui existaient au cours de chacune des cinq années. Ces caractéristiques sont présentées dans les colonnes 1 à 3 du tableau E.1 et 1 à 6 du tableau E.2.

Nous n'avons trouvé aucune tendance à la baisse dans le nombre de semaines de travail par mois ni dans d'autres mesures de la durée de l'emploi réel. Durant la seconde période, cependant, l'écart s'est généralement agrandi entre le nombre d'heures de travail supplémentaires que les employés voulaient et le nombre d'heures offertes par les employeurs.

Dans la seconde enquête, la proportion d'employés à plein temps était généralement plus élevée que dans la première enquête. La proportion d'employés à temps partiel qui voulaient un emploi à plein temps variait de façon peu plausible dans l'enquête de 1986-1987 et était comparable aux proportions observées dans l'enquête de 1988-1990. La proportion d'emplois syndiqués semble s'être accrue entre les deux enquêtes, comme aussi la proportion d'emplois couverts par une convention collective.

32. Voir Conseil économique du Canada (1990) et Picot, Myles et Wannell (1990).

33. Les personnes qui travaillent moins de 15 heures par semaine ne sont pas couvertes par le programme de l'assurance-chômage. Signalons toutefois que dans les EA un emploi est dit « à temps partiel » s'il comporte moins de 30 heures de travail par semaine.

Le fait qu'un emploi comporte ou non un régime de pension est un autre indicateur de sa «qualité». Des études antérieures ont montré que cet indicateur détermine de façon importante la durée d'un emploi. Du reste, les deux tableaux montrent qu'il y avait une tendance à la hausse dans la proportion d'emplois couverts par un régime de pension : 24,7 % des périodes d'emploi terminées en 1986; il s'agissait d'emplois couverts par des régimes de pension, contre 45,4 % des périodes d'emploi terminées en 1990. Un dernier indicateur de la qualité d'un emploi était le taux de rémunération, qui est passé de 10,21 \$ l'heure, pour les périodes d'emploi terminées en 1987, à 12,55 \$ l'heure, pour les périodes terminées en 1990. En termes réels, cette augmentation représente, durant cette période, un taux annuel composé de croissance de 2,9 %<sup>34</sup>. En conséquence, les données de ces tableaux ne confirment pas la notion selon laquelle la qualité de l'emploi aurait diminué.

Les périodes d'emploi terminées et les périodes d'emploi tronquées sont également comparées dans les tableaux E.1 et E.2. Comme on pouvait s'y attendre, les données des deux tableaux montrent que les emplois de plus longue durée avaient tendance à être de meilleure qualité<sup>35</sup>.

Dans les tableaux E.3 et E.4, nous examinons les mesures de la qualité de l'emploi des EA pour chaque province. Pour simplifier la présentation des résultats, nous n'avons consigné que les réponses qui nous éclairaient sur la dernière année de chaque enquête. Ainsi, les réponses ne portent que sur une partie de l'ensemble des emplois consignés, pour chaque province, dans les tableaux B.3 et B.4. De façon générale, les tableaux confirment nos attentes à propos des provinces «riches» et des provinces «pauvres». Dans les provinces Maritimes, les emplois nécessitaient plus d'effort<sup>36</sup> et étaient moins bien rémunérés que dans les autres régions du pays. Ils étaient également plus susceptibles d'être couverts par des régimes de pension et de comprendre une plus forte proportion de travailleurs à temps partiel qui voulaient un emploi à plein temps. Toutefois, il y avait également un élément étonnant : c'est dans les provinces Maritimes que la proportion d'emplois à plein temps était la plus élevée. Par exemple, à Terre-Neuve, en 1986-1987, 84,9 % des emplois étaient des emplois à plein temps.

Dans les tableaux E.5 et E.6, nous avons ventilé les mêmes données par industrie. Il s'en dégage clairement des différences substantielles d'une industrie à l'autre en matière de qualité de l'emploi. Les emplois de meilleure qualité se trouvaient dans les secteurs des mines, des transports, des communications et des services

*Dans les provinces  
Maritimes, les emplois  
nécessitaient plus  
d'effort et étaient  
moins bien rémunérés  
que dans les autres  
régions du pays.*

34. Ce pourcentage dépasse le taux de croissance réelle de la rémunération qu'on pourrait vraisemblablement prévoir à partir des données sur les contrats de travail se rapportant au taux de croissance réelle de la rémunération de base.

35. Comparez, par exemple, les périodes d'emplois tronquées qui commencent avant 1988 aux périodes tronquées qui commencent en 1988, c.-à-d. la dernière et la première colonnes du tableau E.2 .

36. Voir les rangées 1 à 3 des tableaux E.3 et E.4. On remarque toutefois que le nombre moyen d'heures de travail par semaine durant la période à l'étude (la rangée 10, dans les deux tableaux), chiffre qui comprend le non-emploi, est beaucoup moins élevé dans les provinces Maritimes qu'ailleurs. Il se pourrait que les données liées à cette variable de même qu'à la variable des heures totales de travail (rangée 11) de l'EA de 1988-1990 ne soient pas fiables : les chiffres présentés ne semblent pas assez élevés et ne correspondent pas aux données annuelles.

*Les emplois de meilleure qualité se trouvaient dans les secteurs des mines, des transports, des communications et des services publics, tandis que les emplois de moins bonne qualité se trouvaient dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche.*

publics, tandis que les emplois de moins bonne qualité se trouvaient dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Dans les tableaux E.7 et E.8, nous avons examiné ce qui différencie les femmes des hommes au chapitre de l'emploi. En 1986-1987, la rémunération non corrigée des hommes était supérieure de 25,4 % à celle des femmes et, durant la période 1988-1990, l'écart était de 25 % en faveur des hommes. Nous ne sommes pas certains que la différence légèrement moins grande de la seconde période reflète une des tendances à long terme étudiées dans Christofides et Swidinsky (1994). D'autres mesures de la qualité de l'emploi, qui allaient dans le sens de nos résultats liés à la rémunération, complétaient le tableau. Les femmes étaient :

- moins susceptibles d'occuper des emplois à plein temps,
- plus susceptibles de vouloir un emploi à plein temps lorsqu'elles n'en occupaient pas déjà un,
- plus susceptibles d'avoir des heures de travail réduites,
- plus susceptibles d'occuper un emploi non syndiqué, et
- moins susceptibles de bénéficier de régimes de pension.

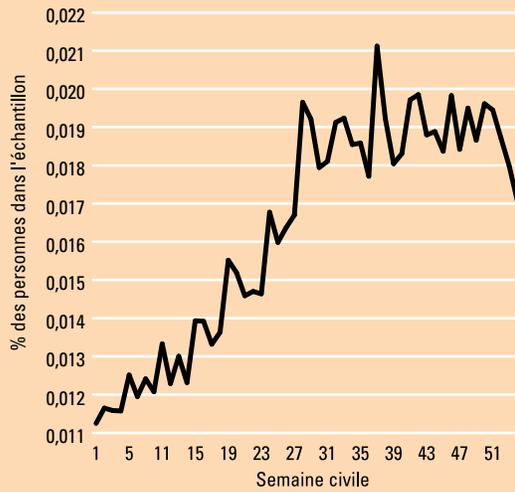
Les derniers tableaux portent sur le cumul d'emplois – c'est-à-dire sur les emplois qui se chevauchaient pendant une semaine au moins. Ces tableaux ont été produits à partir des vecteurs de l'emploi des données des EA.

Les tableaux E.9 et E.10, qui traitent de l'incidence du cumul d'emplois au Canada et dans les provinces, montrent qu'en 1986-1987, 86,8 % des gens de notre échantillon n'occupaient pas d'emplois simultanés, que 12,4 % avaient un emploi supplémentaire et qu'à peine 0,7 % en avaient plus d'un. Pour la période 1988-1990, les chiffres correspondants étaient 80,8, 17,9 et 1,3 %. Le nombre un peu plus élevé de personnes qui, durant la seconde période, avaient plus d'un emploi supplémentaire est le premier indice d'une augmentation de l'emploi non standard que nous avons relevé. D'après les données sur les provinces, le cumul d'emplois était plus courant dans les provinces relativement le mieux nanties : le cumul d'emplois était à son maximum en Ontario et au Manitoba, et à son niveau le plus bas dans les provinces Maritimes.

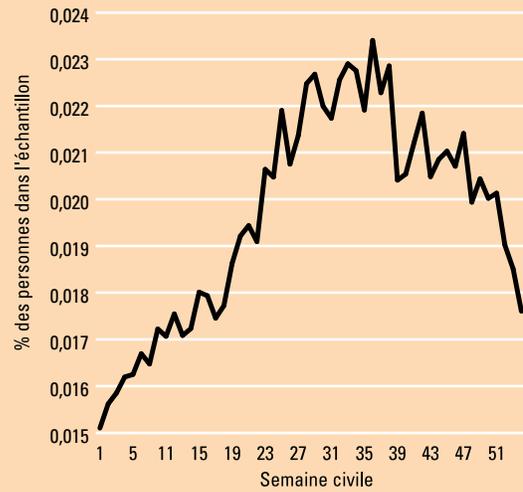
Les tableaux E.11 et E.12, où est décrite l'incidence du cumul d'emplois selon le sexe et le statut d'employé à plein temps, montrent que les femmes étaient un peu plus susceptibles d'occuper des emplois simultanés et que les emplois cumulés étaient plus susceptibles d'être des emplois à temps partiel que des emplois à plein temps.

Les tableaux E.13 et E.14 montrent que le cumul d'emplois ne durait pas très longtemps. Dans l'ensemble des personnes formant l'échantillon, 6 % (1986-1987) et 8,2 % (1988-1990) ont occupé des emplois simultanés pendant une semaine seulement, 1 et 1,6 % ont occupé de tels emplois pendant deux semaines et des proportions moins grandes ont occupé des emplois cumulés pendant des périodes plus longues. Toutefois, un nombre remarquable de personnes – 0,3 % en 1986-1987 et 0,2 % en 1988-1990 – ont occupé des emplois simultanés durant la totalité des périodes à l'étude.

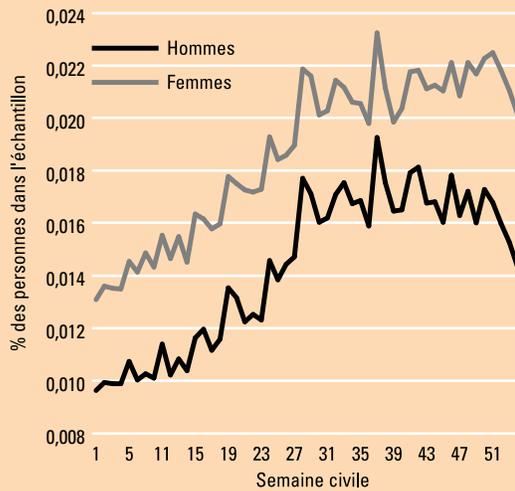
**Figure 5**  
Personnes occupant des emplois simultanés  
(1986-1987)



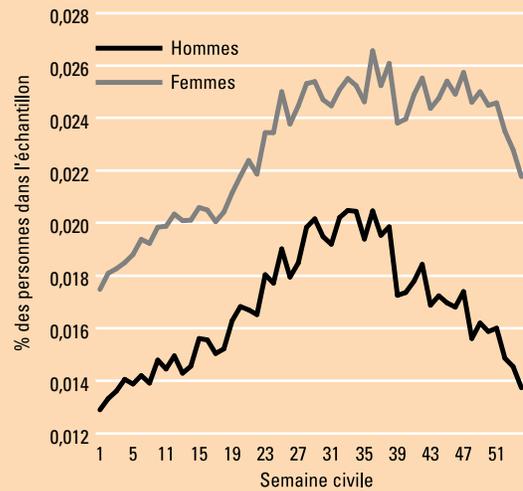
**Figure 6**  
Personnes occupant des emplois simultanés  
(1988-1990)



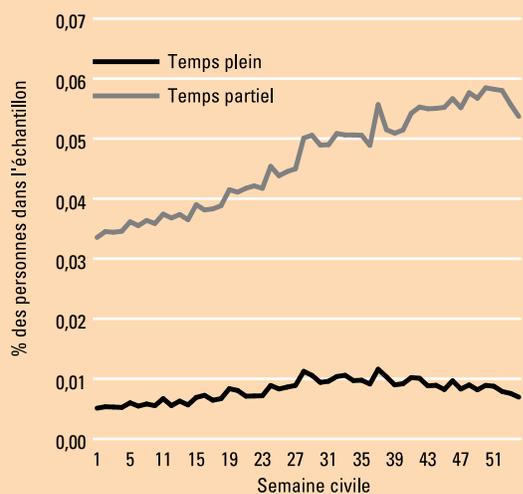
**Figure 7**  
Personnes occupant des emplois simultanés,  
par sexe (1986-1987)



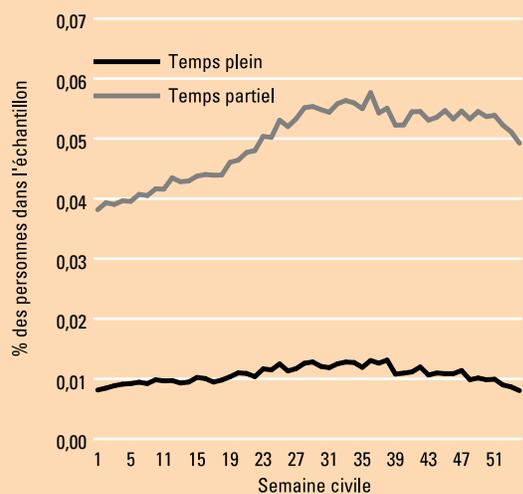
**Figure 8**  
Personnes occupant des emplois simultanés,  
par sexe (1988-1990)



**Figure 9**  
Personnes occupant des emplois simultanés,  
par statut d'employé (1986-1987)



**Figure 10**  
Personnes occupant des emplois simultanés,  
par statut d'employé (1988-1990)



Pour déterminer les fluctuations saisonnières du cumul d'emplois, nous avons calculé des moyennes, à partir des données pertinentes, pour chaque semaine civile des années couvertes par les deux enquêtes. Les figures 5 et 6, où sont présentés, par semaine civile, les pourcentages des gens de chaque échantillon qui occupaient des emplois simultanés, montrent très clairement qu'il existait des fluctuations saisonnières durant les mois d'été, en particulier dans la seconde enquête.

Les figures 7 et 8 montrent que les fluctuations saisonnières étaient les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Toutefois, tout indique que, dans le cas des femmes, la pointe de l'été s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, probablement parce que des postes dans la vente et les services, détenus majoritairement par des femmes, sont offerts pendant la période des Fêtes.

Les figures 9 et 10, où les données sont ventilées en fonction des emplois à plein temps et des emplois à temps partiel, confirment clairement ce que nous avons déjà dit, que le cumul d'emplois était beaucoup plus susceptible de comprendre des emplois à temps partiel. Les saisons semblent avoir très peu d'effet sur les emplois à plein temps, tandis que les graphiques portant sur les emplois à temps partiel affichent les fluctuations saisonnières bien connues.

## 5. Conclusion

Une partie importante des données de notre étude cadre avec l'hypothèse du risque moral selon laquelle la NVA influe sur la durée d'emploi. Au niveau de cette durée, les fréquences provinciales affichaient des pointes pour les NVA pertinentes. L'analyse de survie nous porte à croire que les durées d'emploi variaient en fonction des NVA. Les emplois prenant fin à la NVA avaient également des caractéristiques conformes à l'hypothèse du risque moral.

Certaines données indiquent qu'il y a augmentation du nombre des emplois simultanés, mais, indépendamment de cette constatation, peu de choses nous incitent à conclure qu'il y ait eu croissance de l'emploi non standard durant les périodes à l'étude.



*Certaines données indiquent qu'il y a augmentation du nombre des emplois simultanés, mais, indépendamment de cette constatation, peu de choses nous incitent à conclure qu'il y ait eu croissance de l'emploi non standard durant les périodes à l'étude.*



## *Annexe : A* *Construction* *des variables NVA*

### **Les variables NVA durant la période 1986-1987**

Voici les définitions opérationnelles des dispositions pertinentes relatives à l'a.-c. qui s'appliquaient durant la période 1986-1987.

#### **Norme variable d'admissibilité (NVA)**

En 1986-1987, la NVA stipulait que, selon le taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire, la personne doit occuper un emploi assuré pendant une période se situant entre 10 et 14 semaines pour être admissible aux prestations d'a.-c.. Les données de l'EA déterminent la province, mais pas la région de l'a.-c. du prestataire. Des renseignements administratifs sur les NVA régionales et sur les taux de chômage régionaux ont été fournis par Emploi et Immigration Canada et, en conséquence, des moyennes ont été calculées pour les provinces. Les NVA moyennes des provinces (1986; 1987) sont les suivantes : Terre-Neuve (10; 10), Île-du-Prince-Édouard (10; 10), Nouvelle-Écosse (10; 10), Nouveau-Brunswick (10; 10), Québec (10; 10), Ontario (12; 12), Manitoba (12; 12), Saskatchewan (11; 11), Alberta (10; 10) et Colombie-Britannique (10; 10). Pour mesurer les effets possibles de la NVA sur les périodes d'emploi, nous utilisons une variable auxiliaire, ANVA, qui prend la valeur 1, lorsqu'une période d'emploi a une durée égale à la NVA moyenne provinciale, et 0 autrement.

Une autre variable auxiliaire, AANVA, prend la valeur 1, lorsque la durée d'un emploi se situe à l'intérieur des limites provinciales des NVA, et 0 autrement. Ces limites provinciales (1986; 1987) sont les suivantes: Terre-Neuve (10; 10), Île-du-Prince-Édouard (10; 10), Nouvelle-Écosse (10-11; 10-12), Nouveau-Brunswick (10; 10), Québec (10-12; 10-12), Ontario (10-14; 10-14), Manitoba (10-14; 11-14), Saskatchewan (10-13; 10-13), Alberta (10-11; 10-11) et Colombie-Britannique (10; 10). Il y a 1 220 et 2 696 observations (ou 2,1 et 4,6 % de l'échantillon), respectivement, pour lesquelles la variable ANVA et la variable AANVA prennent la valeur 1.

Une troisième variable, AREGNVA, fait appel à des renseignements administratifs sur la NVA en vigueur dans la région de l'a.-c. du prestataire. Ces renseignements, qui ne vont à l'encontre d'aucun critère de confidentialité, ont été annexés, par Statistique Canada, à la bande à grande diffusion de l'EA. La variable auxiliaire AREGNVA prend la valeur 1, lorsque la durée d'emploi équivaut à la NVA dans la région de l'a.-c. du prestataire, et 0 autrement. Il y a 1 247 observations (ou 2,1% de l'échantillon) pour lesquelles AREGNVA prend la valeur 1.

#### **Réitérants**

Il s'agit des personnes qui ont touché des prestations d'a.-c. au cours des 52 dernières semaines. Pour être admissibles à une nouvelle période de prestations d'a.-c., elles doivent normalement travailler jusqu'à six semaines de plus que la NVA, qui couvre de 10 à 14 semaines. La disposition des six semaines ne s'applique pas dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 11,5 %.

Pour appliquer la disposition relative aux réitérants à partir des données de l'EA, nous utilisons les variables auxiliaires NVA. La variable auxiliaire ANVAR prend la valeur 1 lorsqu'une personne a touché des prestations d'a.-c. durant l'année de référence et que la durée d'emploi était la suivante (1986; 1987): Terre-Neuve\* (10; 10), Île-du-Prince-Édouard\* (10; 10), Nouvelle-Écosse\* (10; 10), Nouveau-Brunswick\* (10; 10), Québec (10\*; 16), Ontario (18; 18), Manitoba (18; 18), Saskatchewan (17; 17), Alberta (16; 16) et Colombie-Britannique\* (10; 10). L'astérisque désigne une province où le taux de chômage était supérieur à 11,5 %; mais, dans les faits, les taux de chômage étaient supérieurs ou inférieurs à 11,5 % durant les deux années dans toutes les provinces, sauf au Québec. Dans les autres cas, la variable ANVAR prend la valeur 0.

Une autre définition d'une variable auxiliaire qui s'applique aux réitérants fait appel à la notion de la variable AANVA : étant donné des prestations d'a.-c. comme ci-haut, la variable AANVAR prend la valeur 1 lorsque la durée d'emploi se situe entre les limites suivantes ou leur est égale, selon le cas (1986; 1987) : Terre-Neuve\* (10; 10), Île-du-Prince-Édouard\* (10; 10), Nouvelle-Écosse\* (10-11; 10-12), Nouveau-Brunswick\* (10; 10), Québec (10-12\*; 16-18), Ontario (16-10; 16-20), Manitoba (16-20; 17-20), Saskatchewan (16-19; 16-19), Alberta (16-17; 16-17) et Colombie-Britannique\* (10; 10). Dans les autres cas, la variable AANVAR prend la valeur 0. Il y a 447 et 787 observations (ou 0,8 et 1,4 % de l'échantillon), respectivement, pour lesquelles la variable ANVAR et la variable AANVAR prennent la valeur 1.

Comme la région de l'a.-c. du prestataire n'est pas divulguée par Statistique Canada, il faut calculer par approximation, par province, les dispositions relatives aux réitérants pour la troisième variable qui est basée sur la région de l'a.-c.. La variable AREGNVAR prend la valeur 1 lorsqu'une personne a touché des prestations d'a.-c. durant l'année de référence et que la durée de la période d'emploi était égale i) à la NVA de la région, si le taux de chômage de la province était supérieur à 11,5 % ou ii) à la NVA plus six, si le taux de chômage de la province était inférieur ou égal à 11,5 %. Dans les autres cas, la variable AREGNVAR prend la valeur 0. Il y a 441 observations (ou 0,8 % de l'échantillon) pour lesquelles la variable AREGNVAR prend la valeur 1.

### **Nouveaux venus**

D'après les règlements sur l'a.-c., un nouveau venu est une personne qui, durant les 52 semaines précédant la période d'admissibilité, a occupé un emploi assurable ou a touché des prestations pendant moins de 14 semaines. Pour être admissibles aux prestations, ces personnes doivent avoir occupé un emploi assurable pendant au moins 20 semaines durant la période d'admissibilité.

Pour pouvoir répertorier ces personnes à partir des données de l'EA, nous utilisons divers renseignements sur l'âge et le niveau d'instruction. De façon générale, les personnes plus instruites entrent dans la population active à un âge plus avancé que les personnes moins instruites. La variable auxiliaire pour les nouveaux venus, AN, prend la valeur 1 pour les emplois de 20 semaines occupés par des personnes qui remplissent les conditions suivantes : avoir 16 ans et n'avoir pas fait d'études du tout ou n'avoir fait que des études primaires; avoir de

17 à 19 ans et avoir fait des études secondaires partielles ou complètes; avoir de 20 à 24 ans et avoir fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire ou universitaire. Dans les autres cas, la variable AN prend la valeur 0. Il y a 160 observations (ou 0,3 % de l'échantillon) pour lesquelles la variable AN prend la valeur 1.

### **Prestations de maternité**

Jusqu'en 1984, les femmes qui avaient occupé un emploi assurable pendant 20 semaines au moins durant la période d'admissibilité pouvaient toucher des prestations de maternité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, un père ou une mère peut demander des prestations d'a.-c. lorsqu'il adopte un enfant. Le père ou la mère peut toucher des prestations durant une période pouvant atteindre 15 semaines si sa présence au foyer est nécessaire ou si, durant la période d'admissibilité, l'un et l'autre ont occupé un emploi assurable pendant au moins 20 semaines.

Pour appliquer ces dispositions et en supposant que les femmes sont plus susceptibles d'en profiter, nous avons établi une variable auxiliaire AM qui prend la valeur 1 pour les emplois d'une durée de 20 semaines occupés par des femmes mariées ayant de 17 à 44 ans; dans les autres cas, la variable AM prend la valeur 0. Il y a 173 observations (ou 0,3 % de l'échantillon) pour lesquelles la variable AM prend la valeur 1.

### **Les variables NVA durant la période 1988-1990**

Voici une description des dispositions de l'a.-c. qui étaient en vigueur durant la période 1988-1990 et de la façon précise dont elles ont été appliquées dans le cadre de l'EA de 1988-1990.

#### **Norme variable d'admissibilité (NVA)**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1988 et le 6 janvier 1990, la NVA se situait entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable et variait en fonction des taux de chômage régionaux. Comme la région de l'a.-c. du prestataire n'est pas divulguée dans l'EA de 1988-1989-1990, nous avons dû utiliser des renseignements relatifs à l'AC et calculer des moyennes pour les provinces; les données sur les NVA et sur les taux de chômage régionaux ont été fournies par EIC. Les NVA moyennes des provinces (1988; 1989) étaient les suivantes: Terre-Neuve (10; 10), Île-du-Prince-Édouard (10; 10), Nouvelle-Écosse (11; 11), Nouveau-Brunswick (10; 10), Québec (11; 11), Ontario (13; 13), Manitoba (11; 12), Saskatchewan (11; 11), Alberta (11; 11) et Colombie-Britannique (10; 10).

Le fait que le Sénat n'ait pas adopté rapidement le projet de loi C-21 a entraîné, durant la période du 7 janvier au 18 novembre 1990, une NVA uniforme de 14 semaines, indépendamment des taux de chômage régionaux. Après le 18 novembre 1990, la NVA variait en fonction des taux de chômage régionaux; elle se situait entre 10 et 20 semaines, alors que les taux de chômage régionaux variaient entre 15 % ou plus et 6 % ou moins. Par exemple, dans une région où le taux de chômage variait entre 14 et 15 %, la NVA se situait à 11 semaines, alors qu'elle se situait à 19 semaines dans une région où le taux de chômage variait entre 6 et 7 %. Voici les moyennes provinciales: Terre-Neuve (12), Île-du-Prince-

Édouard (11), Nouvelle-Écosse (14), Nouveau-Brunswick (14), Québec (15), Ontario (17), Manitoba (16), Saskatchewan (17), Alberta (17) et Colombie-Britannique (15).

Pour mesurer l'effet possible de la NVA sur les périodes d'emploi, la variable auxiliaire *ANVA* prend la valeur 1 lorsque la durée d'un emploi est égale à la NVA moyenne d'une province donnée; dans les autres cas, elle prend la valeur 0.

Une autre définition donne à la variable auxiliaire *AANVA* la valeur 1 lorsque la durée d'un emploi se situe à l'intérieur des limites provinciales des NVA; sinon, la variable *AANVA* prend la valeur 0. Les limites provinciales (1988; 1989) sont les suivantes : Terre-Neuve (10; 10), Île-du-Prince-Édouard (10; 10), Nouvelle-Écosse (10-12; 10-14), Nouveau-Brunswick (10; 10), Québec (10-14; 10-14), Ontario (10-14; 10-14), Manitoba (10-14; 10-13), Saskatchewan (10-14; 10-13), Alberta (10-12; 10-13) et Colombie-Britannique (10-11; 10-13). Durant la période du 7 janvier au 18 novembre 1990, les limites sont ramenées à 14 semaines dans toutes les provinces, de sorte que  $ANVA = AANVA$ . Après le 18 novembre 1990, les limites sont les suivantes : Terre-Neuve (10-15), Île-du-Prince-Édouard (10-12), Nouvelle-Écosse (10-18), Nouveau-Brunswick (10-16), Québec (10-19), Ontario (15-20), Manitoba (10-20), Saskatchewan (11-20), Alberta (16-18) et Colombie-Britannique (12-18). Il y a 1 396 et 4 053 observations (ou 2,1 et 6,2 % de l'échantillon), respectivement, pour lesquelles la variable *ANVA* et la variable *AANVA* prennent la valeur 1.

Une troisième variable auxiliaire fait appel à des renseignements administratifs sur la NVA en vigueur dans la région de l'a.-c. du prestataire. Ces renseignements, qui ne vont à l'encontre d'aucun critère de confidentialité, ont été annexés, par Statistique Canada, à la bande à grande diffusion de l'EA. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1988 et le 6 janvier 1990, la variable auxiliaire *AREGNVA* prend la valeur 1, lorsque la durée d'emploi équivaut à la NVA dans la région de l'a.-c. du prestataire, et la valeur 0 autrement. Comme la région de l'a.-c. du prestataire n'a pas été divulguée, nous avons utilisé, après le 18 novembre 1990, des données provinciales pour élaborer la variable *AREGNVA*. Donc, après cette date, la variable *AREGNVA* prend la valeur 1 lorsque la durée d'emploi représente 12 semaines à Terre-Neuve, 11 semaines à l'Île-du-Prince-Édouard, 14 semaines en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, 15 semaines au Québec et en Colombie-Britannique, 17 semaines en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, et 16 semaines au Manitoba; dans les autres cas, la variable *AREGNVA* prend la valeur 0. Il y a 1 643 observations (ou 2,5 % de l'échantillon) pour lesquelles cette variable prend la valeur 1.

### **Réitérants**

Il s'agit des personnes qui ont touché des prestations d'a.-c. au cours des 52 dernières semaines. Durant la période 1988-1990, le traitement accordé aux réitérants a beaucoup varié.

Durant la période 1988-1989, les réitérants devaient normalement travailler, pour être admissibles à des prestations d'a.-c., jusqu'à six semaines de plus que la NVA, qui couvre de 10 à 14 semaines. Cette disposition des six semaines ne s'ap-

pliquait pas dans les régions où le taux de chômage était supérieur à 11,5%. Pour appliquer la disposition relative aux réitérants à partir des données de l'EA, nous utilisons les variables auxiliaires NVA. La variable ANVAR prend la valeur 1 lorsqu'une personne a touché des prestations d'a.-c. durant l'année de référence et que les durées d'emploi étaient les suivantes (1988; 1989) : Terre-Neuve\* (10; 10), Île-du-Prince-Édouard\* (10; 10), Nouvelle-Écosse (17; 17), Nouveau-Brunswick\* (10; 10), Québec (17; 17), Ontario (19; 19), Manitoba (17; 18), Saskatchewan (17; 17), Alberta (17; 17) et Colombie-Britannique\* (10; 10). L'astérisque désigne une province où le taux de chômage était supérieur à 11,5 %; mais, dans les faits, les taux de chômage étaient supérieurs ou inférieurs à 11,5 % durant les deux années dans toutes les provinces. Dans les autres cas, la variable ANVAR prend la valeur 0. Une autre définition d'une variable auxiliaire qui s'applique aux réitérants fait appel à l'élaboration de la variable AANVA : étant donné des prestations d'a.-c. comme ci-haut, la variable AANVAR prend la valeur 1 lorsque la durée d'emploi se situe entre (1988; 1989) les limites provinciales suivantes : Terre-Neuve\* (10; 10), Île-du-Prince-Édouard\* (10; 10), Nouvelle-Écosse (16-18; 16-20), Nouveau-Brunswick\* (10; 10), Québec (16-20; 16-20), Ontario (16-20; 16-20), Manitoba (16-20; 16-19), Saskatchewan (16-20; 16-19), Alberta (18-18; 16-19) et Colombie-Britannique\* (10-11; 10-13). Dans les autres cas, la variable AANVAR prend la valeur 0.

Durant la période du 7 janvier au 18 novembre 1990, aucune disposition spéciale relative aux réitérants n'a été invoquée lorsque le taux de chômage régional dépassait 11,5 %. Toutefois, lorsque ce taux était inférieur ou égal à 11,5 %, la NVA variait entre 14 et 20 semaines, selon les prestations déjà touchées par le prestataire. Comme cette dernière information n'est pas accessible dans l'EA, nous avons supposé que les réitérants étaient tenus à une NVA de 17 semaines. Ainsi, au cours de cette période, ANVAR équivaut à AANVAR et a les valeurs suivantes : Terre-Neuve\* (14), Île-du-Prince-Édouard\* (14), Nouvelle-Écosse (17), Nouveau-Brunswick\* (14), Québec (17), Ontario (17), Manitoba (17), Saskatchewan (17), Alberta (17) et Colombie-Britannique (17). Après le 18 novembre 1990, les dispositions relatives aux réitérants ne s'appliquent pas du tout et ANVA = ANVAR. Il y a 434 et 1 060 observations (ou 0,7 % et 1,6 % de l'échantillon), respectivement, pour lesquelles la variable ANVAR et la variable AANVAR prennent la valeur 1.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1988 et le 6 janvier 1990, la variable AREGNVAR, la version de la variable AREGNVA relative aux réitérants, prend la valeur 1 lorsque des prestations d'a.-c. ont été touchées durant l'année de référence et que la durée d'emploi est égale i) à la NVA régionale (si, comme à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, le taux de chômage dépasse 11,5 %) ou ii) à la NVA régionale **plus** six semaines si, comme dans les autres provinces, le taux de chômage est inférieur ou égal à 11,5 %. Durant la période du 7 janvier au 18 novembre 1990, la variable AREGNVAR prend la valeur 1 lorsque des prestations d'a.-c. ont été touchées durant l'année de référence et que l'emploi dure 14 semaines (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick) ou 17 semaines (les autres provinces). Après le 18 novembre 1990, aucune disposition relative aux réitérants ne s'applique et

$AREGNVAR = AREGNVA$ . Il y a 505 observations (ou 0,8 % de l'échantillon) pour lesquelles la variable  $AREGNVAR$  prend la valeur 1.

### **Nouveaux venus**

D'après les règlements sur l'a.-c., un nouveau venu est une personne qui, durant les 52 semaines précédant la période d'admissibilité, a occupé un emploi assurable ou touché des prestations pendant moins de 14 semaines. Pour être admissibles aux prestations, ces personnes doivent avoir occupé un emploi assurable pendant au moins 20 semaines durant la période d'admissibilité.

Pour pouvoir répertorier ces personnes à partir des données de l'EA, nous utilisons divers renseignements sur l'âge et le niveau d'instruction. De façon générale, les personnes plus instruites entrent dans la population active à un âge plus avancé que les personnes moins instruites. La variable auxiliaire pour les nouveaux venus,  $AN$ , prend la valeur 1 pour les emplois de 20 semaines occupés par des personnes qui remplissent les conditions suivantes : avoir 16 ans et n'avoir pas fait d'études du tout ou n'avoir fait que des études primaires; avoir de 17 à 19 ans et avoir fait des études secondaires partielles ou complètes; avoir de 20 à 24 ans et avoir fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire ou universitaire. Dans les autres cas, la variable  $AN$  prend la valeur 0. Il y a 132 observations (ou 0,2 % de l'échantillon) pour lesquelles la variable  $AN$  prend la valeur 1.

### **Prestations de maternité**

Jusqu'en 1984, les femmes qui avaient occupé un emploi assurable pendant au moins 20 semaines durant la période d'admissibilité pouvaient toucher des prestations de maternité. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, un père ou une mère peut demander des prestations d'a.-c. lorsqu'il adopte un enfant. Le père ou la mère peut toucher des prestations durant une période pouvant atteindre 15 semaines si sa présence au foyer est nécessaire ou si, durant la période d'admissibilité, les deux ont occupé un emploi assurable pendant au moins 20 semaines.

Pour appliquer ces dispositions et en supposant que les femmes sont plus susceptibles d'en profiter, nous avons établi une variable auxiliaire  $AM$  qui prend la valeur 1 pour les emplois d'une durée de 20 semaines occupés par des femmes mariées ayant de 17 à 44 ans; dans les autres cas, cette variable  $AM$  prend la valeur 0. Il y a 138 observations (ou 0,2 % de l'échantillon) pour lesquelles la variable  $AM$  prend la valeur 1.



## Annexe B : Construction de l'échantillon

**Tableau B.1**  
**Personnes et emplois (échantillon de 1986-1987)**

Nombre d'emplois occupés	Nombre de personnes	%	Nombre cumulatif de personnes	Personnes x nombre d'emplois	Nombre cumulatif
1	27 779	69,8	27 779	27 779	27 779
2	7 798	19,6	35 577	15 596	43 375
3	2 720	6,8	38 297	8 160	51 535
4	981	2,5	39 278	3 924	55 459
5	358	0,9	39 636	1 790	57 249
6	116	0,3	39 752	696	57 945
7	34	0,1	39 786	238	58 183
8	5	0,0	39 791	40	58 223
9	5	0,0	39 796	45	58 268

**Tableau B.2**  
**Personnes et emplois (échantillon de 1988-1990)**

Nombre d'emplois occupés	Nombre de personnes	%	Nombre cumulatif de personnes	Personnes x nombre d'emplois	Nombre cumulatif
1	20 320	56,5	20 320	20 320	20 320
2	8 185	22,7	28 505	16 370	36 690
3	4 005	11,1	32 510	12 015	48 705
4	1 865	5,2	34 375	7 460	56 165
5	834	2,3	35 209	4 170	60 335
6	425	1,2	35 634	2 550	62 885
7	183	0,5	35 817	1 281	64 166
8	91	0,3	35 908	728	64 894
9	42	0,1	35 950	378	65 272
10	15	0,0	35 965	150	65 422
11	11	0,0	35 976	121	65 543
12	2	0,0	35 978	24	65 567
13	1	0,0	35 979	13	65 580

**Tableau B.3**  
**Personnes occupant un emploi, par province (échantillon de 1986-1987)**

Nombre d'emplois		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
1	N <sup>iso</sup>	1 626	880	2 034	2 154	4 391	5 959	2 004	2 646	3 909	2 638	27 779
	%	67,0	69,6	73,2	69,9	73,1	69,1	71,0	73,8	68,2	69,5	69,8
2	N <sup>iso</sup>	552	249	491	616	1 104	1 676	533	616	1 167	736	7 798
	%	22,7	19,7	17,7	20,0	18,4	19,4	18,9	17,2	20,3	19,4	19,6
3	N <sup>iso</sup>	173	99	175	209	338	605	191	209	401	275	2 720
	%	7,1	7,8	6,3	6,8	5,6	7,0	6,8	5,8	7,0	7,2	6,8
4	N <sup>iso</sup>	54	21	53	73	117	240	62	75	158	95	981
	%	2,2	1,7	1,9	2,4	1,9	2,8	2,2	2,1	2,8	2,5	2,5
5	N <sup>iso</sup>	17	10	16	19	40	101	24	24	64	31	358
	%	0,7	0,8	0,6	0,6	0,7	1,2	0,9	0,7	1,1	0,8	0,9
6	N <sup>iso</sup>	3	4	5	7	10	29	5	13	25	13	116
	%	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3
7	N <sup>iso</sup>		1	2	2	2	8	2	1	9	6	34
	%		0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2	0,1
8	N <sup>iso</sup>				1		2			1	1	5
	%				0,1		0,0			0,0	0,0	0,0
9	N <sup>iso</sup>	1				1	2				1	5
	%	0,0				0,0	0,0				0,0	0,0
Personnes <sup>a</sup>	N <sup>iso</sup>	2 426	1 264	2 776	3 081	6 003	8 622	2 821	3 584	5 734	3 796	39 796
Emplois <sup>b</sup>	N <sup>iso</sup>	3 577	1 840	3 877	4 464	8 364	12 855	4 055	5 010	8 619	5 607	58 268
Provinces	%	6,1	3,1	6,6	7,7	14,4	22,1	7,0	8,6	14,8	9,6	100,0

a La somme des personnes pour l'ensemble des provinces est égale à 41 107, chiffre supérieur à 39 796 du fait que certaines personnes ont occupé des emplois dans plus d'une province.

b Correspond au nombre de personnes multiplié par le nombre d'emplois.

**Tableau B.4**  
**Personnes occupant un emploi, par province (échantillon de 1988-1990)**

Nombre d'emplois		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
1	N <sup>bre</sup> %	1 336 50,0	549 53,7	1 489 58,6	1 597 52,6	3 337 60,1	4 203 58,1	1 421 58,3	1 963 62,6	2 487 56,1	2 029 54,7	20 320 56,5
2	N <sup>bre</sup> %	724 27,1	234 22,9	585 23,0	743 24,5	1 183 21,3	1 645 22,8	536 22,0	618 19,7	1 167 23,0	858 23,1	8 185 22,7
3	N <sup>bre</sup> %	376 14,1	138 13,5	249 9,8	369 12,2	584 10,5	764 10,6	235 9,6	317 10,1	523 10,3	419 11,3	4 005 11,1
4	N <sup>bre</sup> %	140 5,2	61 6,0	107 4,2	190 6,3	231 4,2	356 4,9	120 4,9	128 4,1	287 5,7	197 5,3	1 865 5,2
5	N <sup>bre</sup> %	61 2,3	23 2,2	64 2,5	70 2,3	101 1,8	140 1,9	67 2,7	54 1,7	119 2,3	107 2,9	834 2,3
6	N <sup>bre</sup> %	17 0,6	5 0,5	25 1,0	35 1,2	65 1,2	79 1,1	35 1,4	31 1,0	69 1,4	44 1,2	425 1,2
7	N <sup>bre</sup> %	11 0,4	6 0,6	12 0,5	16 0,5	22 0,4	24 0,3	16 0,7	11 0,4	25 0,5	31 0,8	183 0,5
8	N <sup>bre</sup> %	6 0,2	3 0,3	4 0,2	9 0,3	17 0,3	8 0,1	4 0,2	8 0,3	15 0,3	13 0,4	91 0,3
9	N <sup>bre</sup> %	1 0,0	3 0,3	2 0,1	2 0,1	5 0,1	6 0,1	2 0,1	3 0,1	11 0,2	4 0,1	42 0,1
10	N <sup>bre</sup> %				2 0,1	2 0,0	2 0,1	1 0,0	2 0,1	3 0,1	3 0,1	15 0,0
11	N <sup>bre</sup> %			2 0,1	1 0,1	1 0,0	2 0,0	1 0,0		4 0,1		11 0,0
12	N <sup>bre</sup> %									1 0,0	1 0,0	2 0,0
13	N <sup>bre</sup> %										1 0,0	1 0,0
Personnes <sup>a</sup>	N <sup>bre</sup>	2 672	1 022	2 539	3 034	5 548	7 229	2 438	3 135	5 071	3 707	35 979
Emplois <sup>b</sup>	N <sup>bre</sup>	5 013	1 913	4 460	5 743	9 640	12 711	4 406	5 306	9 387	7 001	65 580
Provinces	%	7,6	2,9	6,8	8,8	14,7	19,4	6,7	8,1	14,3	10,7	100,0

a La somme des personnes pour l'ensemble des provinces est égale à 36 395, chiffre supérieur à 35 979 du fait que certaines personnes ont occupé des emplois dans plus d'une province.

b Correspond au nombre de personnes multiplié par le nombre d'emplois.

## Annexe C : Durée d'emploi



**Tableau C.1**  
**Durée des périodes d'emploi, par genre, en semaines (échantillon de 1986-1987)<sup>a</sup>**

	Fréquence	Moyenne	Écart type	Minimum	Maximum
<i>Ensemble des périodes d'emploi</i>	58 268	243	365	1	2 770
<i>Périodes d'emploi terminées :</i>					
Terminées en 1986 ou 1987	28 419	103	243	1	2 643
Terminées en 1986	13 923	100	246	1	2 643
Terminées en 1987	14 496	105	240	1	2 411
<i>Périodes d'emploi tronquées</i>	29 849	376	409	3	2 770
<i>Durée d'emploi prévue :</i>					
Moyenne des périodes terminées et					
2 x périodes tronquées	58 268	436	-	-	-
2 x périodes tronquées	29 849	753	-	-	-

<sup>a</sup> La durée se prolonge jusqu'à la date de l'enquête, qui est souvent postérieure à la fin de l'année civile.

**Tableau C.2**  
**Durée des périodes d'emploi, par genre, en semaines (échantillon de 1988-1990)<sup>a</sup>**

	Fréquence	Moyenne	Écart type	Minimum	Maximum
<i>Ensemble des périodes d'emploi</i>	65 580	198	333	1	2 372
<i>Périodes d'emploi terminées :</i>					
Terminées en 1988, 1989 ou 1990	41 524	103	237	1	2 372
Terminées en 1988	15 289	95	222	1	2 261
Terminées en 1989	13 536	117	254	1	2 298
Terminées en 1990	12 699	97	236	1	2 372
<i>Périodes d'emploi tronquées</i>	24 056	363	404	14	2 281
<i>Durée d'emploi prévue :</i>					
Moyenne des périodes terminées et					
2 x périodes tronquées	65 580	332	-	-	-
2 x périodes tronquées	24 056	727	-	-	-

<sup>a</sup> La durée se prolonge jusqu'à la date de l'enquête, qui est souvent postérieure à la fin de l'année civile.

**Tableau C.3**  
**Durée des emplois et caractéristiques des employés (échantillon 1986-1987)**

	Ensemble des périodes d'emploi			Périodes d'emploi terminées			Périodes d'emploi tronquées		
	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type
<i>Groupe d'âge</i>									
16	1 750	35	42	1 225	24	32	525	62	51
17-19	6 720	38	50	4 978	29	41	1 742	66	63
20-24	10 740	75	99	6 749	49	78	3 991	120	113
25-34	16 941	187	217	7 748	92	149	9 193	268	231
35-44	11 784	340	364	4 111	125	225	7 683	455	372
45-54	6 519	506	515	1 989	194	361	4 530	643	513
55-64	3 478	673	642	1 431	485	638	2 047	804	612
65-69	326	643	640	188	610	624	138	688	661
<i>Études</i>									
Aucunes ou primaires	5 335	325	491	2 926	139	345	2 409	552	524
Secondaires	31 058	223	353	15 947	93	227	15 111	360	407
Post-secondaires non terminées	7 294	175	299	4 107	77	187	3 187	302	362
Certificat post-secondaire	8 148	260	338	3 325	119	237	4 823	357	362
Universitaires	6 433	327	379	2 114	152	272	4 319	413	395
<i>Sexe</i>									
Homme	31 316	278	407	15 248	111	275	16 115	435	447
Femme	26 952	202	303	13 171	93	198	13 824	306	346
Total	58 268	243	365	28 419	103	243	29 849	376	409

**Tableau C.4**  
**Durée des emplois et caractéristiques des employés (échantillon 1988-1990)**

	Ensemble des périodes d'emploi			Périodes d'emploi terminées			Périodes d'emploi tronquées		
	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type
<i>Groupe d'âge</i>									
16	2 599	32	39	2 122	23	29	477	70	51
17-19	9 088	36	47	7 638	29	40	1 450	77	60
20-24	11 203	66	90	8 434	46	71	2 769	125	113
25-34	18 584	159	211	11 210	94	154	7 374	259	245
35-44	13 426	294	366	6 672	138	246	6 754	447	398
45-54	7 094	431	513	3 318	215	389	3 776	621	532
55-64	3 246	536	596	1 884	432	592	1 362	680	570
65-69	340	454	548	246	435	573	94	505	477
<i>Études</i>									
Aucunes ou primaires	4 435	222	409	3 284	135	334	1 151	469	493
Secondaires non-terminées	14 781	166	328	10 652	86	228	4 129	371	440
Diplôme secondaire	15 855	193	318	9 986	100	216	5 869	353	390
Post-secondaires non-terminées	9 801	134	260	6 884	71	176	2 917	283	351
Certificat ou diplôme post-secondaire	0 076	222	322	5 532	118	231	4 544	349	368
	1								
Diplôme universitaire	7 346	292	379	3 534	163	290	3 812	412	412
Certificat ou diplôme professionnel	3 286	246	372	1 652	118	262	1 634	376	419
<i>Sexe</i>									
Homme	34 549	224	373	22 078	111	266	12 471	425	444
Femme	31 031	169	280	19 446	94	200	11 585	297	343
<b>Total</b>	<b>65 580</b>	<b>332</b>	<b>604</b>	<b>41 524</b>	<b>103</b>	<b>237</b>	<b>24 056</b>	<b>363</b>	<b>404</b>

**Tableau C.5**  
**Durée des emplois et caractéristiques des emplois (échantillon de 1986-1987)**

	Ensemble des périodes d'emploi			Périodes d'emploi terminées			Périodes d'emploi tronquées		
	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type
<i>Taille de l'entreprise</i>									
19 employés ou moins	18 726	137	254	11 560	66	155	7 166	252	328
20 à 99 employés	9 294	214	320	4 609	92	203	4 685	334	366
100 à 499 employés	6 581	302	388	2 561	125	256	4 020	414	415
500 employés et plus	15 191	372	444	5 315	184	367	9 876	473	449
Ne sait pas	8 476	231	362	4 374	99	249	4 102	372	409
<i>Syndiqués</i>									
Oui	14 848	443	449	4 240	239	415	10 608	524	436
Non	43 420	175	302	24 179	79	188	19 241	295	368
<i>Convention collective</i>									
Absente	13 662	443	453	3 991	238	419	9 671	527	440
Oui	3 021	286	403	1 287	110	275	1 734	417	432
Non	41 585	174	299	23 141	79	185	18 444	294	364
Total	58 268	243	365	28 419	103	242	29 849	376	409

**Tableau C.6**  
**Durée des emplois et caractéristiques des emplois (échantillon de 1988-1990)**

	Ensemble des périodes d'emploi			Périodes d'emploi terminées			Périodes d'emploi tronquées		
	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type	Nombre	Moy.	Écart type
<i>Taille de l'entreprise</i>									
19 employés ou moins	21 054	113	224	15 587	65	154	5 467	251	316
20 à 99 employés	10 487	164	287	6 819	87	204	3 668	306	354
100 à 499 employés	6 787	248	365	3 786	131	268	3 001	397	413
500 employés et plus	17 308	317	419	8 690	179	339	8 618	455	445
Ne sait pas	9 944	175	318	6 642	92	224	3 302	343	403
<i>Syndiqués</i>									
Oui	16 258	368	438	7 493	213	373	9 035	497	445
Non	49 052	141	267	34 031	78	186	15 021	283	353
<i>Convention collective</i>									
Absente	16 528	368	438	7 493	213	373	9 035	497	445
Oui	2 841	202	351	1 775	110	274	1 066	356	407
Non	46 211	137	260	32 256	77	180	13 955	277	348
Total	65 580	332	604	41 524	103	237	24 056	363	404



## Appendix D : Durée et norme nouvelle d'admissibilité

**Tableau D.1**  
**Durée de l'emploi par province : périodes d'emploi achevées (échantillon de 1986-1987)**

	Nombre d'emplois	Durée moyenne	Écart type	Durée maximale <sup>a</sup>
Terre-Neuve	2 329	58	190	2 411
Île-du-Prince-Édouard	999	67	179	2 114
Nouvelle-Écosse	1 899	107	260	2 309
Nouveau-Brunswick	2 353	89	232	2 391
Québec	3 807	111	259	2 375
Ontario	5 842	116	257	2 245
Manitoba	1 844	129	291	2 643
Saskatchewan	2 238	110	252	2 206
Alberta	4 282	102	222	2 519
Colombie-Britannique	2 826	101	226	2 138
Total : périodes d'emploi achevées	28 419	103	243	2 643

<sup>a</sup> La durée minimale est d'une semaine dans toutes les provinces.

**Tableau D.2**  
**Durée de l'emploi par province : périodes d'emploi achevées (échantillon de 1988-1990)**

	Nombre d'emplois	Durée moyenne	Écart type	Durée maximale <sup>a</sup>
Terre-Neuve	3 799	74	217	2 167
Île-du-Prince-Édouard	1 339	70	179	2 298
Nouvelle-Écosse	2 832	99	235	2 281
Nouveau-Brunswick	3 989	96	246	2 261
Québec	5 965	106	255	2 372
Ontario	7 556	132	276	2 289
Manitoba	2 652	108	241	2 132
Saskatchewan	3 060	102	219	2 015
Alberta	5 803	97	199	2 180
Colombie-Britannique	4 529	96	216	2 151
Total : périodes d'emploi achevées	41 524	103	237	2 372

<sup>a</sup> La durée minimale est d'une semaine dans toutes les provinces.

**Tableau D.3**
**Modèle de probabilité de défaillance en temps accéléré : loi de distribution gamma généralisée  
(échantillon de 1986-1987)**

		VA = AREGVA		VA = AANVA	
		Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
<i>Caractéristiques des individus</i>					
Âge	16	-0,899 <sup>a</sup>	0,050	-0,879 <sup>a</sup>	0,050
	17 à 19	-0,998 <sup>a</sup>	0,037	-0,984 <sup>a</sup>	0,037
	20 à 24	-0,820 <sup>a</sup>	0,031	-0,816 <sup>a</sup>	0,031
	25 à 34	-0,602 <sup>a</sup>	0,026	-0,603 <sup>a</sup>	0,026
	35 à 44	-0,332 <sup>a</sup>	0,028	-0,333 <sup>a</sup>	0,028
	45 à 54 <sup>d</sup>	–	–	–	–
	55 à 64	-0,024	0,036	-0,023	0,036
	65 à 69	0,113	0,094	0,120	0,093
Sexe	Homme	0,071 <sup>a</sup>	0,017	0,067 <sup>a</sup>	0,017
	Femme <sup>d</sup>	–	–	–	–
État civil	Marié	0,106 <sup>a</sup>	0,031	0,107 <sup>a</sup>	0,031
	Célibataire	0,039	0,035	0,036	0,034
	Autre <sup>d</sup>	–	–	–	–
Taille de la famille	1	-0,080 <sup>a</sup>	0,028	-0,073 <sup>a</sup>	0,028
	2	-0,055 <sup>a</sup>	0,019	-0,052 <sup>a</sup>	0,019
	3	-0,008	0,018	-0,007	0,017
	4 <sup>d</sup>	–	–	–	–
Chef	Oui	0,063 <sup>a</sup>	0,019	0,060 <sup>a</sup>	0,019
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
Scolarité	Aucune ou primaire	-0,147 <sup>a</sup>	0,025	-0,146 <sup>a</sup>	0,024
	Secondaire <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Postsecondaire partiel	-0,142 <sup>a</sup>	0,021	-0,142 <sup>a</sup>	0,021
	Diplôme postsecondaire	-0,039	0,022	-0,037	0,021
Fréquentation scolaire	Université	-0,161 <sup>a</sup>	0,026	-0,161	0,026
	Oui	-0,396 <sup>a</sup>	0,022	-0,385 <sup>a</sup>	0,022
Assurance-accidents	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,293 <sup>a</sup>	0,043	-0,282 <sup>a</sup>	0,043
Bien-être	Non	–	–	–	–
	Oui	-0,482 <sup>a</sup>	0,031	-0,472 <sup>a</sup>	0,031
Pension	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,450 <sup>a</sup>	0,046	-0,455 <sup>a</sup>	0,046
Assurance-chômage	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,875 <sup>a</sup>	0,017	-0,870 <sup>a</sup>	0,017
Participation à un programme	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,141 <sup>a</sup>	0,033	-0,129 <sup>a</sup>	0,033
<i>Caractéristiques de l'emploi</i>					
CAE <sup>e</sup>	1-3	-0,423 <sup>a</sup>	0,035	-0,418 <sup>a</sup>	0,034
	4-8	-0,230 <sup>a</sup>	0,050	-0,215 <sup>a</sup>	0,049
	9-28 <sup>d</sup>	–	–	–	–
	29-30	-0,614 <sup>a</sup>	0,030	-0,599 <sup>a</sup>	0,030
	31-34	-0,005	0,034	-0,001	0,033
	35+	-0,094 <sup>a</sup>	0,023	-0,089 <sup>a</sup>	0,023

**Tableau D.3  
(Suite)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
Profession	Cols blancs	0,291 <sup>a</sup>	0,020	0,288 <sup>a</sup>	0,020
	Agriculture	0,960 <sup>a</sup>	0,149	0,944 <sup>a</sup>	0,148
	Cols bleus <sup>d</sup>	–	–	–	–
Province	Terre-Neuve	-0,174 <sup>a</sup>	0,030	-0,244 <sup>a</sup>	0,030
	Île-du-Prince-Édouard	0,110 <sup>a</sup>	0,039	0,043	0,039
	Nouvelle-Écosse	0,095 <sup>a</sup>	0,030	0,056 <sup>c</sup>	0,029
	Nouveau-Brunswick	-0,002	0,028	-0,065 <sup>b</sup>	0,027
	Québec	0,075 <sup>a</sup>	0,023	0,041 <sup>c</sup>	0,023
	Ontario <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Manitoba	-0,011	0,029	-0,019	0,029
	Saskatchewan	0,079 <sup>a</sup>	0,027	0,056 <sup>b</sup>	0,027
	Alberta	-0,110 <sup>a</sup>	0,023	-0,157 <sup>a</sup>	0,022
Taille de l'entreprise	Columbia-Britannique	-0,132 <sup>a</sup>	0,026	-0,190 <sup>a</sup>	0,026
	19 personnes ou moins	-0,175 <sup>a</sup>	0,020	-0,172 <sup>a</sup>	0,020
	20 à 99	-0,109 <sup>a</sup>	0,022	-0,107 <sup>a</sup>	0,022
	100 à 499	-0,065	0,025	-0,064 <sup>b</sup>	0,025
	500 et plus <sup>d</sup>	–	–	–	–
Syndiqué	Ne sait pas	-0,220 <sup>a</sup>	0,023	-0,217 <sup>a</sup>	0,023
	Oui	0,347 <sup>a</sup>	0,020	0,342 <sup>a</sup>	0,020
Plein temps	Non ou s.o. <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	0,224 <sup>a</sup>	0,019	0,226 <sup>a</sup>	0,018
Caisse de retraite	Non ou s.o. <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	0,765 <sup>a</sup>	0,021	0,755 <sup>a</sup>	0,021
Nombre de périodes d'emploi		1,114 <sup>a</sup>	0,039	1,095 <sup>a</sup>	0,039
Rationnement des heures		-0,004 <sup>a</sup>	0	-0,004 <sup>a</sup>	0
Salaire horaire		0,2E-3 <sup>a</sup>	0,000002	0,2E-3 <sup>a</sup>	0,000002
<i>Variable de l'assurance-chômage</i>					
VA	Oui	-0,751 <sup>a</sup>	0,040	-0,815 <sup>a</sup>	0,028
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
<i>Autres variables</i>					
Coordonnée à l'origine		0,046	0,080	0,132	0,075
Début 1986	Oui	-2,297 <sup>a</sup>	0,018	-2,253 <sup>a</sup>	0,018
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
Début 1987	Oui	-2,267 <sup>a</sup>	0,019	-2,222 <sup>a</sup>	0,019
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
Paramètre d'échelle ( $\sigma$ )		1,322 <sup>a</sup>	0,008	1,304 <sup>a</sup>	0,008
Paramètre de forme		0,139 <sup>a</sup>	0,018	1,207 <sup>a</sup>	0,018
Fonction de vraisemblance logarithmique		-64 329,17		109,26	

a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test  $\chi^2$ .

b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test  $\chi^2$ .

c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test  $\chi^2$ .

d Indique la catégorie omise.

e Les groupes de la CAE sont les suivants : 1 à 3, agriculture, forêts, pêche et piégeage; 4 à 8, mines; 9 à 28, aliments, tabac, caoutchouc, textiles, tissage, vêtements, bois, meuble, papier et imprimerie, métaux, machinerie, matériel de transport, produits électriques, minéraux non métalliques, pétrole et charbon, produits chimiques et autres industries manufacturières; 29 et 30, entrepreneurs; 31 à 34, transport et entreposage, communications, énergie électrique, distribution de gaz et d'eau; 35 et suivants, commerce, finance, assurance, enseignement, santé, services et administration.

**Tableau D.4**
**Modèle de probabilité de défaillance en temps accéléré : loi de distribution gamma généralisée (échantillon de 1988-1990)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
<i>Caractéristiques des individus</i>					
Âge	16	-0,505 <sup>a</sup>	0,030	-0,508 <sup>a</sup>	0,030
	17 à 19	-0,489 <sup>a</sup>	0,023	-0,493 <sup>a</sup>	0,023
	20 à 24	-0,352 <sup>a</sup>	0,020	-0,355 <sup>a</sup>	0,020
	25 à 34	-0,258 <sup>a</sup>	0,017	-0,261 <sup>a</sup>	0,017
	35 à 44	-0,165 <sup>a</sup>	0,018	-0,167 <sup>a</sup>	0,018
	45 à 54 <sup>d</sup>	–	–	–	–
	55 à 64	0,115 <sup>a</sup>	0,026	0,115 <sup>a</sup>	0,026
	65 à 69	0,640	0,630	0,288 <sup>a</sup>	0,630
Sexe	Homme	0,020 <sup>a</sup>	0,011	0,067 <sup>a</sup>	0,017
	Femme <sup>d</sup>	–	–	–	–
État civil	Marié	0,020	0,021	0,020 <sup>c</sup>	0,011
	Célibataire	0,019	0,023	0,021	0,021
	Autre <sup>d</sup>	–	–	–	–
Taille de la famille	1	-0,051 <sup>a</sup>	0,019	-0,052 <sup>a</sup>	0,019
	2	-0,020	0,013	-0,020	0,013
	3	-0,020 <sup>c</sup>	0,011	-0,020 <sup>b</sup>	0,011
	4 <sup>d</sup>	–	–	–	–
Chef	Oui	0,011	0,013	0,011	0,013
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
Scolarité	Aucune ou primaire	-0,037 <sup>b</sup>	0,020	-0,038 <sup>b</sup>	0,019
	Secondaire partiel	-0,039 <sup>a</sup>	0,013	-0,037 <sup>a</sup>	0,013
	Secondaire <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Postsecondaire partiel	-0,062 <sup>a</sup>	0,014	-0,062 <sup>a</sup>	0,014
	Diplôme postsecondaire	-0,028 <sup>b</sup>	0,015	-0,027 <sup>c</sup>	0,015
	Université	-0,136 <sup>a</sup>	0,018	-0,136 <sup>a</sup>	0,018
Fréquentation scolaire	Diplôme professionnel	-0,100 <sup>a</sup>	0,023	-0,096 <sup>a</sup>	0,023
	Oui	-0,278 <sup>a</sup>	0,014	-0,272 <sup>a</sup>	0,014
Assurance-accidents	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,185 <sup>a</sup>	0,027	-0,186 <sup>a</sup>	0,027
Bien-être	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,300 <sup>a</sup>	0,022	0,021	0,027
Pension	Non	–	–	–	–
	Oui	0,017	0,028	-0,298 <sup>a</sup>	0,022
Assurance-chômage	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,430 <sup>a</sup>	0,010	-0,429 <sup>a</sup>	0,010
Participation à un programme	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	-0,066 <sup>b</sup>	0,031	-0,070 <sup>b</sup>	0,031
<i>Caractéristiques de l'emploi</i>	CAE <sup>e</sup>				
	1 à 3	-0,158 <sup>a</sup>	0,022	-0,157 <sup>a</sup>	0,022
	4 à 8	-0,034	0,034	-0,035	0,034
	9 à 28 <sup>d</sup>	–	–	–	–
	29 à 30	-0,324 <sup>a</sup>	0,019	-0,321 <sup>a</sup>	0,019
	31 à 34	0,009	0,022	0,010	0,022
35+	0,002	0,015	0,003	0,015	

**Tableau D.4**  
**(suite)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
Profession	Cols blancs	0,176 <sup>a</sup>	0,013	0,174 <sup>a</sup>	0,013
	Agriculture	0,423 <sup>a</sup>	0,093	0,421 <sup>a</sup>	0,093
	Cols bleus <sup>d</sup>	–	–	–	–
Province	Terre-Neuve	-0,142 <sup>a</sup>	0,019	-0,161 <sup>a</sup>	0,019
	Île-du-Prince-Édouard	-0,050 <sup>c</sup>	0,027	-0,073 <sup>a</sup>	0,027
	Nouvelle-Écosse	-0,003	0,020	-0,009	0,020
	Nouveau-Brunswick	-0,059 <sup>a</sup>	0,018	-0,078 <sup>a</sup>	0,018
	Québec	-0,048 <sup>a</sup>	0,015	-0,047 <sup>a</sup>	0,015
	Ontario <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Manitoba	-0,091 <sup>a</sup>	0,020	-0,092 <sup>a</sup>	0,020
	Saskatchewan	-0,014	0,019	-0,016	0,019
	Alberta	-0,076 <sup>a</sup>	0,015	-0,083 <sup>a</sup>	0,015
Taille de l'entreprise	Colombie-Britannique	-0,102 <sup>a</sup>	0,017	-0,113 <sup>a</sup>	0,017
	19 personnes ou moins	-0,027 <sup>b</sup>	0,013	-0,027 <sup>b</sup>	0,013
	20 à 99	-0,037 <sup>b</sup>	0,015	-0,036 <sup>b</sup>	0,015
	100 à 499	-0,047 <sup>a</sup>	0,017	-0,048 <sup>a</sup>	0,017
	500 et plus <sup>d</sup>	–	–	–	–
Syndiqué	Ne sait pas	-0,074 <sup>a</sup>	0,015	-0,073 <sup>a</sup>	0,015
	Oui	0,177 <sup>a</sup>	0,013	0,178 <sup>a</sup>	0,013
Plein temps	Non ou s.o. <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	0,154 <sup>a</sup>	0,011	0,154 <sup>a</sup>	0,011
Caisse de retraite	Non ou s.o. <sup>d</sup>	–	–	–	–
	Oui	0,432 <sup>a</sup>	0,013	0,431 <sup>a</sup>	0,013
Nombre de périodes d'emploi		1,260 <sup>a</sup>	0,007	1,250 <sup>a</sup>	0,007
Rationnement des heures		-0,001 <sup>a</sup>	0,000	-0,001 <sup>a</sup>	0,000
Salaire horaire		0,1E-3 <sup>a</sup>	0,1E-4	0,1E-3 <sup>a</sup>	0,1E-4
<i>Variable de l'assurance-chômage</i>					
VA	Oui	-0,323 <sup>a</sup>	0,025	0,258 <sup>a</sup>	0,017
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
<i>Autres variables</i>					
Coordonnée à l'origine		-1,160 <sup>a</sup>	0,050	-1,049 <sup>a</sup>	0,047
Début 1988	Oui	-1,842 <sup>a</sup>	0,013	-1,834 <sup>a</sup>	0,013
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
Début 1989	Oui	-1,541 <sup>a</sup>	0,014	-0,832 <sup>a</sup>	0,014
	Non <sup>d</sup>	–	–	–	–
Début 1990	Oui	-0,829 <sup>a</sup>	0,014	-1,535 <sup>a</sup>	0,014
	Non	–	–	–	–
Paramètre d'échelle ( $\sigma$ )		0,948 <sup>a</sup>	0,004	0,942 <sup>a</sup>	0,004
Paramètre de forme		0,342 <sup>a</sup>	0,013	0,364 <sup>a</sup>	0,013
Fonction de vraisemblance logarithmique		-69 838,690		-69 809,250	

a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test  $\chi^2$ .

b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test  $\chi^2$ .

c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test  $\chi^2$ .

d Indique la catégorie omise.

e Les groupes de la CAE sont les suivants : 1 à 3, agriculture, forêts, pêche et piégeage; 4 à 8, mines; 9 à 28, aliments, tabac, caoutchouc, textiles, tissage, vêtements, bois, meuble, papier et imprimerie, métaux, machinerie, matériel de transport, produits électriques, minéraux non métalliques, pétrole et charbon, produits chimiques et autres industries manufacturières; 29 et 30, entrepreneurs; 31 à 34, transport et entreposage, communications, énergie électrique, distribution de gaz et d'eau; 35 et suivants, commerce, finance, assurance, enseignement, santé, services et administration.

**Tableau D.5**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (AREGNVA) dans le modèle en temps accéléré**  
**(échantillon de 1986-1987)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AREGNVA	-0,751 <sup>a</sup> (-0,04)	-0,803 <sup>a</sup> (-0,04)	-0,747 <sup>a</sup> (-0,04)	-0,750 <sup>a</sup> (-0,04)				-0,799 <sup>a</sup> (-0,04)
AREGNVAR		0,191 <sup>a</sup> (-0,07)			-0,402 <sup>a</sup> (-0,07)			0,190 <sup>b</sup> (-0,08)
DN			0,502 <sup>a</sup> (-0,13)			0,553 <sup>a</sup> (-0,13)		0,501 <sup>a</sup> (-0,13)
DM				0,065 (-0,12)			0,107 (-0,13)	-0,004 (-0,13)
Vraisemblance logarithmique	-64 329	-64 326	-64 321	-64 329	-64 479	-64 487	-64 497	-64 318

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test  $\chi^2$ .  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test  $\chi^2$ .  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test  $\chi^2$ .  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.6**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (AREGNVA) dans le modèle en temps accéléré**  
**(échantillon de 1988-1990)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AREGNVA	-0,323 <sup>a</sup> (-0,04)	-0,337 <sup>a</sup> (-0,027)	-0,323 <sup>a</sup> (-0,025)	-0,324 <sup>a</sup> (-0,025)				-0,337 <sup>a</sup> (-0,027)
AREGNVAR		0,068 (-0,051)			-0,172 <sup>a</sup> (-0,047)			0,067 (-0,051)
DN			0,030 (-0,085)			0,050 <sup>a</sup> (-0,085)		0,059 (-0,086)
DM				-0,162 <sup>c</sup> (-0,084)			-0,145 <sup>c</sup> (-0,085)	-0,171 <sup>b</sup> (-0,085)
Vraisemblance logarithmique	-69 839	-69 838	-69 839	-65 580	-69 915	-69 922	-69 920	-69 836

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test  $\chi^2$ .  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test  $\chi^2$ .  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test  $\chi^2$ .  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.7**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (AANVA) dans le modèle en temps accéléré**  
**(échantillon de 1986-1987)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AANVA	-0,815 <sup>a</sup> (-0,03)	-0,828 <sup>a</sup> (-0,03)	-0,812 <sup>a</sup> (-0,03)	-0,815 <sup>a</sup> (-0,03)				-0,825 <sup>a</sup> (-0,03)
AANVAR		0,096 <sup>c</sup> (-0,05)			-0,228 <sup>a</sup> (-0,05)			0,095 <sup>c</sup> (-0,05)
DN			0,429 <sup>a</sup> (-0,13)			0,553 <sup>a</sup> (-0,13)		0,435 <sup>a</sup> (-0,13)
DM				0,013 (-0,12)			0,107 (-0,13)	-0,053 (-0,12)
Vraisemblance logarithmique	-64 109	-64 108	-64 103	-64 109	-64 488	-64 487	-64 497	-64 102

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test  $\chi^2$ .  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test  $\chi^2$ .  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test  $\chi^2$ .  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.8**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (AANVA) dans le modèle en temps accéléré**  
**(échantillon de 1988-1990)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AANVA	-0,258 <sup>a</sup> (0,02)	-0,258 <sup>a</sup> (0,02)	-0,258 <sup>a</sup> (0,02)	-0,259 <sup>a</sup> (0,02)				-0,258 <sup>a</sup> (0,02)
AANVAR		-0,009 (0,05)			-0,172 <sup>a</sup> (0,05)			-0,010 (0,05)
DN			-0,026 (0,08)			0,050 (0,09)		0,056 (0,09)
DM				0,171 <sup>b</sup> (0,08)			0,145 <sup>c</sup> (0,084)	-0,180 <sup>d</sup> (0,08)
Vraisemblance logarithmique	-69 809	-69 809	-69 809	-69 807	-69 915	-69 922	-69 920	-69 807

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test  $\chi^2$ .  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test  $\chi^2$ .  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test  $\chi^2$ .  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.9**  
**Statistiques descriptives comparatives (échantillon de 1986-1987)**

		Échantillon = 58 268			Sous-échantillon aléatoire = 3 000		
<i>Variables des catégories</i>			%			%	
Âge	16-24		33,0			33,4	
	25-44		49,3			50,0	
Sexe	Homme		53,7			53,9	
Marié	Oui		58,5			57,0	
Enfants	Oui		66,5			67,5	
Chef de famille	Oui		49,4			50,2	
CAÉ	1-3 (agr., for., pêche)		4,6			4,5	
	4-8 (mines, etc.)		2,4			2,3	
	29-30 (entrepreneurs)		7,1			7,9	
CTP	Cols blancs		66,5			65,6	
	Agriculture		0,2			0,2	
Taille de l'entreprise	99 emp. ou moins		48,1			49,4	
Syndiqué	Oui		25,4			26,3	
Temps plein	Oui		77,0			77,1	
Caisse de retraite	Oui		31,5			31,0	
Début d'emploi 1986	Oui		26,5			28,8	
Début d'emploi 1987	Oui		25,1			24,7	
ANVA			2,1			2,1	
AANVA			4,6			4,9	
AREGNVA			2,1			2,2	
ANVAR			0,8			0,7	
AANVAR			1,4			1,4	
AREGNVAR			0,8			0,9	
DN			0,3			0,2	
DM			0,3			0,1	
<i>Variables continues</i>		Moyenne		Écart type		Moyenne	Écart type
Nombre de périodes d'emploi		1,04		(0,22)		1,04	(0,22)
Rationnement des heures		3,74		(15,16)		3,96	(16,13)
Taux de rémunération		9,50		(6,20)		9,64	(7,62)

**Tableau D.10**  
**Statistiques descriptives comparatives (échantillon de 1988-1990)**

		Échantillon = 58 268		Sous-échantillon aléatoire = 3 000	
<i>Variables des catégories</i>			%		%
Âge	16-24		34,9		35,6
	25-44		48,8		49,3
Sexe	Homme		52,7		52,5
Marié	Oui		58,6		57,9
Enfants	Oui		68,9		69,9
Chef de famille	Oui		48,2		46,8
CAÉ	1-3 (agr., for., pêche)		5,1		4,8
	4-8 (mines, etc.)		2,1		1,9
	29-30 (entrepreneurs)		8,2		8,6
CTP	Cols blancs		65,4		65,1
	Agriculture		0,2		0,1
Taille de l'entreprise	99 emp. ou moins		48,1		49,1
Syndiqué	Oui		25,2		24,1
Temps plein	Oui		74,3		73,8
Caisse de retraite	Oui		29,8		29,6
Début d'emploi 1988	Oui		22,5		23,2
Début d'emploi 1989	Oui		18,8		19,3
Début d'emploi 1990	Oui		22,3		22,5
ANVA			2,1		2,0
AANVA			6,2		5,6
AREGNVA			2,5		2,3
ANVAR			0,7		0,6
AANVAR			1,6		1,7
AREGNVAR			0,8		0,7
DN			0,2		0,3
DM			0,2		0,2
<i>Variables continues</i>		Moyenne		Écart type	
Nombre de périodes d'emploi		1,741		(0,90)	
Rationnement des heures		6,366		(19,21)	
Taux de rémunération		10,70		(6,48)	
				Moyenne	Écart type
				1,72	(0,89)
				6,17	(18,9)
				10,48	(6,31)

**Tableau D.11**  
**Estimations des risques proportionnels de Cox (échantillon de 1986-1987)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
Âge	16-24	0,915 <sup>a</sup>	0,114	0,879 <sup>a</sup>	0,114
	25-44	0,582 <sup>a</sup>	0,099	0,581 <sup>a</sup>	0,099
Sexe	Homme	-0,026	0,067	-0,013	0,067
Marié	Oui	-0,068	0,065	-0,069	0,065
Enfants	Oui	-0,142 <sup>b</sup>	0,062	-0,143 <sup>b</sup>	0,062
Chef de famille	Oui	-0,096	0,065	-0,113 <sup>c</sup>	0,065
CAÉ	1-3 (agr., for., pêche)	0,427 <sup>a</sup>	0,114	0,418 <sup>a</sup>	0,115
	4-8 (mines, etc.)	-0,199	0,229	-0,226	0,229
	29-30 (entrepreneurs)	0,453 <sup>a</sup>	0,091	0,429 <sup>a</sup>	0,092
CTP	Cols blancs	-0,265 <sup>a</sup>	0,071	-0,256 <sup>a</sup>	0,071
	Agriculture	-0,463	0,588	-0,423	0,588
Taille de l'entreprise	99 emp. ou moins	0,044	0,058	0,035	0,058
Syndiqué	Oui	-0,282 <sup>a</sup>	0,083	-0,289 <sup>a</sup>	0,083
Temps plein	Oui	-0,118 <sup>c</sup>	0,071	-0,114	0,071
Caisse de retraite	Oui	-0,816 <sup>a</sup>	0,090	-0,816 <sup>a</sup>	0,090
Nombre de périodes d'emploi		-1,011 <sup>a</sup>	0,184	-0,988 <sup>a</sup>	0,183
Rationnement des heures		0,003 <sup>b</sup>	0,002	0,003 <sup>b</sup>	0,002
VA		0,963 <sup>a</sup>	0,136	0,891	0,101
Début d'emploi 1986		2,227 <sup>a</sup>	0,096	2,217 <sup>a</sup>	0,096
Début d'emploi 1987		2,125 <sup>a</sup>	0,106	2,114 <sup>a</sup>	0,107
Vraisemblance logarithmique		-10 009		-9 995	
Vrais., logar., restr., (pentes)		-10 987		-10 987	
Chi carré (20)		1 956,2		1 983	
Niveau de signification		0,000		0,000	
Nombre d'observations		3 000		3 000	
Sorties		1 465		1 465	
Tronqués		1 535		1 535	
Temps de sortie séparés		299		299	

a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test t.

b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test t.

c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test t.

**Tableau D.12**  
**Estimations des risques proportionnels de Cox (échantillon de 1988-1990)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
Âge	16-24	0,095		0,612 <sup>a</sup>	0,10
	25-44	0,255 <sup>a</sup>	0,082	0,247 <sup>a</sup>	0,08
Sexe	Homme	-0,147 <sup>a</sup>	0,056	-0,148 <sup>a</sup>	0,06
Marié	Oui	-0,087	0,057	-0,082	0,06
Enfants	Oui	0,017	0,055	0,022	0,05
Chef de famille	Oui	0,070	0,055	0,070	0,05
CAÉ	1-3 (agr., for., pêche)	0,232 <sup>b</sup>	0,103	0,234 <sup>b</sup>	0,10
	4-8 (mines, etc.)	-0,008	0,187	-0,011	0,19
	29-30 (entrepreneurs)	0,407 <sup>a</sup>	0,084	0,420 <sup>a</sup>	0,08
CTP	Cols blancs	-0,192 <sup>a</sup>	0,061	-0,189 <sup>a</sup>	0,06
	Agriculture	-0,829	0,514	-0,819	0,05
Taille de l'entreprise	99 employés ou moins	0,006	0,051	0,012	0,05
Syndiqué	Oui	-0,313 <sup>a</sup>	0,074	-0,322	0,07
Temps plein	Oui	-0,179 <sup>a</sup>	0,056	-0,168 <sup>a</sup>	0,06
Caisse de retraite	Oui	-0,526 <sup>a</sup>	0,075	-0,520 <sup>a</sup>	0,07
Nombre de périodes d'emploi		-1,555 <sup>a</sup>	0,043	-1,547 <sup>a</sup>	0,04
Rationnement des heures		0,000	0,001	0,000	0,00
VA		0,625 <sup>a</sup>	0,129	0,500 <sup>a</sup>	0,09
Début d'emploi 1988		2,234 <sup>a</sup>	0,091	2,219 <sup>a</sup>	0,09
Début d'emploi 1989		1,862 <sup>a</sup>	0,092	1,849 <sup>a</sup>	0,09
Début d'emploi 1990		0,893 <sup>a</sup>	0,094	0,889 <sup>a</sup>	0,09
Vraisemblance logarithmique		-12 542		-12 539	
Vrais. logar. restr. (pentes)		-14 261		-14 261	
Chi carré (21)		3 438,2		3 445	
Niveau de signification		0,000		0,000	
Nombre d'observations		3 000		3 000	
Sorties		1 934		1 934	
Tronqués		1 066		1 066	
Temps de sortie séparés		350		350	

a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test t.

b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test t.

c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test t.

**Tableau D.13**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (REGNVA) dans le modèle des risques proportionnels de Cox**  
**(échantillon de 1986-1987)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AREGNVA	0,962 <sup>a</sup> (0,14)	0,945 <sup>a</sup> (0,16)	0,963 <sup>a</sup> (0,14)	0,964 <sup>a</sup> (0,14)				0,946 <sup>a</sup> (0,16)
AREGNVAR		0,059 (0,25)			0,756 <sup>a</sup> (0,22)			0,058 <sup>c</sup> (0,25)
DN			0,015 (0,45)			-0,032 (0,45)		0,008 (0,45)
DM				0,359 (0,58)			0,319 (0,58)	0,359 (0,58)
Vraisemblance logarithmique	-10 009	-10 009	-10 009	-10 008	-10 024	-10 028	-10 028	-10 008

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test t.  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test t.  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test t.  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.14**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (REGNVA) dans le modèle des risques proportionnels de Cox**  
**(échantillon de 1988-1990)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AREGNVA	0,625 <sup>a</sup> (0,13)	0,593 <sup>a</sup> (0,14)	0,624 (0,13)	0,626 <sup>a</sup> (0,14)				0,592 <sup>a</sup> (0,14)
AREGNVAR		0,176 (0,24)			0,508 <sup>b</sup> (0,23)			0,180 (0,24)
DN			-0,055 (0,34)			-0,092 (0,33)		-0,139 (0,34)
DM				0,982 <sup>b</sup> (0,41)			0,973 (0,41)	1,013 <sup>b</sup> (0,42)
Vraisemblance logarithmique	-12 542	-12 542	-12 542	-12 540	-12 550	-12 552	-12 550	-12 540

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test t.  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test t.  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test t.  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.15**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (ANVA) dans le modèle des risques proportionnels de Cox**  
**(échantillon de 1986-1987)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AANVA	0,891 <sup>a</sup> (0,1)	0,846 <sup>a</sup> (0,1)	0,891 <sup>a</sup> (0,1)	0,892 <sup>a</sup> (0,1)				0,848 <sup>a</sup> (0,1)
AANVAR		0,327 <sup>c</sup> (0,18)			0,691 <sup>a</sup> (0,17)			0,327 <sup>c</sup> (0,18)
DN			0,089 (0,45)			-0,032 (0,45)		0,045 (0,45)
DM				0,398 (0,58)			0,319 (0,58)	0,406 (0,58)
Vraisemblance logarithmique	-9 995	-9 994	-9 995	-9 995	-10 022	-10 028	-10 028	-9 994

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test t.  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test t.  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test t.  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.16**  
**Conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage (ANVA) dans le modèle des risques proportionnels de Cox**  
**(échantillon de 1988-1990)**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AANVA	0,500 <sup>a</sup> (0,09)	0,475 <sup>a</sup> (0,09)	0,500 <sup>a</sup> (0,09)	0,503 <sup>a</sup> (0,09)				0,478 <sup>a</sup> (0,09)
AANVAR		0,266 <sup>c</sup> (0,16)			0,396 (0,15)			0,262 <sup>c</sup> (0,16)
DN			-0,064 (0,34)			0,092 (0,33)		-0,153 (0,34)
DM				1,015 <sup>b</sup> (0,41)			0,973 <sup>b</sup> (0,41)	1,037 <sup>b</sup> (0,42)
Vraisemblance logarithmique	-12 539	-12 537	-12 539	-12 536	-12 549	-12 552	-12 550	-12 535

- a Significativement différent de zéro, au niveau de 1 %, selon un test t.  
b Significativement différent de zéro, au niveau de 5 %, selon un test t.  
c Significativement différent de zéro, au niveau de 10 %, selon un test t.  
d Erreurs types entre parenthèses.

**Tableau D.17**  
**Emplois selon la situation vis-à-vis ANVA et le genre (échantillon de 1986-1987)**

Genre d'emploi <sup>a</sup>		Durée hors ANVA	Durée dans ANVA	Total
1. Emploi occupé en 1986	Nombre	12 725	1 198	13 923
	% ligne	91,4	8,6	100
	% colonne	22,9	44,4	23,9
2. Emploi occupé en 1986 et 1987	Nombre	29 648	84	29 732
	% ligne	99,7	0,3	100
	% colonne	53,3	3,1	51
3. Emploi occupé en 1987	Nombre	13 199	1 414	14 613
	% ligne	90,3	9,7	100
	% colonne	23,8	52,5	25,1
Total	Nombre	55 572	2 696	58 268
	% ligne	95,4	4,6	100
	% colonne	100	100	100

a Il s'agit des catégories de l'enquête comprises dans la variable GENRE.

**Tableau D.18**  
**Emplois selon la situation vis-à-vis ANVA et le genre (échantillon de 1988-1990)**

Genre d'emploi <sup>a</sup>		Durée hors ANVA	Durée dans ANVA	Total
1. Emploi occupé en 1988 seulement	Nombre	13 666	1 623	15 289
	Ligne %	89,4	10,6	100,0
	Colonne %	22,2	40,1	23,3
3. Emploi occupé en 1988 et 1989	Nombre	6 104	74	6 178
	Ligne %	98,8	1,2	100,0
	Colonne %	9,9	1,8	9,4
4. Emploi occupé en 1988, 1989 et 1990	Nombre	17 116	0	17 116
	Ligne %	100	0	100,0
	Colonne %	27,8	0	26,1
5. Emploi occupé en 1989 seulement	Nombre	6 072	1 286	7 358
	Ligne %	82,5	17,5	100,0
	Colonne %	9,9	31,7	11,2
6. Emploi occupé en 1989 et 1990	Nombre	4 961	30	4 991
	Ligne %	99,4	0,6	100,0
	Colonne %	8,1	0,7	7,6
7. Emploi occupé en 1990 seulement	Nombre	13 608	1 040	14 648
	Ligne %	92,9	7,1	100,0
	Colonne %	22,1	25,7	22,4
Total		61 527	4 053	65 580
% ligne		93,8	6,2	100,0

a Il s'agit des catégories de l'enquête comprises dans la variable GENRE. Les emplois du genre 2 ne sont pas inclus dans l'échantillon parce qu'ils ont échoué à certains contrôles de cohérence de l'échantillon.

**Tableau D.19**  
**Attributs des périodes d'emploi comprises dans ANVA (échantillon de 1986-1987)**

		Taille de l'échantillon	Fréquence ANVA	% échantillon	% ANVA
Selon le genre	Achevées	28 419	2 390	48,8	88,6
	Tronquées	29 849	306	51,2	11,4
Selon le sexe	Homme	31 316	1 425	53,7	52,9
	Femme	26 952	1 271	46,3	47,1
Selon le secteur <sup>a</sup>	1-3	2 691	180	4,6	6,7
	4-8	1 391	44	2,4	1,6
	9-28	7 970	321	13,7	11,9
	29-30	4 140	320	7,1	11,9
	31-34	3 953	102	6,8	3,8
	35+	38 123	1 729	65,4	64,1
Selon le statut	Plein temps	44 850	2 086	77,0	77,4
	Temps partiel	13 418	610	23,0	22,6
Selon la province	Terre-Neuve	3 577	170	6,1	6,3
	Île-du-Prince-Édouard	1 840	88	3,2	3,3
	Nouvelle-Écosse	3 877	185	6,6	6,9
	Nouveau-Brunswick	4 464	130	7,7	4,8
	Québec	8 364	356	14,3	13,2
	Ontario	12 855	922	22,1	34,2
	Manitoba	4 055	225	7,0	8,3
	Saskatchewan	5 010	227	8,6	8,4
	Alberta	8 619	282	14,8	10,5
Colombie-Britannique	5 607	111	9,6	4,1	
Total		58 268	2 696	100,0	100,0

a Les groupes des secteurs d'activité sont les suivants : 1 à 3, agriculture, forêts, pêche et piégeage; 4 à 8, mines; 9 à 28, aliments, tabac, caoutchouc, textiles, tissage, vêtements, bois, meuble, papier et imprimerie, métaux, machinerie, matériel de transport, produits électriques, minéraux non métalliques, pétrole et charbon, produits chimiques et autres industries manufacturières; 29 et 30, entrepreneurs; 31 à 34, transport et entreposage, communications, énergie électrique, distribution de gaz et d'eau; 35 et suivants, commerce, finance, assurance, enseignement, santé, services et administration.

**Tableau D.20**  
**Attributs des périodes d'emploi comprises dans ANVA (échantillon de 1989-1990)**

		Taille de l'échantillon	Fréquence ANVA	% échantillon	% ANVA
Selon le genre	Achevées	41 524	3 764	63,3	92,9
	Tronquées	24 056	289	36,7	7,1
Selon le sexe	Homme	34 549	2 156	52,7	53,2
	Femme	31 031	1 897	47,3	46,8
Selon le secteur <sup>a</sup>	1-3	3 314	276	5,1	6,8
	4-8	1 408	50	2,1	1,2
	9-28	9 029	459	13,8	11,3
	29-30	5 366	468	8,2	11,5
	31-34	4 231	188	6,5	4,6
	35+	42 232	2 612	64,4	64,4
Selon le statut	Plein temps	48 729	3 002	74,3	74,1
	Temps partiel	16 851	1 051	25,7	25,9
Selon la province	Terre-Neuve	5 013	278	7,6	6,8
	Île-du-Prince-Édouard	1 913	88	2,9	2,2
	Nouvelle-Écosse	4 460	294	6,8	7,2
	Nouveau-Brunswick	5 743	255	8,8	6,3
	Québec	9 640	765	14,7	18,9
	Ontario	12 711	931	19,4	23,0
	Manitoba	4 406	267	6,7	6,6
	Saskatchewan	5 306	366	8,1	9,0
	Alberta	9 387	469	14,3	11,6
Colombie-Britannique	7 001	340	10,7	8,4	
Total		65 580	4 053	100,0	100,0

a Les groupes des secteurs d'activité sont les suivants : 1 à 3, agriculture, forêts, pêche et piégeage; 4 à 8, mines; 9 à 28, aliments, tabac, caoutchouc, textiles, tissage, vêtements, bois, meuble, papier et imprimerie, métaux, machinerie, matériel de transport, produits électriques, minéraux non métalliques, pétrole et charbon, produits chimiques et autres industries manufacturières; 29 et 30, entrepreneurs; 31 à 34, transport et entreposage, communications, énergie électrique, distribution de gaz et d'eau; 35 et suivants, commerce, finance, assurance, enseignement, santé, services et administration.

**Tableau D.21**  
**Recours à l'assurance-chômage<sup>a</sup> selon la province : sous-échantillons (échantillon de 1986-1987)**

	Durée dans l'échantillon ANVA			10 ≤ durée ≤ 14			Échantillon global		
	Répartition par province	Recours à l'assurance- chômage		Répartition par province	Recours à l'assurance- chômage		Répartition par province	Recours à l'assurance- chômage	
		Nbre	%		%	Nbre		%	%
Terre-Neuve	170	6,3	65,3	566	12,1	73,5	3 577	6,1	52,6
Île-du-Prince-Édouard	88	3,3	40,9	258	5,5	50,8	1 840	3,2	37,5
Nouvelle-Écosse	185	6,9	34,6	305	6,5	38,7	3 877	6,6	32,1
Nouveau-Brunswick	130	4,8	53,8	453	9,7	52,5	4 464	7,7	37,4
Québec	356	13,2	37,9	583	12,4	39,5	8 364	14,3	29,8
Ontario	922	34,2	22,5	922	19,7	22,5	12 855	22,1	18,5
Manitoba	225	8,3	30,2	270	5,8	28,5	4 055	7,0	20,6
Saskatchewan	227	8,4	26,4	298	6,4	26,8	5 010	8,6	21,4
Alberta	282	10,5	34,4	630	13,5	31,4	8 619	14,8	25,0
Colombie-Britannique	111	4,1	24,3	398	8,5	32,2	5 607	9,6	27,6
Canada	2 696	100,0	32,5	4 683	100,0	38,9	58 268	100,0	27,4

a Selon les renseignements tirés de l'Enquête sur l'activité et portant sur le recours à l'assurance-chômage et sur le genre d'emploi de l'enquête.

**Tableau D.22**  
**Recours à l'assurance-chômage<sup>a</sup> selon la province : sous-échantillons (échantillon de 1988-1990)**

	Durée dans l'échantillon ANVA			10 ≤ durée ≤ 14			Échantillon global		
	Répartition par province	Recours à l'assurance- chômage		Répartition par province	Recours à l'assurance- chômage		Répartition par province	Recours à l'assurance- chômage	
		Nbre	%		%	Nbre		%	%
Terre-Neuve	278	6,8	63,3	747	12,5	64,8	5 013	7,6	54,1
Île-du-Prince-Édouard	88	2,2	51,1	252	4,2	57,9	1 913	2,9	45,7
Nouvelle-Écosse	294	7,2	39,1	372	6,2	42,2	4 460	6,8	35,9
Nouveau-Brunswick	255	6,3	45,9	663	11,1	50,1	5 743	8,8	40,5
Québec	765	18,9	39,2	828	13,9	39,0	9 640	14,7	34,3
Ontario	931	23,0	19,9	1 012	17,0	19,6	12 711	19,4	16,5
Manitoba	267	6,6	27,0	313	5,3	29,1	4 406	6,7	22,1
Saskatchewan	366	9,0	27,3	401	6,7	26,9	5 306	8,1	22,1
Alberta	469	11,6	25,6	751	12,6	25,2	9 387	14,3	21,7
Colombie-Britannique	340	8,4	32,1	627	10,5	32,4	7 001	10,7	28,3
Canada	4 053	100,0	33,0	5 966	100,0	37,4	65 580	100,0	29,1

a Selon les renseignements tirés de l'Enquête sur l'activité et portant sur le recours à l'assurance-chômage et sur le genre d'emploi de l'enquête.

**Tableau D.23**  
**Personnes et emplois : échantillon global et échantillon ANVA (1986-1987)**

Nombre d'emplois	Échantillon global		Échantillon ANVA		Personnes occupant au moins un emploi dans l'échantillon ANVA					
					Nombre d'emplois dans l'échantillon ANVA					
					1	2	3	4	5	
	Nombre de pers.	%	Nombre de pers.	%	Nombre de personnes					
1	27 779	69,8	432	17,9	432					
2	7 798	19,6	839	34,8	775	64				
3	2 720	6,8	591	24,5	523	65	3			
4	981	2,5	331	13,7	262	61	8			
5	358	0,9	150	6,2	110	37	3			
6	116	0,3	48	2,0	35	11	2			
7	34	0,1	18	0,7	11	5	1			1
8	5	0,0	2	0,1	1	1				
9	5	0,0	2	0,1	1	1				
Total des personnes	39 796	100,0	2 413	100,0	2 150	245	17	0		1
Total des emplois	58 268		2 696		2 150	490	51			5

**Tableau D.23**  
**Personnes et emplois : échantillon global et échantillon ANVA (1988-1990)**

Nombre d'emplois	Échantillon global		Échantillon ANVA		Personnes occupant au moins un emploi dans l'échantillon ANVA					
					Nombre d'emplois dans l'échantillon ANVA					
					1	2	3	4	5	
	Nombre de pers.	%	Nombre de pers.	%	Nombre de personnes					
1	20 320	56,5	376	11,0	376					
2	8 185	22,7	730	21,4	701	29				
3	4 005	11,1	918	26,9	800	108	10			
4	1 865	5,2	648	19,0	505	129	14			
5	834	2,3	347	10,2	254	73	20			
6	425	1,2	200	5,9	136	52	9	3		
7	183	0,5	99	2,9	55	30	11	1		2
8	91	0,3	48	1,4	25	18	3			2
9	42	0,2	25	0,7	9	9	4	2		1
10	15	0,0	10	0,3	4	3	2			1
11	11	0,0	7	0,3	4	2	1			
12	2	0,0	1	0,0	1					
13	1	0,0	1	0,0	1					
Total des personnes	35 979	100,0	3 410	100,0	2 871	453	74	6		6
Total des emplois	65 580		4 053		2 871	906	222	24		30

**Tableau D.25**  
**Emplois de courte durée<sup>a</sup> occupés par des étudiants (échantillon de 1986-1987)**

Occupées par :	Ensemble des périodes d'emploi		Périodes d'emploi achevées	
	Nombre	%	Nombre	%
Étudiant : la plupart du temps <sup>b</sup>				
1986	3 472	28,5	3 276	29
1987	2 453	20,1	2 357	20,9
Étudiant : à un moment donné <sup>c</sup>				
1986	4 795	39,4	4 510	40
1987	3 982	32,7	3 751	33,3

a Durée des emplois  $\leq$  14 semaines. Il y avait 12 183 emplois de cette nature dans l'échantillon global, dont 11 282 sont des périodes achevées. Les pourcentages correspondent aux nombres déclarés en pourcentage du total pertinent.

b Les personnes qui ont fréquenté une école, un collège ou une université durant huit mois ou plus au cours de l'année.

c Les personnes qui ont fréquenté l'école, le collège ou l'université à titre d'étudiant à plein temps à un moment donné pendant l'année (questions Q98ST86, Q98ST87 de l'Enquête sur l'activité).

**Tableau D.26**  
**Emplois de courte durée<sup>a</sup> occupés par des étudiants (échantillon de 1988-1990)**

Occupées par :	Ensemble des périodes d'emploi		Périodes d'emploi achevées	
	Nombre	%	Nombre	%
Étudiant : la plupart du temps <sup>b</sup>				
1988	4 774	30,3	4 773	30,3
1989	3 744	23,7	3 743	23,7
1990	2 691	17,1	2 691	17,1
Étudiant : à un moment donné <sup>c</sup>				
1988	6 454	40,9	6 453	40,9
1989	5 784	36,7	5 783	36,7
1990	4 597	29,1	4 595	29,1

a Durée des emplois  $\leq$  14 semaines.

b Les personnes qui ont fréquenté une école, un collège ou une université durant huit mois ou plus au cours de l'année.

c Les personnes qui ont fréquenté l'école, le collège ou l'université à titre d'étudiant à plein temps à un moment donné pendant l'année (questions Q151ST88, Q152ST89, Q152ST90 de l'Enquête sur l'activité).

**Tableau D.27**  
**Durées des emplois dans<sup>a</sup> ANVA selon le statut d'étudiant (échantillon de 1986-1987)**

Occupées par :	Ensemble des périodes d'emploi		Périodes d'emploi achevées	
	Nombre	%	Nombre	%
Étudiant : la plupart du temps <sup>b</sup>				
1986	981	36,4	902	37,7
1987	716	26,6	670	28,0
Étudiant : à un moment donné <sup>c</sup>				
1986	1 251	46,4	1 144	47,9
1987	1 068	39,6	982	41,1

a Il y avait 2 696 emplois de cette nature, dont 2 390 sont des périodes achevées. Les pourcentages correspondent aux nombres déclarés en pourcentage du total pertinent.

b Les personnes qui ont fréquenté une école, un collège ou une université durant huit mois ou plus au cours de l'année.

c Les personnes qui ont fréquenté l'école, le collège ou l'université à titre d'étudiant à plein temps à un moment donné pendant l'année (questions Q98ST86, Q98ST87 de l'Enquête sur l'activité).

**Tableau D.28**  
**Durées des emplois dans<sup>a</sup> ANVA selon le statut d'étudiant (échantillon de 1988-1990)**

Occupées par :	Ensemble des périodes d'emploi		Périodes d'emploi achevées	
	Nombre	%	Nombre	%
Étudiant : la plupart du temps <sup>b</sup>				
1988	1 442	35,6	1 383	36,7
1989	1 149	28,4	1 108	29,4
1990	801	19,8	785	20,9
Étudiant : à un moment donné <sup>c</sup>				
1988	1 899	46,9	1 820	48,4
1989	1 717	42,4	1 646	43,7
1990	1 348	33,3	1 292	34,3

a Il y avait 4 053 emplois de cette nature, dont 3 764 sont des périodes achevées. Les pourcentages correspondent aux nombres déclarés en pourcentage du total pertinent.

b Les personnes qui ont fréquenté une école, un collège ou une université durant huit mois ou plus au cours de l'année.

c Les personnes qui ont fréquenté l'école, le collège ou l'université à titre d'étudiant à plein temps à un moment donné pendant l'année (questions Q151ST88, Q152ST89, Q152ST90 de l'Enquête sur l'activité).

**Tableau D.29**  
**Emplois de durée variant entre 1 et 26 semaines selon le groupe d'âge<sup>a</sup> (échantillon de 1986-1987)**

Durée	Groupe d'âge								Total
	16	17-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-69	
1	37	75	74	114	91	43	33	5	472
2	47	137	120	193	109	39	26	0	671
3	56	214	215	256	131	68	42	4	986
4	42	155	138	166	88	36	27	2	654
5	74	268	264	255	136	72	28	1	1 098
6	59	163	182	184	93	35	26	2	744
7	70	243	172	173	108	36	24	1	827
8	52	217	176	161	87	47	20	2	762
9	70	271	236	195	101	41	25	3	942
10	143	356	294	241	137	63	35	2	1 271
11	30	168	147	153	83	32	21	0	634
12	43	180	205	194	88	42	18	1	771
13	26	114	166	118	57	23	11	0	515
14	31	208	266	245	113	48	25	1	937
15	16	82	146	98	49	29	10	0	430
16	25	121	174	120	80	37	14	0	1 571
17	12	78	139	104	45	24	15	0	417
18	21	107	189	130	60	28	13	0	548
19	14	80	150	111	49	18	14	4	440
20	8	65	89	108	45	24	10	0	349
21	13	62	89	109	49	17	7	3	349
22	9	56	95	120	64	26	11	2	383
23	10	62	90	117	60	25	13	4	381
24	10	22	71	75	33	12	12	0	235
25	4	41	91	90	47	28	12	0	313
26	11	30	72	61	29	14	6	0	223

a Périodes d'emploi achevées

**Tableau D.30**  
**Emplois de durée variant entre 1 et 26 semaines selon le groupe d'âge<sup>a</sup> (échantillon de 1988-1990)**

Durée	Groupe d'âge								Total
	16	17-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65-69	
1	38	109	89	135	121	49	39	12	592
2	62	190	162	217	146	71	46	8	902
3	92	294	253	316	193	89	57	8	1 302
4	76	210	180	226	120	62	24	5	903
5	111	427	349	365	197	108	46	8	1 611
6	100	271	195	244	143	71	33	4	1 061
7	94	265	208	250	170	75	29	3	1 094
8	121	264	205	201	131	46	28	3	999
9	136	368	260	279	158	91	48	7	1 347
10	198	543	381	333	208	78	34	2	1 777
11	49	211	207	185	109	44	22	1	828
12	84	279	241	271	116	69	25	6	1 091
13	31	167	163	191	101	46	15	2	716
14	103	390	413	360	165	81	36	6	1 554
15	34	152	154	154	74	34	19	0	621
16	39	228	256	206	125	59	19	0	932
17	22	136	172	151	87	38	12	1	619
18	57	299	335	293	147	72	34	2	1 239
19	36	134	196	173	114	41	17	2	713
20	25	108	135	154	86	46	15	1	570
21	30	93	122	159	109	47	15	1	576
22	28	107	148	192	100	58	18	1	652
23	38	145	179	248	147	72	24	2	855
24	28	59	77	132	77	35	10	1	419
25	22	102	124	175	101	53	19	2	598
26	13	54	81	100	63	38	8	1	358

a Périodes d'emploi achevées

**Tableau D.31**  
**Motifs de la cessation d'emploi de 28 419 périodes d'emplois achevées (échantillon de 1986-1987)**

	Nombre	%	Moyenne	Écart-type
<i>Motif particulier</i>				
A : Maladie ou incapacité	760	2,7	216	376
B : Obligations personnelles ou familiales	936	3,3	133	196
C : Fréquentation scolaire	2 867	10,1	35	73
D : Emploi de nature saisonnière	3 330	11,7	35	108
E : Fin d'un emploi temporaire non saisonnier	3 895	13,7	28	80
F : Conjoncture économique non saisonnière	1 979	7,0	89	191
G : Grève ou lock-out	57	0,2	138	254
H : Congés annuels non payés	75	0,3	77	170
I : Nouvel emploi	3 479	12,2	115	192
J : Horaire ou conditions de travail	1 901	6,7	84	158
K : En disponibilité	560	2,0	48	119
L : Faible rémunération	931	3,3	82	164
M : Renvoi par l'employeur	1 145	4,0	73	163
N : Changement de lieu de résidence	902	3,2	118	173
O : Déménagement ou fermeture de l'entreprise	794	2,8	193	321
P : Retraite	616	2,2	972	672
Q : Aucune possibilité d'avancement	434	1,5	139	165
R : Crainte pour la sécurité d'emploi ou d'un licenciement	724	2,5	83	173
S : Autre	3 034	10,7	130	240
<i>Motif général</i>				
1 : Démission (I, J, L, N, Q, R)	8 371	29,5	103	177
2 : Licenciement (E, F, M, O)	7 813	27,5	67	171
3 : Emploi saisonnier (D)	3 330	11,7	35	108
4 : Autre (A, B, C, G, H, K, P, S)	8 905	31,3	160	350

**Tableau D.32****Motifs de la cessation d'emploi de 41 524 périodes d'emplois achevées (échantillon de 1988-1990)**

	Nombre	%	Moyenne	Écart-type
<i>Motif particulier</i>				
A : Maladie ou incapacité	1 034	2,5	177	327
B : Obligations personnelles ou familiales	1 371	3,3	108	177
C : Fréquentation scolaire	4 567	10,9	35	75
D : Nouvel emploi	7 229	17,4	126	215
E : Conditions de travail	2 554	6,1	86	171
F : Faible rémunération	1 067	2,6	77	162
G : Changement de lieu de résidence	1 363	3,3	254	462
H : Retraite	1 293	3,1	376	558
I : Aucune possibilité d'avancement	603	1,5	130	208
J : Crainte pour la sécurité d'emploi ou d'une diminution des heures	485	1,2	91	176
K : Autre, démission	2 014	4,8	103	209
L : Déménagement ou fermeture de l'entreprise	1 364	3,3	175	308
M : Emploi de nature saisonnière	6 022	14,5	47	153
N : Perte d'emploi permanente	6 427	15,5	58	150
O : Conflit de travail	105	0,3	86	196
P : Renvoi par l'employeur	1 190	2,9	80	195
Q : Autre, emploi terminé	1 617	3,9	102	235
Z : Inconnu	1 219	2,9	194	336
<i>Motif général</i>				
1 : Démission (D, E, F, G, I, J, K)	15 315	36,9	124	240
2 : Licenciement (L, N, P, Q)	10 598	25,5	82	200
3 : Emploi saisonnier (M)	6 022	14,5	45	153
4 : Autre (A, B, C, H, O, Z)	9 589	23,1	128	298

**Tableau D.33**  
**Emplois de durée variant entre 1 et 26 semaines selon le motif général de la cessation d'emploi**  
**(échantillon de 1986-1987)**

Durée	Licenciement		Démission		Motif Emploi saisonnier		Autre		Total Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
	1	224	3,6	87	1,8	46	1,5	113	
2	288	4,7	155	3,2	85	2,8	143	2,5	671
3	399	6,5	209	4,3	146	4,8	232	4,1	986
4	238	3,9	155	3,2	110	3,6	151	2,7	654
5	415	6,7	268	5,5	157	5,2	258	4,6	1 098
6	272	4,4	153	3,1	121	4,0	198	3,5	744
7	272	4,4	174	3,6	139	4,6	242	4,3	827
8	238	3,9	149	3,1	139	4,6	236	4,2	762
9	272	4,4	175	3,6	143	4,7	352	6,2	942
10	358	5,8	256	5,2	194	6,4	463	8,2	1 271
11	193	3,1	134	2,7	108	3,6	199	3,5	634
12	220	3,6	182	3,7	105	3,5	264	4,7	771
13	150	2,4	110	2,3	68	2,3	187	3,3	515
14	260	4,2	240	4,9	125	4,1	312	5,5	937
15	141	2,3	76	1,6	63	2,1	150	2,7	430
16	179	2,9	125	2,6	105	3,5	162	2,9	571
17	119	1,9	81	1,7	67	2,2	150	2,7	417
18	149	2,4	140	2,9	89	2,9	170	3,0	548
19	126	2,0	89	1,8	70	2,3	155	2,7	440
20	116	1,9	86	1,8	65	2,2	82	1,5	349
21	113	1,8	82	1,7	59	2,0	95	1,7	349
22	132	2,1	109	2,2	61	2,0	81	1,4	383
23	110	1,8	82	1,7	89	2,9	100	1,8	381
24	72	1,2	65	1,3	39	1,3	59	1,0	235
25	99	1,6	81	1,7	79	2,6	54	1,0	313
26	67	1,1	67	1,4	43	1,4	46	0,8	223

**Tableau D.34**  
**Emplois de durée variant entre 1 et 26 semaines selon le motif général de la cessation d'emploi**  
**(échantillon de 1988-1990)**

Durée	Licenciement		Démission		Motif Emploi saisonnier		Autre		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
	1	278	4,4	151	2,3	94	2,2	69	1,3
2	338	5,3	256	3,8	176	4,0	132	2,4	902
3	456	7,2	402	6,0	258	5,9	186	3,5	1 302
4	285	4,5	261	4,2	180	4,1	157	2,9	903
5	512	8,0	526	7,9	249	5,7	324	6,0	1 611
6	349	5,5	322	4,8	196	4,5	194	3,6	1 061
7	342	5,4	353	5,3	196	4,5	203	3,8	1 094
8	264	4,1	269	4,0	194	4,4	272	5,0	999
9	325	5,1	372	5,6	258	5,9	392	7,3	1 347
10	428	6,7	446	6,7	317	7,3	586	10,9	1 777
11	218	3,4	223	3,3	164	3,8	223	4,1	828
12	286	4,5	303	4,5	189	4,3	313	5,8	1 091
13	213	3,3	197	3,0	127	2,9	179	3,3	716
14	352	5,5	408	6,1	274	6,3	513	9,5	1 554
15	135	2,1	159	2,4	131	3,0	172	3,2	621
16	210	3,3	241	3,6	164	3,8	267	5,0	932
17	138	2,2	145	2,2	91	2,1	159	2,9	619
18	261	4,1	341	5,1	191	4,4	378	7,0	1 239
19	134	2,1	174	2,6	106	2,4	131	2,4	713
20	148	2,3	168	2,5	117	2,7	95	1,8	570
21	123	1,9	144	2,2	108	2,5	79	1,5	576
22	157	2,5	188	2,8	134	3,1	109	2,0	652
23	133	2,1	219	3,3	172	3,9	97	1,8	855
24	91	1,4	128	1,9	101	2,3	42	0,8	419
25	118	1,9	143	2,1	125	2,9	83	1,5	598
26	85	1,3	117	1,8	56	1,3	44	0,8	358

**Tableau D.35**  
**Motifs de la cessation d'emploi : durée par rapport à ANVA<sup>a</sup>**  
**(échantillon de 1986-1987); 28 419 périodes d'emploi achevées**

	Durée < ANVA		Durée dans ANVA		Durée > ANVA	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Motifs généraux</i>						
Démission (I, J, L, N, Q, R)	6 243	33,2	592	24,8	1536	21,4
Licenciement (E, F, M, O)	4 574	24,2	613	25,6	2626	36,5
Emploi saisonnier (D)	1 933	10,3	303	12,7	1094	15,2
Autre (A, B, C, G, H, K, P, S)	6 084	32,3	882	36,9	1939	26,9
Total	18 834	100,0	2 390	100,0	7 195	100,0
<i>Motifs particuliers</i>						
Nouvel emploi (I)	2 703	14,4	208	8,7	568	7,9
Emploi saisonnier (D)	1 933	10,3	303	12,7	1094	15,2
Fin de l'emploi (E)	1 802	9,6	359	15	1734	24,1
Fréquentation scolaire (C)	1 540	8,2	545	22,8	782	10,9
Conditions économiques (F)	1 405	7,5	136	5,7	438	6,1
Heures de travail (J)	1 255	6,7	181	7,6	465	6,5

a Ces ventilations ne sont pas sensibles au choix de la variable NVA.

**Tableau D.36**  
**Motifs de la cessation d'emploi : durée par rapport à ANVA<sup>a</sup>**  
**(échantillon de 1988-1990); 41 524 périodes d'emploi achevées**

	Durée < ANVA		Durée dans ANVA		Durée > ANVA	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Motifs généraux</i>						
Démission (D, E, F, G, I, J, K)	3 168	29,0	1 040	27,6	11 107	41,4
Licenciement (L, N, P, Q)	3 446	31,6	938	24,9	6 214	23,2
Emploi saisonnier (M)	2 010	18,4	618	16,4	3 394	12,6
Autre (A, B, C, H, O, Z)	2 297	21,0	1 168	31,0	6 124	22,8
Total	10 921	100,0	3 764	100,0	26 839	100,0
<i>Motifs particuliers</i>						
Nouvel emploi (D)	1 346	12,3	428	11,4	5 455	20,3
Emploi saisonnier (M)	2 010	18,4	618	16,4	3 394	12,6
Licenciement (N)	2 327	21,3	596	15,8	3 504	13,1
Fréquentation scolaire (C)	1 301	11,9	873	23,2	2 393	8,9
Conditions de travail (E)	682	6,2	193	5,1	1 679	6,3
Autre, quitter son emploi (K)	531	4,9	166	4,4	1 317	4,9

a Ces ventilations ne sont pas sensibles au choix de la variable NVA.

**Tableau D.37**  
**Périodes d'emploi achevées à la NVA selon le motif de la cessation d'emploi et le sexe**  
**(échantillon de 1986-1987)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Démission	Nombre	118	123	282	310
	%	18,5	23,9	22,0	28,0
Licenciement	Nombre	200	147	349	264
	%	31,3	28,5	27,2	23,9
Emploi saisonnier	Nombre	109	58	184	119
	%	17,0	11,3	14,3	10,8
Autre	Nombre	212	187	469	413
	%	33,2	36,3	36,5	37,3
Total	Nombre	639	515	1 284	1 106
	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Total			1 154		2 390

**Tableau D.38**  
**Périodes d'emploi achevées à la NVA selon le motif de la cessation d'emploi et le sexe**  
**(échantillon de 1988-1990)**

		VA = AREGNVA		VA = AANVA	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Démission	Nombre	191	200	505	535
	%	22,8	26,1	25,1	30,5
Licenciement	Nombre	231	172	539	399
	%	27,5	22,5	26,9	22,7
Emploi saisonnier	Nombre	164	117	372	246
	%	19,5	15,3	18,5	14,0
Autre	Nombre	253	276	593	575
	%	30,2	36,1	29,5	32,8
Total	Nombre	839	765	2009	1755
	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Total			1604		3764

**Tableau D.39**  
**Situation vécue ultérieurement par les personnes dont l'emploi s'est terminé dans ANVA**  
**(échantillon de 1986-1987)**

		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
Emploi parallèle	Nombre	12	12	14	8	33	137	40	32	35	17	340
	%	7,1	13,6	7,6	6,2	9,3	14,9	17,8	14,1	12,4	15,3	12,6
Aucun emploi	Nombre	76	40	85	61	143	305	74	78	100	37	999
	%	44,7	45,5	45,9	46,9	40,2	33,1	32,9	34,3	35,5	33,3	37,1
Nouvel employeur	Nombre	77	33	83	59	171	458	104	113	138	55	1 291
	%	45,3	37,5	44,9	45,4	48,0	49,7	46,2	49,8	48,9	49,6	47,9
Même employeur	Nombre	5	3	3	2	9	21	7	4	9	2	65
	%	2,9	3,4	1,6	1,5	2,5	2,3	3,1	1,8	3,2	1,8	2,4
Autre	Nombre						1					1
	%						0,0					0,0
Total	Nombre	170	88	185	130	356	921	225	227	282	111	2 696
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau D.40**  
**Situation vécue ultérieurement par les personnes dont l'emploi s'est terminé dans ANVA**  
**(échantillon de 1988-1990)**

		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
Emploi parallèle	Nombre	19	12	49	34	91	158	50	75	75	51	614
	%	6,8	13,6	16,7	13,3	11,9	17,0	18,7	20,5	16,0	15,0	15,2
Aucun emploi	Nombre	104	23	70	71	196	201	64	97	99	78	1 003
	%	37,4	26,1	23,8	27,9	25,6	21,6	24,0	26,5	21,1	22,9	24,7
Nouvel employeur	Nombre	144	51	168	139	458	556	150	191	284	208	2 349
	%	51,8	58,0	57,1	54,5	59,9	59,7	56,2	52,2	60,6	61,2	58,0
Même employeur	Nombre	10	2	7	11	20	16	3	3	11	3	86
	%	3,6	2,3	2,4	4,3	2,6	1,7	1,1	0,8	2,3	0,9	2,1
Autre	Nombre	1										1
	%	0,4										0
Total	Nombre	278	88	294	255	765	931	267	366	469	340	4 053
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau D.41**  
**Nombre de semaines avant d'occuper un emploi chez un nouvel employeur :**  
**Canada (échantillon de 1986-1987)**

Semaine	Nombre	%	Nombre cumulatif	% cumulatif
1	71	8,0	71	8,0
2	57	6,4	128	14,4
3	64	7,2	192	21,7
4	51	5,8	243	27,4
5	25	2,8	268	30,2
6	25	2,8	293	33,1
7	28	3,2	321	36,1
8	34	3,8	355	40,1
9	11	1,2	366	41,3
10	25	2,8	391	44,1
11	19	2,1	410	46,3
12	17	1,9	427	48,2
13	20	2,3	447	50,5
14	14	1,6	461	52,0
15	14	1,6	475	53,6
16	17	1,9	492	55,5
17	14	1,6	506	57,1
18	0	0,0	506	57,1
19	17	1,9	523	59,0
20	9	1,0	532	60,0
21	7	0,8	539	60,8
22	7	0,8	546	61,6
23	9	1,0	555	62,6
24	6	0,7	561	63,3
25	12	1,4	573	64,7
26	4	0,5	577	65,1
27	12	1,4	589	66,5
28	7	0,8	596	67,3
29	6	0,7	602	67,9
30	3	0,3	605	68,3
31	10	1,1	615	69,4
32	7	0,8	622	70,2
33	8	0,9	630	71,1
34	18	2,0	648	73,1
35	7	0,8	655	73,9
36	14	1,6	669	75,5
37	8	0,9	677	76,4
38	18	2,0	695	78,4
39	12	1,4	707	79,8
40	17	1,9	724	81,7
41	17	1,9	741	83,6
42	43	4,9	784	88,5
43	14	1,6	798	90,1
44	10	1,1	808	91,2
45	5	0,6	819	92,4
51	2	0,2	842	95,0
52	12	1,4	854	96,4
53	1	0,1	855	96,5
85	1	0,1	886	100,0

a On a observé 405 cas où la personne a commencé immédiatement un emploi chez un nouvel employeur. La somme de 886 et de 405 donne 1 291, soit le total pour le Canada figurant à la ligne Nouvel Employeur du tableau D.39.

**Tableau D.42**  
**Nombre de semaines avant d'occuper un emploi chez un nouvel employeur :**  
**Canada (échantillon de 1988-1990)**

Semaine	Nombre	%	Nombre cumulatif	% cumulatif
1	144	8,1	144	8,1
2	73	4,1	217	12,2
3	80	4,5	297	16,7
4	63	3,5	360	20,2
5	43	2,4	403	22,7
6	42	2,4	445	25,0
7	34	1,9	479	26,9
8	82	4,6	561	31,6
9	20	1,1	581	32,7
10	40	2,2	621	34,9
11	16	0,9	637	35,8
12	51	2,9	688	38,7
13	27	1,5	715	40,2
14	29	1,6	744	41,8
15	18	1,0	762	42,9
16	23	1,3	785	44,2
17	59	3,3	844	47,5
18	12	0,7	856	48,1
19	24	1,3	880	49,5
20	20	1,1	900	50,6
21	27	1,5	927	52,1
22	14	0,8	941	52,9
23	15	0,8	956	53,8
24	13	0,7	969	54,5
25	32	1,8	1 001	56,3
26	17	1,0	1 018	57,3
27	13	0,7	1 031	58,0
28	18	1,0	1 049	59,0
29	9	0,5	1 058	59,5
30	15	0,8	1 073	60,3
31	17	1,0	1 090	61,3
32	12	0,7	1 102	62,0
33	10	0,6	1 112	62,5
34	44	2,5	1 156	65,0
35	18	1,0	1 174	66,0
36	38	2,1	1 212	68,2
37	21	1,2	1 233	69,3
38	67	3,8	1 300	73,1
39	30	1,7	1 330	74,8
40	38	2,1	1 368	76,9
41	27	1,5	1 395	78,5
42	77	4,3	1 472	82,8
43	38	2,1	1 510	84,9
44	16	0,9	1 526	85,8
45	14	0,8	1 540	86,6
51	11	0,6	1 618	91,0
52	5	0,3	1 623	91,3
53	4	0,2	1 627	91,5
113 <sup>b</sup>	1	0,1	1 778	100,0

a On a observé 571 cas où la personne a commencé immédiatement un emploi chez un nouvel employeur. La somme de 1 778 et de 571 donne 2 349, soit le total pour le Canada figurant à la ligne Nouvel employeur du tableau D.40.

b Aucune tendance digne d'intérêt ne se dégage après 53 semaines.

**Tableau D.43**
**Nombre de semaines avant d'occuper un emploi chez un nouvel employeur : provinces (échantillon de 1986-1987)**

Semaine	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
1	1,4	13,0	5,5	6,5	6,5	10,3	9,1	9,6	7,6	5,0	8,0
2		4,3	3,6	4,3	13,8	5,3	7,6	7,2	6,3	7,5	6,4
3	2,9	13,0	7,3	2,2	7,3	9,6	7,6	4,8	5,1	7,5	7,2
4	8,7		7,3	8,7	6,5	5,3	6,1	4,8	5,1	2,5	5,8
5	1,4	8,7	1,8	6,5	2,4	2,3		2,4	5,1	5,0	2,8
6				6,5		4,3	1,5	4,8	2,5	5,0	2,8
7				2,2	4,9	3,6	1,5	3,6	6,3	2,5	3,2
8	4,3		7,3	4,3	2,4	4,0	3,0	6,0	2,5	2,5	3,8
9	1,4			2,2		1,7	1,5	1,2	2,5		1,2
10				2,2	4,1	2,6	6,1	3,6	1,3	7,5	2,8
11	2,9		3,6		3,3	2,3		1,2	1,3	5,0	2,1
12	1,4	8,7	1,8	2,2	0,8	2,0	4,5		2,5		1,9
13	1,4		1,8	4,3	0,8	2,3	3,0	2,4	1,3	7,5	2,3
14			5,5		1,6	1,0	3,0	1,2	2,5	2,5	1,6
15	4,3		1,8	2,2	3,3	0,7	1,5	1,2	1,3		1,6
16	4,3		1,8		2,4	1,7	3,0		2,5	2,5	1,9
17	1,4				3,3	1,7		2,4	2,5		1,6
18											0
19	1,4		1,8		1,6	3,0	1,5	1,2	1,3	2,5	1,9
20		4,3		2,2		0,3	1,5	2,4	2,5	2,5	1,0
21				2,2	0,8	1,3		1,2			0,8
22			5,5			0,7		1,2	1,3		0,8
23			3,6			1,0		1,2	1,3	5,0	1,0
24					0,8		1,5	2,4	2,5		0,7
25			1,8		0,8	2,0		2,4	2,5		1,4
26				2,2		0,3		1,2	1,3		0,5
27	5,8			2,2		1,0	1,5	1,2	2,5		1,4
28	1,4			2,2	0,8	1,0			1,3		0,8
29	1,4			2,2		1,0				2,5	0,7
30	1,4						1,5		1,3		0,3
31		4,3	1,8		0,8	1,0		3,6	1,3		1,1
32	1,4					0,3		4,8		2,5	0,8
33			1,8	6,5	0,8	0,3	1,5	1,2			0,9
34	4,3	4,3	3,6	2,2	1,6	1,7	1,5	1,2	2,5		2,0
35	1,4		3,6			1,3					0,8
36	4,3		1,8		0,8	1,7	4,5		1,3		1,6
37			1,8	2,2	0,8	1,3			1,3		0,9
38	4,3	4,3	3,6	4,3	0,8	2,0	3,0			2,5	2,0
39			1,8	2,2	2,4	1,3	1,5	2,4			1,4
40	1,4	4,3	3,6		2,4	2,0	3,0	1,2	1,3		1,9
41	1,4				6,5	2,0		1,2	1,3		1,9
42	7,2	21,7	5,5	4,3	2,4	4,0	4,5	4,8	3,8	7,5	4,9
43	2,9	4,3	1,8	2,2		1,7		2,4	1,3		1,6
44	2,9		3,6		0,8	1,0	1,5				1,1
45					0,8	0,7	3,0				0,6
51							1,5		1,3		0,2
52	5,8			2,2	0,8	0,7	1,5	2,4	1,3		1,4
53						0,3					0,1
85	1,4										0,1

**Tableau D.44**  
**Nombre de semaines avant d'occuper un emploi chez un nouvel employeur : provinces (échantillon de 1988-1990)**

Semaine	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
1	5,5	7,5	10,1	5,2	8,1	5,5	9,8	7,4	12,9	10,7	8,1
2	1,6	5,0	4,3	2,6	5,6	5,0	5,4	0,7	3,0	4,7	4,1
3	1,6	2,5	1,4	2,6	4,2	5,2	6,3	6,7	7,5	3,4	4,5
4	2,3	5,0	4,3	4,3	2,2	3,7	8,0	2,2	4,5	2,0	3,5
5	1,6	2,5	1,4		3,6	1,7	2,7	4,4	2,5	2,7	2,4
6	0,8		4,3	0,9	1,1	3,5	0,9	2,2	3,5	3,4	2,4
7	1,6	2,5	1,4	1,7	1,7	1,7	0,9	2,2	1,0	5,4	1,9
8	3,1	2,5	6,5	2,6	3,1	6,2	4,5	3,0	6,0	5,4	4,6
9	0,8		1,4		1,4	2,0			1,5	0,7	1,1
10	0,8		5,1	2,6	2,0	1,7	1,8	3,0	3,0	2,0	2,2
11		2,5	1,4		1,4	1,0	0,9	0,7	0,5	0,7	0,9
12	2,3		2,9	0,9	2,8	2,5	5,4	2,2	2,0	6,7	2,9
13	1,6		0,7		2,0	1,5	2,7	3,0	2,0		1,5
14	0,8	2,5	3,6	0,9	0,6	1,0	3,6	2,2	2,5	2,0	1,6
15		2,5	0,7		0,8	1,2	0,9	1,5	2,5		1,0
16	1,6	2,5	2,2	0,9	0,6	1,2		2,2		4,0	1,3
17	1,6	7,5	2,9	3,4	3,1	5,2	3,6	1,5	2,0	2,7	3,3
18			0,7	0,9	1,4	0,5	0,9	0,7	0,5		0,7
19			1,4	0,9	2,2	1,5	0,9	1,5	1,0	1,3	1,3
20	1,6		0,7	1,7	1,1	0,7	0,9	2,2	1,5	0,7	1,1
21	1,6		1,4	1,7	1,4	1,2	3,6	0,7	2,5	0,7	1,5
22	0,8		0,7		0,6	0,5	2,7	0,7	1,0	1,3	0,8
23	1,6				1,1	0,5	0,9	0,7	2,5		0,8
24	2,3		2,2		0,3	1,0		0,7	0,5		0,7
25	2,3	7,5	1,4	2,6	2,2	0,7		0,7	3,0	2,0	1,8
26	1,6		0,7		0,3	1,5	1,8	0,7	0,5	2,0	1,0
27	1,6		1,4		0,8	1,0	0,9		0,5		0,7
28	0,8		0,7	4,3	0,6	0,5		0,7	2,0	1,3	1,0
29	0,8		0,7	0,9	0,6	0,2	1,8	0,7			0,5
30				2,6	1,1	0,7		0,7	2,0		0,8
31			0,7	1,7	1,1		2,7	0,7	0,5	3,4	1,0
32			0,7	0,9	0,6	0,7	0,9	1,5	0,5	0,7	0,7
33	0,8			0,9	0,8	0,2	0,9	0,7	1,0		0,6
34	2,3		0,7	0,9	2,8	3,2	1,8	2,2	1,0	6,0	2,5
35	2,3		2,2	0,9	0,6	1,0		3,0	0,5		1,0
36	0,8		1,4	1,7	2,5	3,2	1,8	3,7	0,5	2,0	2,1
37	2,3		1,4	0,9	1,4	1,0	0,9	0,7	1,0	1,3	1,2
38	3,9	7,5	3,6	5,2	3,6	4,5		3,7	2,5	4,7	3,8
39	3,1	2,5	0,7	0,9	2,0	1,7	0,9	0,7	1,5	2,7	1,7
40	2,3	2,5	1,4	4,3	2,8	2,0	3,6	1,5	1,0	0,7	2,1
41	1,6	2,5	0,7	1,7	1,1	1,7	1,8	1,5	1,0	2,7	1,5
42	7,8	12,5	2,9	7,8	3,4	5,5	4,5	2,2	2,0	2,0	4,3
43	6,3	10,0	1,4	1,7	2,5	1,7	0,9	1,5	1,0	0,7	2,1
44	0,8			6,0	1,1	0,5		1,5			0,9
45	0,8	2,5		0,9	0,8	1,0	0,9	2,2			0,8
51	0,8			0,9			1,8	1,5	1,5	1,3	0,6
52			0,7	2,6		0,2					0,3
53			0,7		0,3				1,0		0,2
113					0,3						0,1

**Tableau D.45**  
**Réemploi chez un nouvel employeur ou le même employeur pour les emplois se terminant dans ANVA**  
**(échantillon de 1986-1987)**

		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
Sur-le-champ	Nombre	8	10	30	14	50	171	43	31	66	17	440
	%	9,8	27,8	34,9	23,0	27,8	35,7	38,7	26,5	44,9	29,8	32,4
1 semaine	Nombre	1	3	3	3	8	31	6	8	7	2	72
	%	1,2	8,3	3,5	4,9	4,4	6,5	5,4	6,8	4,8	3,5	5,3
2 semaines	Nombre	0	1	2	2	17	16	5	6	5	3	57
	%	0,0	2,8	2,3	3,3	9,4	3,3	4,5	5,1	3,4	5,3	4,2
3 semaines	Nombre	2	3	4	1	9	30	5	4	4	3	65
	%	2,4	8,3	4,7	1,6	5,0	6,3	4,5	3,4	2,7	5,3	4,8
4 semaines	Nombre	6	0	4	4	9	16	4	4	4	1	52
	%	7,3		4,7	6,6	5,0	3,3	3,6	3,4	2,7	1,8	3,8
Somme des %		20,7	47,2	50,1	39,4	51,6	55,1	56,7	45,2	58,5	45,7	50,5
Employés <sup>a</sup>		82	36	86	61	180	479	111	117	147	57	1 356

a Il s'agit de la somme des nombre des lignes Nouvel employeur et Même employeur du tableau D.39.

**Tableau D.46**  
**Réemploi chez un nouvel employeur ou le même employeur pour les emplois se terminant dans ANVA**  
**(échantillon de 1988-1990)**

		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
Sur-le-champ	Nombre	17	11	30	24	101	155	39	56	87	59	579
	%	4,5	20,8	17,1	16,0	21,1	27,1	25,5	28,9	29,5	28,0	23,8
1 semaine	Nombre	8	3	14	8	29	22	11	10	26	16	147
	%	5,2	5,7	8,0	5,3	6,1	3,8	7,2	5,2	8,8	7,6	6,0
2 semaines	Nombre	2	2	6	3	20	22	6	1	7	7	76
	%	1,3	3,8	3,4	2,0	4,2	3,8	3,9	0,5	2,4	3,3	3,1
3 semaines	Nombre	2	1	2	3	15	21	7	9	15	5	80
	%	1,3	1,9	1,1	2,0	3,1	3,7	4,6	4,6	5,1	2,4	3,3
4 semaines	Nombre	4	2	7	6	8	16	9	3	9	3	67
	%	2,6	3,8	4,0	4,0	1,7	2,8	5,9	1,5	3,1	1,4	2,8
Somme des %		14,9	36,0	33,6	29,3	36,2	41,2	47,1	40,7	48,9	42,7	39,0
Employés <sup>a</sup>		154	53	175	150	478	572	153	194	295	211	2 435

a Il s'agit de la somme des nombre des lignes Nouvel employeur et Même employeur du tableau D.40.

**Tableau D.47**  
**Interruptions de travail dans le même emploi, selon le genre d'emploi (échantillon de 1986-1987)**

Interruptions	Genre 1		Genre 2				Genre 3	
	1986		1986		1987		1987	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0	13 920	100,0	29 549	99,4	28 125	94,6	14 056	96,2
1			168	0,6	1 455	4,9	511	3,5
2			9		124	0,4	37	0,3
3			2		28	0,1	9	0,1
4	3	0,0	4					
Total	13 923	100,0	29 732	100,0	29 732	100,0	14 613	100,0

Note : Les emplois de genre 1 ont commencé avant 1986 ou en 1986 et se sont terminés en 1986 (genres d'emploi A et D).

Les emplois de genre 2 ont commencé avant 1987 et se sont poursuivis en 1987 (genres d'emploi C, E, G et H).

Les emplois de genre 3 ont commencé en 1987 (genres d'emploi B et F).

Dans le cas des emplois continus d'une année à l'autre (genre 2), les interruptions sont déclarées pour chacune des années concernées.

**Tableau D.48**  
**Interruptions de travail dans le même emploi, selon le genre d'emploi (échantillon de 1988-1990)**

Interruptions	Genre 1		Genre 3				Genre 4				Genre 5		Genre 6				Genre 7			
	1988 <sup>a</sup>		1988		1989		1988		1989		1990		1989		1989		1990		1990	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
0	14 757	96,5	6 114	99,0	6 004	97,2	17 031	99,5	16 976	99,2	15 924	93,0	7 126	96,8	4 960	99,4	4 566	91,5	13 815	94,3
1	473	3,1	59	1,0	163	2,6	85	0,5	137	0,8	1 068	6,2	208	2,8	31	0,6	366	7,3	701	4,8
2	51	0,3	4	0,1	8	0,1			3	0,0	90	0,5	19	0,3			47	0,9	99	0,7
3	5	0,0			3	0,0					27	0,2	5	0,1			10	0,2	16	0,1
4	1	0,0								6	0,0						1	0,0	11	0,1
5	2	0,0	1	0,0						1	0,0						1	0,0	6	0,0
Total	15 289		6 178		6 178		17 116		17 116		17 116		7 358		4 991		4 991		14 648	

Note : Les emplois de genre 1 ont commencé avant 1988 ou en 1988 et se sont terminés en 1988 (A et G dans la figure 2).

Les emplois de genre 3 ont commencé avant 1988 ou en 1988 et se sont terminés en 1989 (D et H dans la figure 2).

Les emplois de genre 4 ont commencé en 1988 ou avant 1988 et se sont poursuivis en 1990 (F, I, L et M dans la figure 2).

Le genre 5 désigne les emplois de 1989 seuls (B dans la figure 2).

Les emplois de genre 6 ont commencé en 1989 et se sont poursuivis en 1990 (E et K dans la figure 2).

Le genre 7 désigne les emplois de 1990 seuls (C et J dans la figure 2).

Dans le cas des emplois continus d'une année à l'autre, les interruptions sont déclarées pour chacune des années concernées.

**Tableau D.49**  
Périodes d'emploi achevées selon le motif de la cessation d'emploi (dans le même ou un nouvel emploi) et l'année (échantillon de 1986-1987)

		1986 (genres d'emploi A et D) <sup>a</sup>				1987 (genres d'emploi B, C et E) <sup>a,b</sup>			
		Période 1	Période 2	Période 3	Cessation définitive	Période 1	Période 2	Période 3	Cessation définitive
Démission (I, J, L, N, Q, R) <sup>c</sup>	Nombre	7	0	0	3 783	220	13	2	4 588
	%	3,8	0	0	27,2	10,3	6,6	5,4	31,6
Licenciement (E, F, M, O) <sup>c</sup>	Nombre	36	3	4	3 788	388	48	10	4 025
	%	19,7	20,0	66,7	27,2	17,8	24,2	27,0	27,8
Emploi saisonnier (D) <sup>c</sup>	Nombre	31	2	0	1 858	233	20	2	1 472
	%	16,9	13,3	0	13,3	10,8	10,1	5,4	10,2
Autre (A, B, C, G, H, K, P, S) <sup>c</sup>	Nombre	109	10	5	4 494	1 323	117	23	4 411
	%	59,6	66,7	33,3	32,3	61,1	59,1	62,2	30,4
Total	Nombre	183	15	6	13 923	2 164	198	37	14 496
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

a Voir la figure 1.

b Les données concernent les emplois continus de genres C et E qui se sont poursuivis en 1987.

c Dans l'Enquête sur l'activité de 1986-1987, les motifs des cessations d'emploi sont les mêmes qu'il s'agisse du même emploi ou d'un nouvel emploi; ils sont ceux mentionnés plus haut.

**Tableau D.50**  
Périodes d'emploi achevées selon le motif de la cessation d'emploi (dans le même ou un nouvel emploi) et l'année (échantillon de 1988-1990)

		1988 (genres d'emploi A, G) <sup>a</sup>					1989 (genres d'emploi B, D, H) <sup>a,b</sup>					1990 (genres d'emploi C, E, F, I) <sup>a,c</sup>				
		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Cessation définitive	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Cessation définitive	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Cessation définitive
Démission <sup>d</sup>	Nombre	20	4			5 930	21				5 286	22	3			4 099
	%	3,8	6,8			38,8	5,2				39,1	5,2	7			32,3
Licenciement <sup>d</sup>	Nombre	101	14	4	1	4 032	87	14	3		3 122	100	15			3 444
	%	19	23,7	50	33,3	26,4	21,4	40	37,5		23,1	23,8	34,9			27,1
Emploi saisonnier <sup>d</sup>	Nombre	99	8			2 293	71	4	3		1 642	100	11	4		2 087
	%	18,6	13,6			15	17,5	11,4	37,5		12,1	23,8	25,6	66,7		16,4
Autre <sup>d</sup>	Nombre	312	33	4	2	3 034	227	17	2		3 486	199	14	2		3 069
	%	58,6	55,9	50	66,7	19,8	55,9	48,6	25		25,8	47,2	32,5	33,3		24,2
Total	Nombre	532	59	8	3	15 289	406	35	8		13 536	421	43	6		12 699
	%	100	100	100	100	100	100	100	100		100	100	100	100		100

a Voir la figure 2.

b Les données concernent les emplois continus de genres D et H qui se sont poursuivis en 1989.

c Les données concernent les emplois continus de genres E, F et I qui se sont poursuivis en 1990.

d Contrairement à l'enquête de 1986-1987, l'enquête de 1988-1990 présente des listes différentes des motifs des cessations d'emploi selon qu'il s'agisse du même emploi ou d'un nouvel emploi. Les motifs des cessations pour occuper un nouvel emploi sont énoncés dans le tableau D.49, à savoir Démission = D, E, F, G, I, J, K, Licenciement = L, N, P, Q, Emploi saisonnier = M et Autre = A, B, C, H, O, Z. Quant aux cessations pour occuper le même emploi, les catégories de motifs sont : Démission = L (un nouvel emploi), Licenciement = G (mises en disponibilité à cause de conditions non saisonnières), Emploi saisonnier = F et Autre = A, B, C, D, E, O, I, J, K, M, N. Les réponses notées sont celles propres à l'année en question.

**Tableau D.51**  
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et les emplois (ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1986-1987)**

Employeurs		Emplois											Total	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
0	Nombre	12 820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 820
	%	100,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20,2
1	Nombre		33 735	1 311	69	9	2	0	0	0	0	0	0	35 126
	%		100,0	12,1	1,8	0,6	0,4	0	0	0	0	0	0	55,4
2	Nombre			9 490	570	45	12	0	2	0	0	0	0	10 119
	%			87,9	15,3	3,0	2,2	0	3,1	0	0	0	0	16,0
3	Nombre				3 097	317	17	12	0	0	0	0	0	3 443
	%				82,9	20,9	3,2	5,9	0	0	0	0	0	5,4
4	Nombre					1 146	127	15	1	0	0	0	0	1 289
	%					75,5	23,6	7,4	1,6	0	0	0	0	2,0
5	Nombre						379	53	9	0	0	0	0	441
	%						70,6	26,3	14,0	0	0	0	0	0,7
6	Nombre							122	14	0	1	0	0	137
	%							60,4	21,9	0	14,2	0	0	0,2
7	Nombre								38	4	2	0	0	44
	%								59,4	33,3	28,6	0	0	0,1
8	Nombre									8	2	0	0	10
	%									66,7	28,6	0	0	0,0
9	Nombre										2	0	0	2
	%										28,6	0	0	0,0
10	Nombre											1	0	1
	%											100,0	0	0,0
Total	Nombre	12 820	33 735	10 801	3 736	1 517	537	202	64	12	7	1	0	63 432
	%	20,2	53,2	17,0	5,9	2,4	0,9	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs des employeurs.

**Tableau D.52**
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et les emplois (ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1988-1990)**

Employeurs		Emplois													Total	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		13
0	Nombre	9 581	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 581
	%	100,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17,3
1	Nombre		24 173	1 258	68	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	25 502
	%		99,9	11,3	1,2	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	46,0
2	Nombre		27	9 596	840	81	9	2	0	0	0	0	0	0	0	10 555
	%		0,1	86,1	15,3	3,0	0,8	0,3	0	0	0	0	0	0	0	19,0
3	Nombre		3	280	4 369	505	66	6	3	0	0	0	0	0	0	5 232
	%		0,0	2,5	79,5	18,9	5,4	1,0	1,1	0	0	0	0	0	0	9,5
4	Nombre			5	215	1 959	305	59	11	5	1	0	0	0	0	2 560
	%			0,1	3,9	73,4	25,0	10,0	3,9	3,9	1,2	0	0	0	0	4,6
5	Nombre			1	2	121	793	179	30	9	5	0	0	0	0	1 140
	%			0,0	0,1	4,5	65,1	30,2	10,7	7,1	6,3	0	0	0	0	2,1
6	Nombre					1	44	323	77	19	7	1	0	0	0	472
	%					0,1	3,6	54,5	27,4	15,0	8,7	3,7	0	0	0	0,9
7	Nombre							24	156	35	16	1	0	1	0	233
	%							4,0	55,5	27,6	20,0	3,7	0	20,0	0	0,4
8	Nombre								4	52	20	4	0	0	0	80
	%								1,4	40,9	25,0	14,8	0	0	0	0,1
9	Nombre									6	31	10	4	1	0	52
	%									4,7	38,8	37,0	26,7	20,0	0	0,1
10	Nombre										1	11	5	2	0	19
	%										0,8	40,8	33,3	40,0	0	0,0
11	Nombre												6	1	1	8
	%												40,0	20,0	100,0	0,0
Total	Nombre	9 581	24 203	11 140	5 494	2 669	1 218	593	281	127	80	27	15	5	1	55 434
	%	17,3	43,7	20,1	9,9	4,8	2,2	1,1	0,5	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs des employeurs. Contrairement à l'enquête de 1986-1987, des valeurs non nulles apparaissent sous la diagonale principale parce que certains emplois continus ont été codés dans les données comme se rapportant à des employeurs distincts.

**Tableau D.53**  
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et les emplois dont la durée se trouve dans ANVA**  
**(ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1986-1987)**

Employeurs		Emplois									Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Nombre	238	63	10	2	1	0	0	0	0	314
	%	100,0	7,8	1,6	0,5	0,5	0	0	0	0	13,0
2	Nombre		743	60	7	7	0	1	0	0	818
	%		92,2	9,6	1,6	3,5	0	4,4	0	0	33,9
3	Nombre			555	82	7	7	0	0	0	651
	%			88,8	18,9	3,6	8,7	0	0	0	27,0
4	Nombre				342	48	2	0	0	0	392
	%				79,0	24,4	2,5	0	0	0	16,2
5	No,					134	21	3	0	0	158
	%					68,0	26,3	13,0	0	0	6,6
6	Nombre						50	4	0	0	54
	%						62,5	17,4	0	0	2,2
7	Nombre							15	1	1	17
	%							65,2	14,3	25,0	0,7
8	Nombre								6	1	7
	%								85,7	25,0	0,3
9	Nombre									2	2
	%									50,0	0,1
Total	Nombre	238	806	625	433	197	80	23	7	4	2 413
	%	9,9	33,4	25,9	17,9	8,2	3,3	0,9	0,3	0,2	100,0

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs des employeurs.

**Tableau D.54**  
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et les emplois dont la durée se trouve dans ANVA**  
**(ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1988-1990)**

Employeurs		Emplois													Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
1	Nombre	127	45	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182
	%	99,2	7,4	0,9	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,3
2	Nombre	1	560	147	21	3	0	0	0	0	0	0	0	732	
	%	0,8	91,9	15,4	2,9	0,6	0	0	0	0	0	0	0	21,5	
3	Nombre		2	776	143	23	3	1	0	0	0	0	0	948	
	%		0,3	81,2	19,8	4,9	1,2	0,7	0	0	0	0	0	27,8	
4	Nombre		1	24	533	108	28	5	1	1	0	0	0	701	
	%		0,2	2,5	73,7	22,9	11,4	3,6	1,5	2,4	0	0	0	20,5	
5	Nombre		1		25	320	75	13	4	1	0	0	0	439	
	%		0,2		3,5	67,8	30,5	9,4	6,0	2,4	0	0	0	12,9	
6	Nombre					18	130	38	9	5	0	0	0	200	
	%					3,8	52,8	27,3	13,4	11,9	0	0	0	5,9	
7	Nombre						10	79	16	8	0	0	0	113	
	%						4,1	56,8	23,9	19,0	0	0	0	3,3	
8	Nombre							3	33	12	2	0	0	50	
	%							2,2	49,2	28,6	12,5	0	0	1,5	
9	Nombre								4	15	5	3	0	27	
	%								6,0	35,7	31,2	33,3	0	0,8	
10	Nombre										9	1	1	11	
	%										56,3	11,1	50,0	0,3	
11	Nombre											5	1	7	
	%											55,6	50,0	100,0	
Total	Nombre	128	609	956	723	472	246	139	67	42	16	9	2	3 410	
	%	3,7	17,9	28,0	21,2	13,8	7,2	4,1	2,0	1,2	0,5	0,3	0,1	100,0	

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs des employeurs. Contrairement à l'enquête de 1986-1987, des valeurs non nulles apparaissent sous la diagonale principale parce que certains emplois continus ont été codés dans les données comme se rapportant à des employeurs distincts.

**Tableau D.55**  
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et le sexe de l'employé**  
**(ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1986-1987)**

Employeurs		Hommes	Femmes	Total
0	Nombre	3 319	9 501	12 820
	%	10,7	29,2	20,2
1	Nombre	19 121	16 005	35 126
	%	61,9	49,2	55,4
2	Nombre	5 447	4 672	10 119
	%	17,6	14,4	16
3	Nombre	1 883	1 560	3 443
	%	6,1	4,8	5,4
4	Nombre	758	531	1 289
	%	2,5	1,6	2
5	Nombre	255	186	441
	%	0,8	0,6	0,7
6	Nombre	95	42	137
	%	0,3	0,1	0,2
7	Nombre	29	15	44
	%	0,1	0,1	0,1
8	Nombre	7	3	10
	%	0	0	0
9	Nombre	2	0	2
	%	0	0	0
10	Nombre	0	1	1
	%	0	0	0
Total	Nombre	30 916	32 516	63 432
	%	48,7	51,3	100

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs de l'emploi.

**Tableau D.56**  
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et le sexe de l'employé (ensemble de**  
**l'Enquête sur l'activité de 1988-1990)**

Employeurs		Hommes	Femmes	Total
0	Nombre	2 615	6 966	9 581
	%	4.7	12.6	17.3
1	Nombre	13 670	11 832	25 502
	%	24.7	21.3	46
2	Nombre	5 455	5 100	10 555
	%	9.8	9.2	19
3	Nombre	2 725	2 507	5 232
	%	4.9	4.5	9.4
4	Nombre	1 403	1 157	2 560
	%	2.5	2.1	4.6
5	Nombre	631	509	1 140
	%	1.1	0.9	2.1
6	Nombre	296	176	472
	%	0.5	0.3	0.9
7	Nombre	146	87	233
	%	0.3	0.2	0.4
8	Nombre	59	21	80
	%	0.1	0	0.1
9	Nombre	35	17	52
	%	0.1	0	0.1
10	Nombre	16	3	19
	%	0	0	0
11	Nombre	5	3	8
	%	0	0	0
Total	Nombre	27 056	28 378	55 434
	%	48.8	51.2	100

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs de l'emploi.

**Tableau D.57**  
**Personnes selon les employeurs<sup>a</sup> et le statut professionnel**  
**(ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1986-1987)<sup>b</sup>**

Employeurs		Plein temps	Temps partiel	Autre	Total
1	Nombre	24 367	4 886	5 611	34 864
	%	71,5	54,8	78,3	69,5
2	Nombre	6 118	2 598	1 267	9 983
	%	17,9	29,1	17,7	20
3	Nombre	2 279	928	218	3 425
	%	6,7	10,4	3	6,8
4	Nombre	895	343	45	1 283
	%	2,6	3,8	0,6	2,6
5	Nombre	284	133	24	441
	%	0,8	1,5	0,3	0,9
6	Nombre	104	29	4	137
	%	0,3	0,3	0,1	0,3
7	Nombre	38	5	1	44
	%	0,1	0,1	0	0,1
8	Nombre	8	2	0	10
	%	0	0	0	0
9	Nombre	2	0	0	2
	%	0	0	0	0
10	Nombre	0	1	0	1
	%	0	0	0	0
Total	Nombre	34 095	8 925	7 170	50 190
	%	67,9	17,8	14,3	100
Manquants					13 242
Total général					63 432

a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs de l'emploi.

b Dans l'Enquête sur l'activité de 1986-1987, les réponses sont codées comme suit : 1 = plein temps, 2 = temps partiel, et 0 = sans objet. L'absence de réponse signifie que la personne ne travaillait pas.

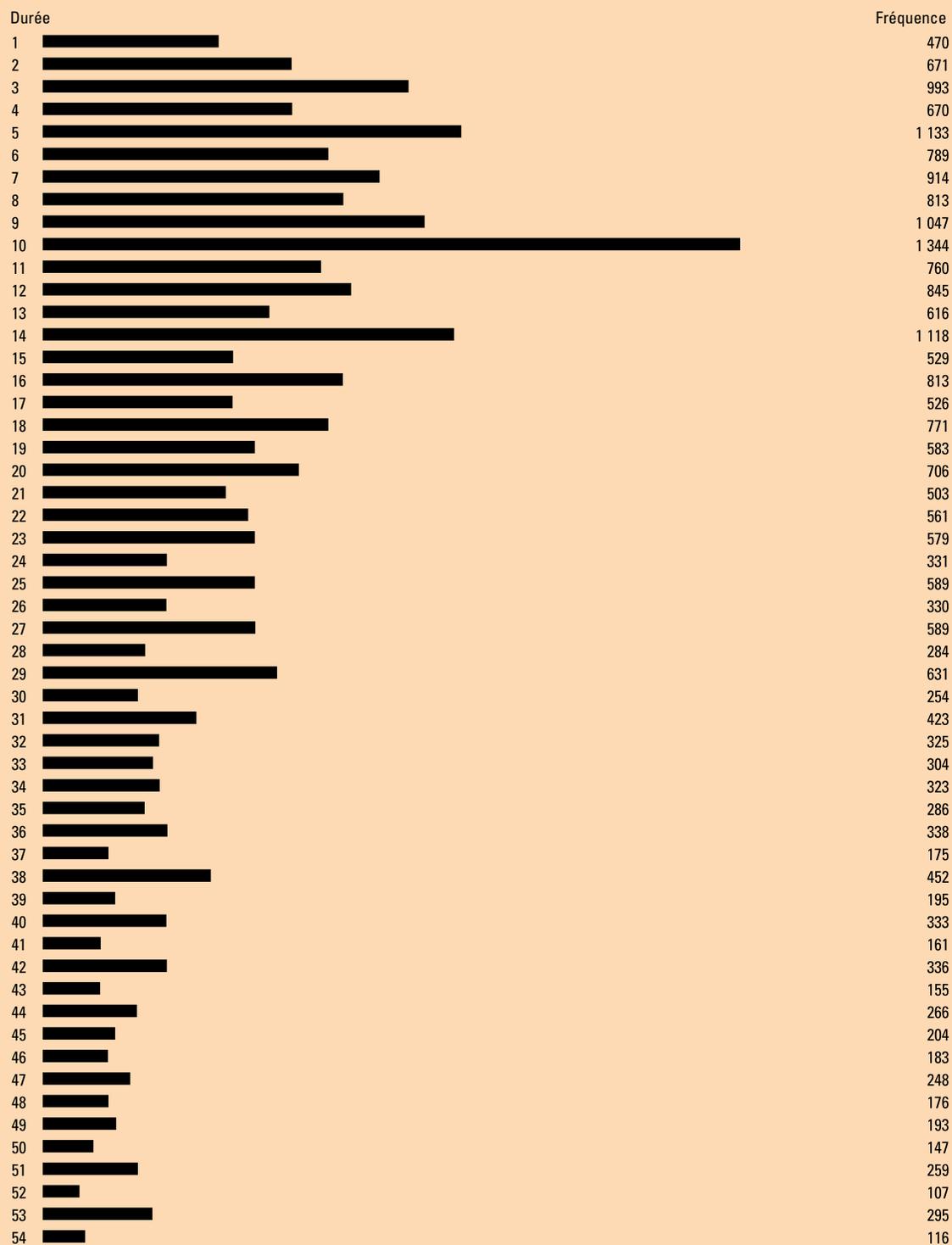
**Tableau D.58**  
**Personnes selon les employeurs et le statut professionnel**  
**(ensemble de l'Enquête sur l'activité de 1988-1990)<sup>b</sup>**

Employeurs		Plein temps	Temps partiel	Total
1	Nombre	17 477	3 412	20 889
	%	57,1	41,4	53,8
2	Nombre	6 598	2 425	9 023
	%	21,6	29,4	23,2
3	Nombre	3 412	1 267	4 679
	%	11,1	15,4	12
4	Nombre	1 744	624	2 368
	%	5,7	7,6	6,1
5	Nombre	773	303	1 076
	%	2,5	3,7	2,8
6	Nombre	327	117	444
	%	1,1	1,4	1,1
7	Nombre	171	53	224
	%	0,6	0,6	0,6
8	Nombre	54	24	78
	%	0,2	0,3	0,2
9	Nombre	38	14	52
	%	0,1	0,2	0,1
10	Nombre	14	4	18
	%	0	0	0,1
11	Nombre	7	1	8
	%	0	0	0
Total	Nombre	30 615	8 244	38 859
	%	78,8	21,2	100
Manquants				16 575
Total général				55 434

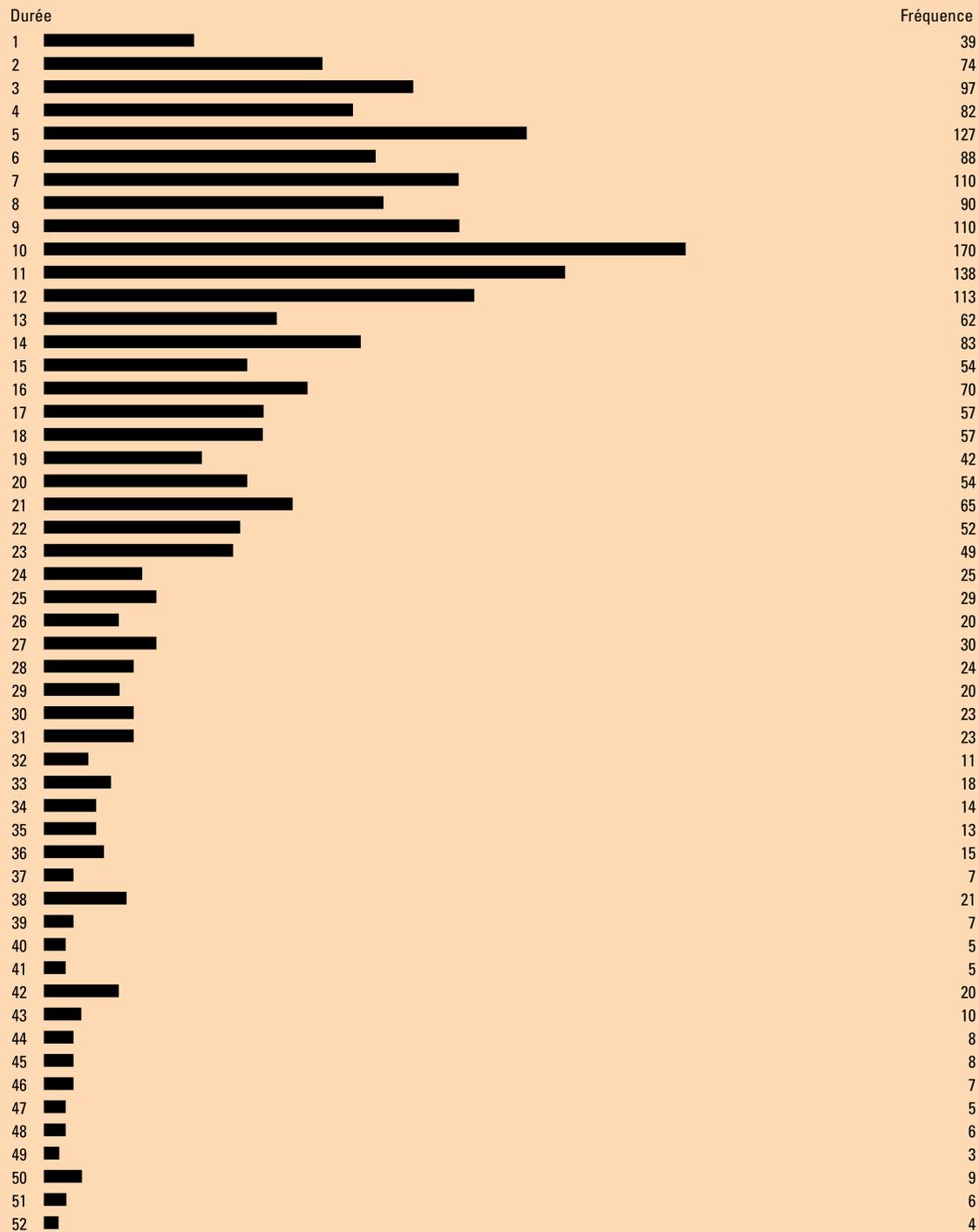
a D'après le nombre d'employeurs distincts dans les vecteurs de l'emploi.

b Dans l'Enquête sur l'activité de 1988-1990, les réponses sont codées comme suit : 1 = plein temps, et 2 = temps partiel; l'absence de réponse signifie que la personne travaillait à son compte ou ne travaillait pas.

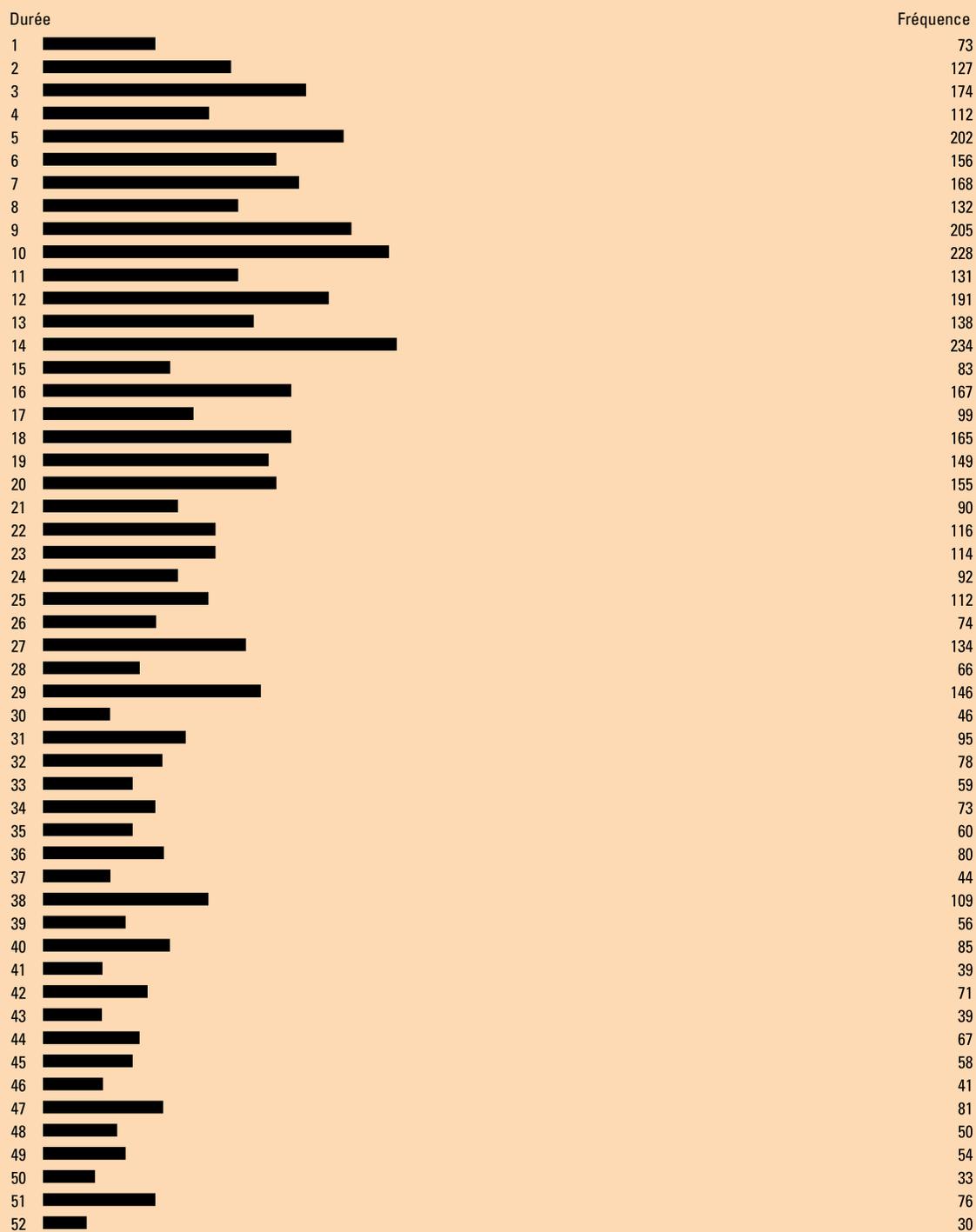
**Figure D.1**  
**Densité des périodes d'emploi achevées : 1986-1987**



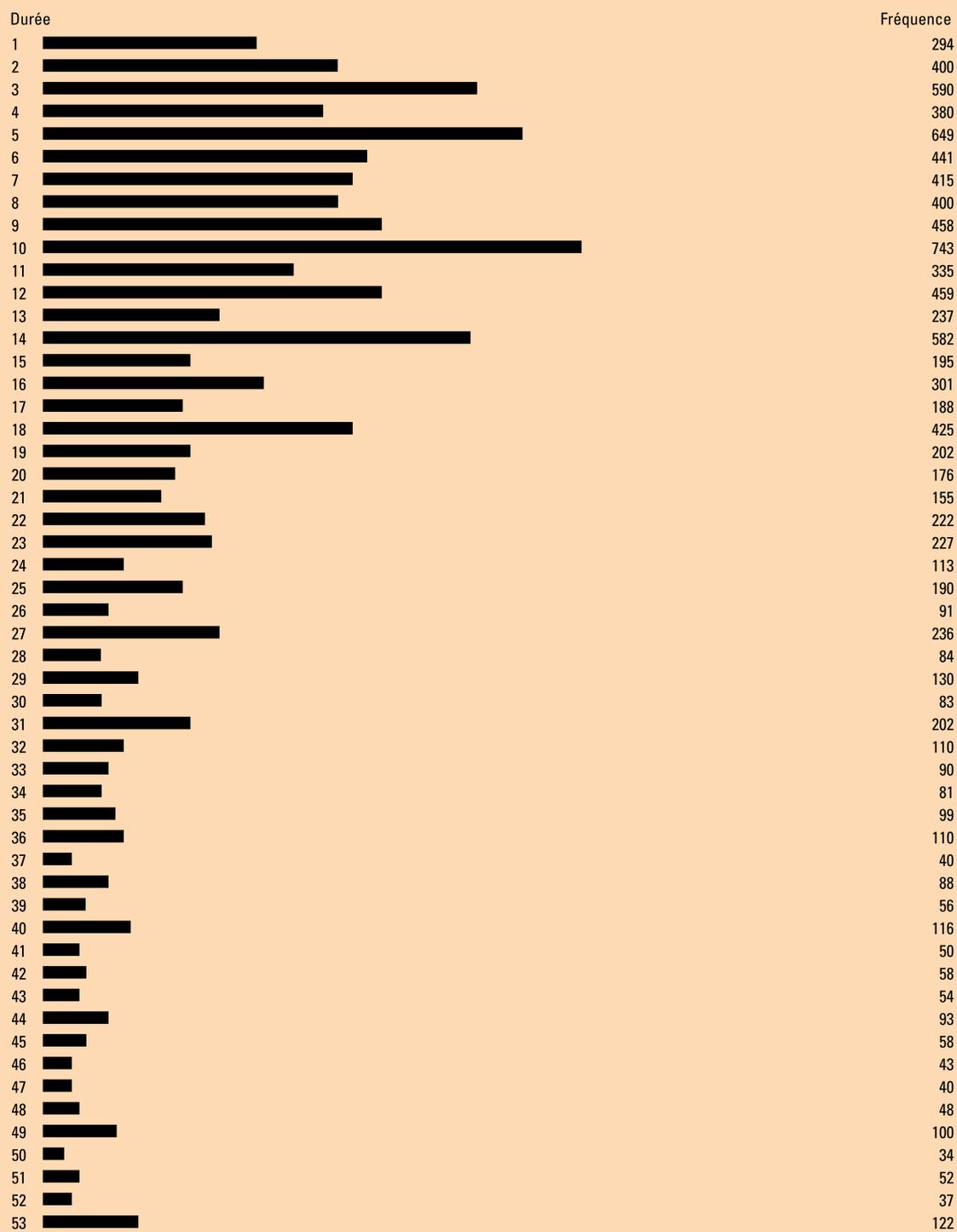
**Figure D.2**  
**Densité des périodes d'emploi achevées : Terre-Neuve 1986-1987**



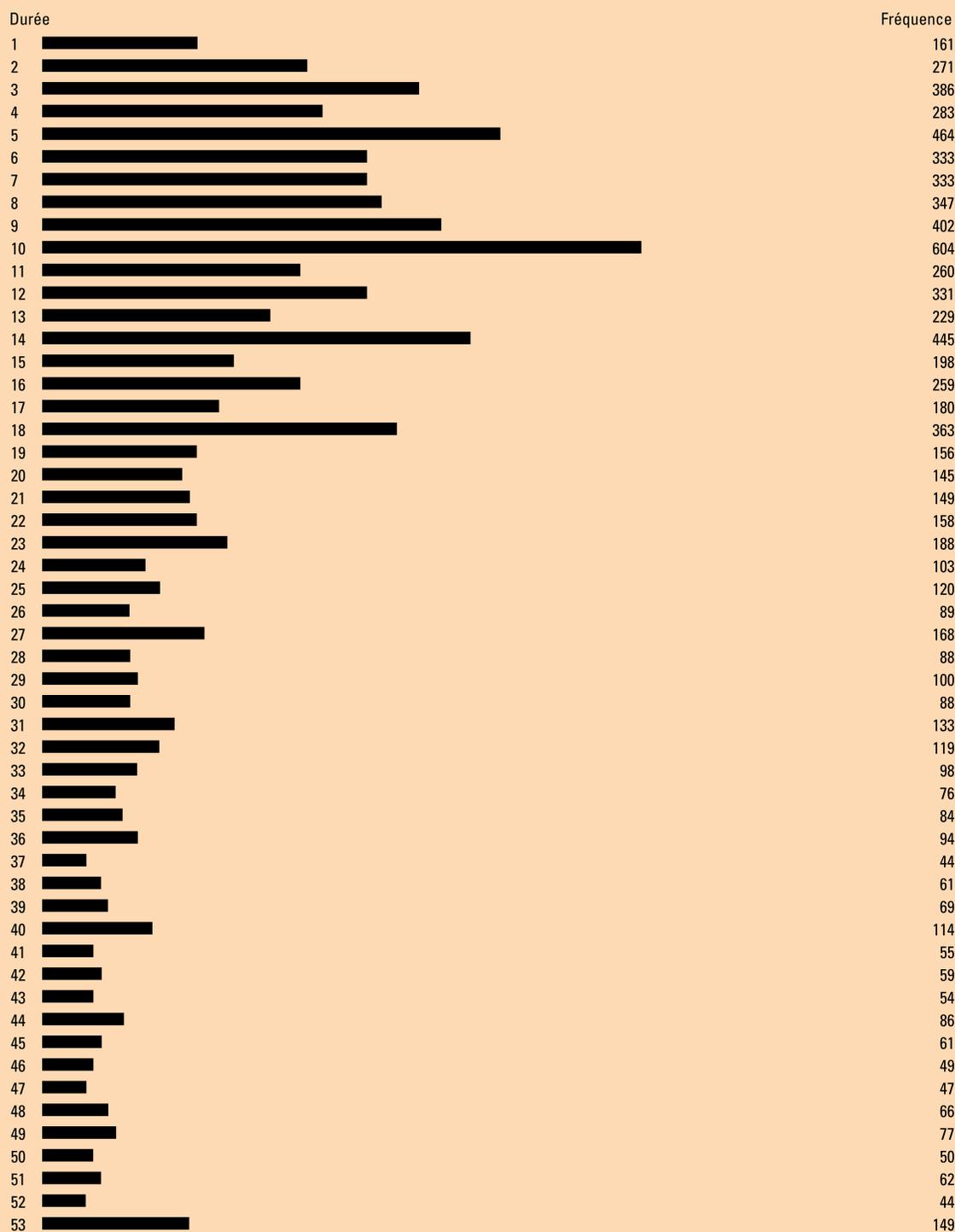
**Figure D.3**  
**Densité des périodes d'emploi achevées : Ontario 1986-1987**



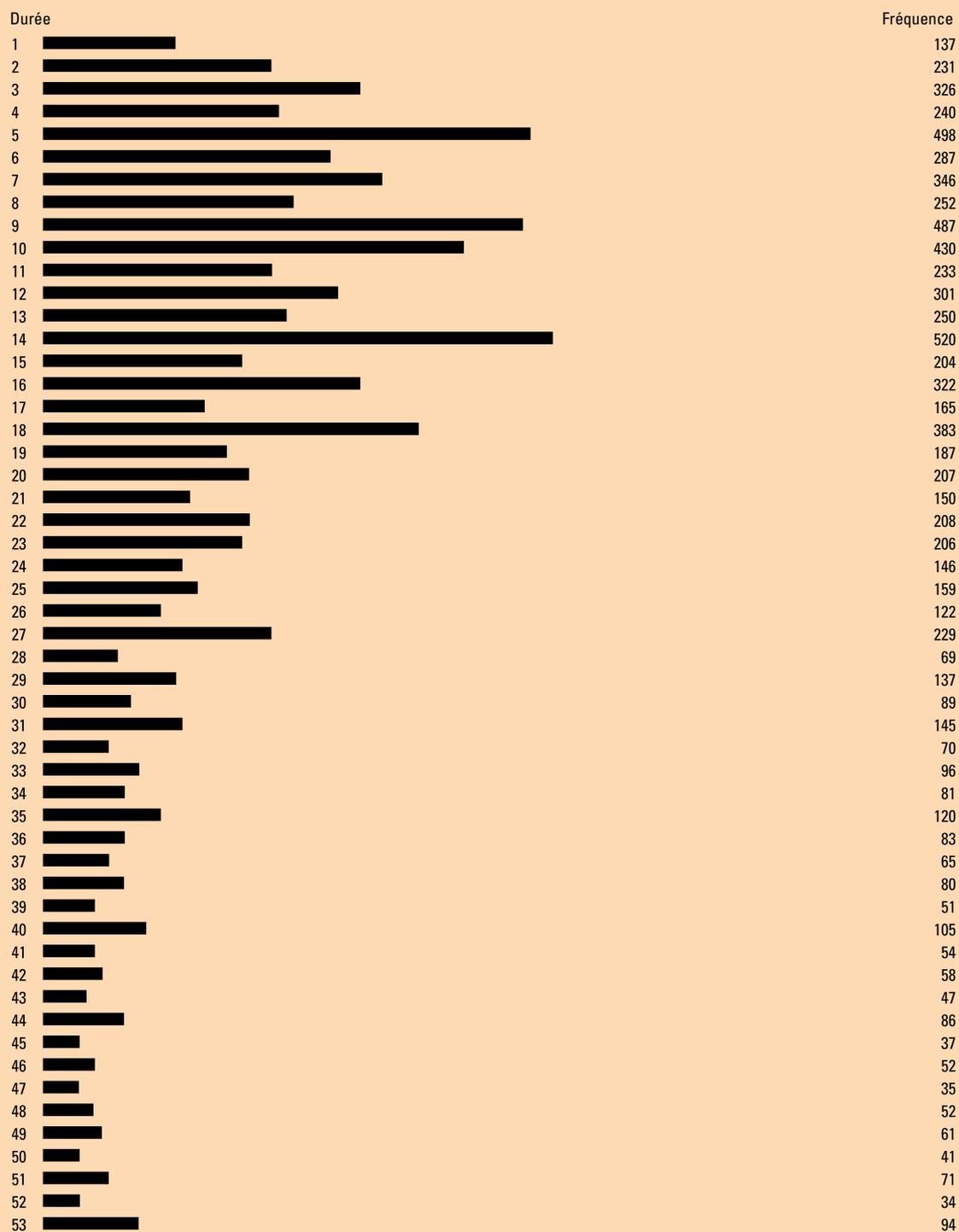
**Figure D.4**  
**Densité des périodes d'emploi achevées : 1988**



**Figure D.5**  
**Densité des périodes d'emploi achevées : 1989**



**Figure D.6**  
**Densité des périodes d'emploi achevées : 1990**



## Annexe E : Emploi non standard



**Tableau E.1**  
**Caractéristiques des emplois, par type de période (échantillon de 1986-1987)**

	Périodes achevées					Périodes tronquées		
	1986 Emploi occupé	1987 Emploi occupé	1986-1987 <sup>c</sup>	En 1986	En 1987 <sup>c</sup>	Débutant 1987	Débutant 1986 <sup>c</sup>	Débutant avant 1986
N <sup>bre</sup> de semaines par mois	3,7	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0
N <sup>bre</sup> de jours par semaine	4,8	4,8	4,4	4,6	4,6	4,5	4,5	4,8
N <sup>bre</sup> d'heures par jour	7,9	8,0	7,4	7,6	7,7	7,5	7,6	7,9
N <sup>bre</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a</sup>	6,8	4,8	5,3	4,0	2,8	4,0	3,1	1,1
Temps plein <sup>b</sup>	72,9	73,4	64,5	74,9	76,9	70,4	73,4	87,5
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b</sup>	33,2	12,9	9,7	25,7	6,5	9,4	7,7	5,5
Syndicat <sup>b</sup>	11,9	11,4	12,6	18,8	24,9	18,5	24,7	44,1
Convention collective <sup>b</sup>	5,3	5,4	3,5	4,8	4,7	6,0	6,0	8,6
Régime de pension <sup>b</sup>	8,1	7,9	12,4	24,7	35,7	24,4	30,8	61,8
Salaire en \$ l'heure	7,09	7,61	7,43	8,57	10,21	9,00	9,60	12,86
N <sup>bre</sup> d'emplois	8 285	7 697	3 335	13 923	14 496	6 916	3 849	19 084

a Près de 90 % des réponses signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1987) sont consignées.

**Tableau E.2**  
**Caractéristiques des emplois, par type de période (échantillon de 1988-1990)**

	Périodes achevées							Périodes tronquées					
	Emploi occupé en 1988	Emploi occupé en 1989	Emploi occupé en 1990	1988- 1989 <sup>c</sup>	1989 1990 <sup>c</sup>	1988- 1990 <sup>d</sup>	En 1988	En 1989 <sup>c</sup>	En 1990 <sup>d</sup>	Débutant en 1990 <sup>d</sup>	Débutant en 1989 <sup>c</sup>	Débutant en 1988	Débutant avant 1988 <sup>c</sup>
N <sup>bre</sup> de semaines par mois	3,6	3,7	3,7	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0
N <sup>bre</sup> de jours par semaine	4,7	4,7	4,8	4,4	4,3	4,4	4,5	4,6	4,6	4,4	4,5	4,6	4,8
N <sup>bre</sup> d'heures par jour	7,9	8,0	8,0	7,4	7,4	7,6	7,6	7,6	7,8	7,5	7,6	7,7	7,9
N <sup>bre</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a</sup>	9,1	8,0	7,8	7,9	9,2	6,8	6,7	4,3	4,2	7,3	5,5	4,9	2,4
Temps plein <sup>b</sup>	67,9	71,7	74,8	64,3	64,7	68,3	71,7	77,9	81,5	69,6	73,9	76,6	86,1
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b</sup>	16,9	18,1	19,7	15,8	18,6	14,8	16,1	12,9	14,3	16,3	14,0	14,9	9,4
Syndicat <sup>b</sup>	14,1	13,1	15,1	15,6	17,1	21,9	23,4	29,2	32,3	24,1	27,9	32,4	48,3
Convention collective <sup>b</sup>	4,6	5,4	5,7	4,8	4,8	5,6	5,1	5,3	6,6	5,7	7,2	6,9	8,3
Régime de pension <sup>b</sup>	9,5	9,5	11,1	15,8	16,5	25,2	26,3	41,2	45,4	29,8	37,6	45,4	66,5
Salaire en \$ l'heure	7,98	8,57	9,22	8,68	9,30	9,80	9,71	11,30	12,55	11,16	12,00	11,93	14,95
N <sup>bre</sup> d'emplois	9 073	7 358	7 795	2 646	2 112	897	6 216	3 532	1 895	6 853	2 879	2 152	12 172

a Environ 80 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1989) sont consignées.

d Les réponses portant sur la troisième année (1990) sont consignées.

**Tableau E.3**  
**Caractéristiques des emplois, par province (échantillon de 1986-1987)**

	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
N <sup>me</sup> de semaines par mois <sup>c</sup>	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,8	3,9	3,8
N <sup>me</sup> de jours par semaine <sup>c</sup>	4,9	4,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,6	4,6	4,7	4,6
N <sup>me</sup> d'heures par jour <sup>c</sup>	8,2	7,9	7,9	7,9	7,7	7,7	7,6	7,6	7,8	7,8
N <sup>me</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a,c</sup>	2,6	1,4	2,6	2,3	1,9	1,7	2,1	2,5	2,0	3,3
Temps plein <sup>b,c</sup>	84,9	82,2	79,4	80,0	80,9	79,0	75,5	74,0	78,3	74,6
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b,c</sup>	10,7	7,0	8,9	9,0	6,7	6,5	6,3	8,0	8,0	11,6
Syndicat <sup>b,c</sup>	31,1	23,1	24,7	27,8	37,0	28,0	29,5	30,0	22,3	31,3
Convention collective <sup>b,c</sup>	4,2	6,9	5,1	7,8	10,6	6,0	7,5	5,3	4,6	6,2
Régime de pension <sup>b,c</sup>	31,5	32,1	36,1	36,7	39,9	39,4	40,6	40,5	38,1	37,2
N <sup>me</sup> total d'heures (1986-1987)	59,6	74,6	76,7	74,1	80,4	85,3	85,6	84,5	83,2	80,5
N <sup>me</sup> total de semaines (1986-1987)	2 327	2 751	2 867	2 727	2 868	3 096	3 037	2 970	3 065	2 890
Salaire en \$ l'heure <sup>c</sup>	8,84	8,85	9,34	9,45	11,04	10,90	9,94	10,17	11,01	11,20
N <sup>me</sup> d'emplois	3 577	1 840	3 877	4 464	8 364	12 855	4 055	5 010	8 619	5 607

a Environ 90 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1987) sont consignées.

**Tableau E.4**  
**Caractéristiques des emplois, par province (échantillon de 1988-1990)**

	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
N <sup>me</sup> de semaines par mois <sup>c</sup>	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,8	3,8	3,9	3,9
N <sup>me</sup> de jours par semaine <sup>c</sup>	4,9	4,8	4,7	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	4,6	4,6
N <sup>me</sup> d'heures par jour <sup>c</sup>	8,0	8,0	7,9	7,9	7,6	7,7	7,7	7,6	8,0	7,8
N <sup>me</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a,c</sup>	8,5	2,8	6,4	6,2	5,6	4,2	6,5	4,9	4,3	6,1
Temps plein <sup>b,c</sup>	81,8	83,7	77,6	79,7	78,9	77,6	72,9	72,0	76,8	75,1
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b,c</sup>	28,9	14,1	23,5	20,5	17,4	11,4	14,5	11,1	10,4	17,2
Syndicat <sup>b,c</sup>	30,7	27,1	26,6	26,6	38,0	30,7	30,4	33,0	26,6	33,2
Convention collective <sup>b,c</sup>	5,5	6,7	4,3	6,3	11,4	6,1	7,0	5,1	5,5	5,3
Régime de pension <sup>b,c</sup>	32,4	31,6	39,8	35,1	42,1	43,4	40,8	41,7	38,5	36,1
N <sup>me</sup> total de semaines (1988-1990)	42,3	52,3	59,1	51,3	63,7	66,7	64,7	69,0	61,3	57,7
N <sup>me</sup> total d'heures (1988-1990)	1 570	1 917	2 197	1 861	2 239	2 377	2 227	2 343	2 211	2 050
Salaire en \$ l'heure <sup>c</sup>	10,05	9,74	10,78	10,69	12,54	13,14	11,38	11,53	12,64	13,09
N <sup>me</sup> d'emplois	5 013	1 913	4 460	5 743	9 640	12 711	4 406	5 306	9 387	7 001

a Environ 90 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1987) sont consignées.

**Tableau E.5**  
**Caractéristiques des emplois, par groupe de la CTI<sup>d</sup> (échantillon de 1986-1987)**

	CTI					
	Groupes 1 à 3	Groupes 4 à 8	Groupes 9 à 28	Groupes 29 et 30	Groupes 31 à 34	Groupes 35 et plus
N <sup>bre</sup> de semaines par mois <sup>c</sup>	3,7	3,9	3,9	3,8	3,9	3,9
N <sup>bre</sup> de jours par semaine <sup>c</sup>	5,2	5,1	4,9	5,0	4,9	4,5
N <sup>bre</sup> d'heures par jour <sup>c</sup>	8,6	8,8	8,2	8,5	8,2	7,5
N <sup>bre</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a,c</sup>	1,2	0,8	1,2	1,8	1,5	2,6
Temps plein <sup>b,c</sup>	80,0	95,4	92,5	88,7	88,7	72,8
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b,c,e</sup>	8,7	11,5	6,9	8,3	7,2	8,1
Syndicat <sup>b,c</sup>	8,5	29,9	35,5	25,4	50,5	26,6
Convention collective <sup>b,c</sup>	2,9	4,7	7,4	3,4	11,1	6,5
Régime de pension <sup>b,c</sup>	9,3	61,4	45,8	21,0	62,0	36,2
N <sup>bre</sup> total de semaines (1986-1987)	64,4	88,6	82,6	68,2	88,1	81,3
N <sup>bre</sup> total d'heures (1986-1987)	2 585,4	3 748,0	3 210,7	2 663,8	3 522,9	2 821,4
Salaire en \$ l'heure <sup>c</sup>	8,45	15,20	11,38	10,99	13,02	9,85
N <sup>bre</sup> d'emplois	2 691	1 391	7 970	4 140	3 953	38 123

a Près de 90 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1987) sont consignées.

d La CTI comprend les groupes suivants : 1 à 3 (agriculture, forêts, pêche et piégeage); 4 à 8 (mines); 9 à 28 (aliments, tabac, caoutchouc, textiles, bonneterie, vêtements, bois, meuble, papier, imprimerie, métaux, machinerie, matériel de transport, produits électriques, minéraux non métalliques, pétrole et charbon, produits chimiques et autres industries manufacturières); 29 et 30 (entrepreneurs); 31 à 34 (transport et entreposage, communications, énergie électrique, gaz et services publics d'aqueduc); 35 et plus (commerce, finance, assurance, enseignement, santé, services et administration).

e D'après les données, les chiffres seraient beaucoup plus élevés pour 1986; par exemple, ils atteignent 23,1% dans les groupes 35 et plus de la CTI.

**Tableau E.6**  
**Caractéristiques des emplois, par groupe de la CTI<sup>d</sup> (échantillon de 1988-1990)**

	CTI					
	Groupes 1 à 3	Groupes 4 à 8	Groupes 9 à 28	Groupes 29 à 30	Groupes 31 à 34	Groupes 35 +
N <sup>bre</sup> de semaines par mois <sup>c</sup>	3,8	3,8	3,9	3,8	3,9	3,9
N <sup>bre</sup> de jours par semaine <sup>c</sup>	5,1	5,0	4,9	5,0	4,9	4,5
N <sup>bre</sup> d'heures par jour <sup>c</sup>	8,6	9,2	8,3	8,6	8,2	7,4
N <sup>bre</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a,c</sup>	3,8	4,0	4,5	5,6	4,9	5,8
Temps plein <sup>b,c</sup>	79,8	95,6	91,1	88,9	86,7	71,1
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b,c</sup>	8,4	23,1	24,9	21,8	17,6	14,7
Syndicat <sup>b,c</sup>	12,6	37,5	36,7	30,2	50,0	28,5
Convention collective <sup>b,c</sup>	2,1	7,5	7,2	3,9	10,7	6,6
Régime de pension <sup>b,c</sup>	12,1	62,4	48	28,1	58,5	37,3
N <sup>bre</sup> total de semaines (1988-1990)	35,7	76,9	67,7	33,9	77,5	61,9
N <sup>bre</sup> total d'heures (1988-1990)	1 404	3 272	2 660	1 367	3 009	2 079
Salaire en \$ l'heure <sup>c</sup>	9,47	17,60	13,0	13,10	14,46	11,40
N <sup>bre</sup> d'emplois	3 314	1 408	9 029	5 366	4 231	42 232

a Près de 90 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la troisième année (1990) sont consignées.

d La CTI comprend les groupes suivants : 1 à 3 (agriculture, forêts, pêche et piégeage); 4 à 8 (mines); 9 à 28 (aliments, tabac, caoutchouc, textiles, bonneterie, vêtements, bois, meuble, papier, imprimerie, métaux, machinerie, matériel de transport, produits électriques, minéraux non métalliques, pétrole et charbon, produits chimiques et autres industries manufacturières); 29 et 30 (entrepreneurs); 31 à 34 (transport et entreposage, communications, énergie électrique, gaz et services publics d'aqueduc); 35 et plus (commerce, finance, assurance, enseignement, santé, services et administration).

e D'après les données, les chiffres seraient beaucoup plus élevés pour 1986; par exemple, ils atteignent 23,1% dans les groupes 35 et plus de la CTI.

**Tableau E.7**  
**Caractéristiques des emplois, par sexe (échantillon de 1986-1987)**

	Hommes	Femmes
N <sup>me</sup> de semaines par mois <sup>c</sup>	3,9	3,9
N <sup>me</sup> de jours par semaine <sup>c</sup>	4,9	4,5
N <sup>me</sup> d'heures par jour <sup>c</sup>	8,2	7,3
N <sup>me</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a,c</sup>	1,4	3
Temps plein <sup>b,c</sup>	87,4	68,4
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b,c</sup>	7	9,1
Syndicat <sup>c</sup>	31,6	25,7
Convention collective <sup>b,c</sup>	6,7	6,2
Régime de pension <sup>b,c</sup>	43,5	31,9
Salaire en \$ l'heure <sup>c</sup>	11,84	8,83
N <sup>me</sup> total de semaines (1986-1987)	82,1	78,5
N <sup>me</sup> total d'heures (1986-1987)	3 234	2 560
N <sup>me</sup> d'emplois	31 316	26 952

a Près de 90 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1987) sont consignées.

**Tableau E.8**  
**Caractéristiques des emplois, par sexe (échantillon de 1988-1990)**

	Hommes	Femmes
N <sup>me</sup> de semaines par mois <sup>c</sup>	3,9	3,8
N <sup>me</sup> de jours par semaine <sup>c</sup>	4,9	4,4
N <sup>me</sup> d'heures par jour <sup>c</sup>	8,3	7,2
N <sup>me</sup> d'heures supplémentaires demandées par mois <sup>a,c</sup>	4,5	6,5
Temps plein <sup>b,c</sup>	87,5	66
Employés à temps partiel voulant travailler à temps plein <sup>b,c</sup>	16,1	15,2
Syndicat <sup>c</sup>	34,1	27,5
Convention collective <sup>b,c</sup>	6,6	6,4
Régime de pension <sup>b,c</sup>	45,4	32,8
Salaire en \$ l'heure <sup>c</sup>	13,7	10,28
N <sup>me</sup> total de semaines (1986-1987)	61,2	59,5
N <sup>me</sup> total d'heures (1986-1987)	2,411	1,865
N <sup>me</sup> d'emplois	34,549	31,031

a Environ 80 % des répondants signalent que ces heures n'ont pas été offertes par l'employeur.

b Indique le pourcentage des emplois qui remplissent cette condition.

c Les réponses portant sur la seconde année (1987) sont consignées.

**Tableau E.9**  
**Personnes occupant des emplois simultanés<sup>a</sup>, par province (échantillon de 1986-1987)**

		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
0	Nombre	2 209	1 102	2 447	2 717	5 399	7 258	2 359	3 066	4 784	3 209	34 550
	%	92,2	88,2	89,1	89	90,2	84,3	84,4	86,7	84,6	85,2	86,8
1	Nombre	182	143	279	325	570	1 266	406	447	814	519	4 951
	%	7,6	11,4	10,2	10,6	9,5	14,7	14,5	12,6	14,4	13,8	12,4
2	Nombre	5	5	18	10	19	77	28	24	59	35	280
	%	0,2	0,4	0,7	0,3	0,3	0,9	1	0,7	1	0,9	0,7
3	Nombre			2			3	1		2	3	11
	%			0,1			0	0		0	0,1	0
4	Nombre						1	1	1		1	4
	%						0	0	0		0	0
Total <sup>b</sup>		2 396	1 250	2 746	3 052	5 988	8 605	2 795	3 538	5 659	3 767	39 796

a C'est-à-dire deux emplois ou plus qui se chevauchent pendant une semaine ou moins.

b Les sommes pour les provinces varient en fonction du genre de personnes qui y occupent des emplois simultanés. C'est pour cette raison qu'elles diffèrent des données ventilées par province du tableau B.3.

**Tableau E.10**  
**Personnes occupant des emplois simultanés<sup>a</sup>, par province (échantillon de 1988-1990)**

		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
0	Nombre	2 342	841	2 063	2 459	4 685	5 703	1 872	2 443	3 815	2 864	29 087
	%	89,1	83,4	82,4	82,2	84,8	79,4	77,5	79,5	76,3	78,3	80,8
1	Nombre	279	159	421	507	784	1 387	499	564	1 108	733	6 441
	%	10,6	15,8	16,8	17	14,2	19,3	20,7	18,4	22,2	20	17,9
2	Nombre	7	8	19	25	51	89	39	61	73	55	427
	%	0,3	0,8	0,8	0,8	0,9	1,2	1,6	2	1,5	1,5	1,2
3	Nombre	1		2		2	1	2	4	5	5	22
	%	0		0,1		0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4	Nombre							2				2
	%							0,1				0
Total <sup>b</sup>		2 629	1 008	2 505	2 991	5 522	7 180	2 414	3 072	5 001	3 657	35 979

a C'est-à-dire deux emplois ou plus qui se chevauchent pendant une semaine ou moins.

b Les sommes pour les provinces varient en fonction du genre de personnes qui y occupent des emplois simultanés. C'est pour cette raison qu'elles diffèrent des données ventilées par province du tableau B.4.

**Tableau E.11**  
**Personnes occupant des emplois simultanés<sup>a</sup>, par sexe et statut d'employé**  
**(échantillon de 1986-1987)**

Emplois		Hommes	Femmes	Temps plein	Temps partiel	Total
0	Nombre	18 507	16 043	27 865	6 685	34 550
	%	87,2	86,4	89,3	77,7	86,8
1	Nombre	2 596	2 355	3 209	1 742	4 951
	%	12,2	12,7	10,3	20,2	12,4
2	Nombre	125	155	112	168	280
	%	0,6	0,8	0,4	2	0,7
3	Nombre	4	7	4	7	11
	%	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
4	Nombre	1	3	1	3	4
	%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Somme-partielle		21 233	18 563	31 191	8 605	39 796

a C'est-à-dire deux emplois ou plus qui se chevauchent pendant une semaine ou moins.

**Tableau E.12**  
**Personnes occupant des emplois simultanés<sup>a</sup>, par sexe et statut d'employé**  
**(échantillon de 1988-1990)**

Emplois		Hommes	Femmes	Temps plein	Temps partiel	Total
0	Nombre	15 175	13 912	23 125	5 962	29 087
	%	81,3	80,3	83,7	71,3	80,8
1	Nombre	3 305	3 136	4 290	2 151	6 441
	%	17,7	18,1	15,5	25,7	17,9
2	Nombre	173	254	195	232	427
	%	0,9	1,5	0,7	2,8	1,2
3	Nombre	9	13	8	14	22
	%	0,0	0,1	0,0	0,2	0,1
4	Nombre	1	1	1	1	2
	%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Somme partielle		18 663	17 316	27 619	8 360	35 979

a C'est-à-dire deux emplois ou plus qui se chevauchent pendant une semaine ou moins.

**Tableau E.13**  
**Semaines de cumul d'emplois pour 39 796 personnes (échantillon de 1986-1987)**

Semaines de cumul d'emplois	Fréquence	%
0	34 550	86,8
1	2 393	6,0
2	408	1,0
3	193	0,5
4	102	0,3
5	140	0,4
6	77	0,2
7	87	0,2
8	71	0,2
9	85	0,2
10	106	0,3
20	39	0,1
30	17	0,0
40	33	0,1
50	5	0,0
60	2	0,0
70	9	0,0
80	0	0,0
90	1	0,0
100	3	0,0
105	125	0,3
N <sup>bre</sup> total de personnes	39 796	100,0

**Tableau E. 14**  
**Semaines de cumul d'emplois pour 35 979 personnes (échantillon de 1988-1990)**

Semaines de cumul d'emplois	Fréquence	%
0	29 087	80,8
1	2 935	8,2
2	562	1,6
3	207	0,6
4	131	0,4
5	159	0,4
6	120	0,3
7	112	0,3
8	94	0,3
9	102	0,3
10	133	0,4
20	52	0,1
30	32	0,1
40	26	0,1
50	11	0,0
60	9	0,0
70	6	0,0
80	7	0,0
90	7	0,0
100	3	0,0
110	3	0,0
120	3	0,0
130	2	0,0
140	5	0,0
150	1	0,0
158	82	0,2
N <sup>tot</sup> total de personnes	35 979	100,0



## Bibliographie

- Baker, M. and S. A. Rae Jr. (1993) "Employment Spells and Unemployment Insurance Eligibility Requirements," Université de Toronto, poycopie, août.
- Christofides, L. N. and C. J. McKenna (1992) "Employment Tenure in Canada," Canadian Employment Research Forum, mars.
- Christofides, L. N. and C. J. McKenna (1993a) "Unemployment Insurance and Job Duration in Canada," poycopie, janvier.
- Christofides, L. N. and C. J. McKenna (1993b) "Employment Flows and Job Tenure in Canada," *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, Vol. 19, N° 2 (juin), pp. 145-61.
- Christofides, L. N. and R. Swidinsky (1994) "Wage Determination by Gender and Visible Minority Status : Evidence from the 1989 LMAS," *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, (à paraître).
- Cox, D. R. (1972) "Regression Models and Life Tables," *Journal of the Royal Statistical Society*, B34 (mai/juin), pp. 187-220.
- Cox, D. R. (1975) "Partial Likelihood," *Biometrika*, Vol. 62, pp. 269-76.
- Green D. A. and W. Craig Riddell (1993) "Qualifying for Unemployment Insurance: An Empirical Analysis," Université de la Colombie-Britannique, poycopie, septembre.
- Lin, Z. (1993) "Self-Employment in Canada: Characteristics, Distribution and Determination," poycopie, Emploi et Immigration Canada, août.
- Conseil économique du Canada (1990) *Good Jobs, Bad Jobs : Employment in the Service Economy*. Approvisionnement et Services Canada/L'Emploi au futur : tertiarisation et polarisation : un rapport de synthèse.
- Garnett, P., J. Myles and T. Wannell (1990) *Good Jobs/Bad Jobs and the Declining Middle : 1967-86/Les bons et les mauvais emplois et le déclin de la classe moyenne : 1967-86*. Statistique Canada, Document de recherche N° 28.